

INTERPOL À LYON

Une collaboration inédite, un impact sur la ville, un avenir incertain

Christophe RAMAMONJY-RATRIMO

Mémoire de séminaire, Histoire politique des XIXe et XXe siècles

Sous la direction de Bruno BENOÎT

Soutenu le 7 septembre 2010

Jury composé de Bruno BENOÎT, professeur d'Histoire et Gilles VERGNON, maître de conférences en Histoire à l'IEP de Lyon

Table des matières

Remerciements . .	5
Avant-propos . .	6
Introduction . .	8
Livre I : Lyon, capitale mondiale de la police . .	14
Chapitre 1 : Une histoire française . .	14
A. Les sources de l'accord . .	14
B. Le contentieux opposant l'Eglise de scientologie à Interpol . .	15
C. La loi informatique et liberté . .	16
Chapitre 2 : Un déménagement nécessaire . .	19
A. « Une bonne blague » . .	20
B. Lyon capitale de la filature . .	25
C. Fonctionnement de l'organisation : le secrétariat, le siège d'Interpol ? . .	30
Chapitre 3 : Le parti architectural . .	34
A. Une intégration nécessaire dans l'environnement de la cité internationale . .	34
B. Lyon inaugure Mitterrand . .	36
C. Interpol dans sa forteresse de verre . .	39
Livre II : Un impact sur la ville et la région . .	42
Chapitre 1 : « Une valeur d'entraînement considérable » . .	42
A. Une ouverture sur le monde . .	42
B. Des retombées économiques . .	43
C. Un nouveau regard sur la ville . .	44
Chapitre 2 : une crédibilité pour la ville . .	45
A. Le 1er centre de décisions . .	45
B. Des organismes internationaux . .	45
C. Des organismes de recherche . .	46
Chapitre 3 : Un lycée mis sur orbite . .	47
A. Un retour à la tradition . .	48
B. Un concours d'architecte mémorable . .	49
C. Repenser l'offre internationale sur Lyon. : Lyon veut «son» bac international . .	51
Livre III : L'avenir d'Interpol à Lyon . .	54
Chapitre 1 : Lyon envisage d'accueillir les Centres mondiaux anti criminalité à Vaulx-en-Velin . .	54
A. Un projet ambitieux . .	54
B. Un problème de financement . .	57
C. Le rôle des partenariats public/privé : l'exemple de Microsoft . .	58
Chapitre 2 : La crise économique change tout . .	60
A. Une concurrence nouvelle . .	60
B. Collomb se tourne vers Sarkozy . .	62
C. Lyon rate le coche . .	63
Chapitre 3 : Une vraie occasion manquée . .	64
A. Les raisons d'un échec . .	64

B. Des questions en suspens . . .	66
C. Qui perd gagne ? . . .	67
Conclusion . . .	68
Bibliographie . . .	70
Ouvrages . . .	70
Articles . . .	70
WEB . . .	72
Publications de la cipc et d'Interpol . . .	74
Rapport et résolution . . .	74
Annexes . . .	75
Annexe 1 : Les secrétaires et présidents d'Interpol . . .	75
Annexe 2 : Accord entre le gouvernement de la République française et l'organisation internationale de police criminelle relatif au siège d'Interpol et à ses privilèges et immunités sur le territoire français . . .	76
Annexe 3 : Texte de l'échange de lettres prévu par l'accord de siège . . .	76
Annexe 4 : Les notices d'Interpol . . .	76
Annexe 5 : Discours de François Mitterrand, président de la République, sur l'histoire et le rôle d'Interpol, l'importance de la coopération internationale en matière de lutte contre toutes les formes de criminalité et plus particulièrement contre le trafic de drogue et l'exploitation des enfants. . .	76
Annexe 6 : Entretien avec M. André Soulier du 23/04/10 . . .	77
ANNEXE 7 : entretien avec Christophe Cizeron réalisé à Paris Gare de Lyon - le 07/07/10 . . .	77
ANNEXE 8 : Entretien avec Michel Rivoire réalisé le 08/07/10 . . .	77
ANNEXE 9 : Entretien avec Lionel Delbos réalisé le 30/07/2010 . . .	77

Remerciements

Je tiens avant tout à remercier mon responsable de séminaire et directeur de mémoire, M. Bruno Benoit. Son enthousiasme, son soutien, et sa compréhension m'ont aidé tout au long de mon étude. Je n'oublie pas Gilles Vergnon qui a toujours eu une oreille attentive.

Que toutes les personnes qui m'ont accordé des entretiens trouvent ici la marque de ma plus grande gratitude. Ce mémoire n'aurait pas été ce qu'il est sans le concours avisé et chaleureux de Me André Soulier, l'expérience de Michel Rivoire, la pertinence de Christophe Cizeron et de Lionel Delbos. Leur sympathie, leur humour et surtout la précision de leurs informations m'ont permis de surmonter bien des difficultés et des chausse-trapes.

J'ai une pensée pour ma mère, Anne Ramamonjy-Ratrimo. Ses encouragements, sa disponibilité au quotidien ainsi que sa relecture m'ont été d'un grand secours.

Qu'il me soit enfin permis de remercier les documentalistes et bibliothécaires de la bibliothèque La Part Dieu qui m'ont facilité le travail. Leurs compétences ne sont ainsi pas démenties.

Avant-propos

Arrivé à Lyon le 1er septembre 2006, je ne connaissais rien de cette ville, où je venais pourtant m'installer pour cinq années d'étude. En me promenant les premiers jours de mon arrivée, la beauté de la ville et l'ambiance de la région, sensiblement différents de ma ville d'origine, me frappèrent. Un élément particulier retint mon attention. Alors que j'observais un plan de métro pour me rendre dans le centre de Lyon, une inscription sur le plan m'interpella: INTERPOL. Ma surprise fut réelle. Interpol ? S'agissait – il d'un acronyme pour un organisme particulier ou bel et bien de l'organisation internationale de police ? Ma curiosité me poussa à me renseigner, et mes recherches comblèrent mes lacunes en la matière. Oui, le siège mondial d'Interpol se trouve bel et bien à Lyon... surpris, je m'interroge: non pas que Lyon me semble une ville inappropriée pour être le siège d'une institution internationale, il est vrai mal connue du public, mais dans mon imaginaire, une telle institution devait avoir sa place dans une ville à notoriété mondiale. Si ma vision des choses était alors jacobine et centralisatrice, l'idée d'en savoir davantage fit son chemin.

Quatre années s'écoulaient pourtant avant que la question ne ressurgisse, cette fois ci dans le cadre de mes études. Lors de mon séminaire, mon directeur de mémoire, évoque l'idée que je travaille sur Interpol. Il est vrai que la nécessité d'effectuer des recherches sur la ville de Lyon, liée à ma passion pour les relations internationales est cohérente. Alors que Marrou considère que « L'Histoire est la science auxiliaire de la pensée¹ » l'Histoire m'apparaît en effet comme le commun dénominateur de toutes les formes de culture générale. S'intéresser à Interpol suppose de s'intéresser à des événements du vingtième siècle mais également à s'intéresser à des événements actuels, tout en considérant les enjeux politiques et sociaux-économiques de l'époque. Histoire passée, Histoire immédiate, mon sujet est tout trouvé.

Interpol à Lyon... Voilà un énoncé de sujet qui suscite alors de nombreuses réactions, voire des sourires amusés, tant il semble à première vue peu enclin à fournir un bon sujet d'étude. Pourtant, si la surprise est fréquente, une question est récurrente : « Interpol se trouve à Lyon ? Je n'étais même pas au courant ! ». Comment se fait-il que cette organisation se trouve dans cette ville ? ». Voilà qui donnait à ce mémoire une perspective et un intérêt tout trouvés: Démontrer comment et pourquoi Interpol est venue s'installer dans cette ville, quels ont été les acteurs majeurs de cette venue, et quels impacts cette implantation a eu sur la ville et l'agglomération.

Une partie majeure de ma démarche a été de tenter de rendre ce travail accessible, avec une lecture relativement attrayante tout en rédigeant un devoir aussi personnel que possible. Le tout naturellement en restant dans les bornes de la démarche historique et la rigueur qui l'accompagne. Si l'histoire nous permet de mieux comprendre qui nous sommes, d'où nous venons et où nous nous dirigeons, son but n'est en effet pas seulement d'établir les faits et de placer les événements dans un continuum temporel, mais de renouveler les significations et les interprétations du passé.

Dans cette optique j'avais à cœur de réaliser des recherches dans un séminaire dans lequel il me faudrait tenir compte des systèmes de croyances, des valeurs et des institutions qui existent à une époque donnée pour percevoir et comprendre les sociétés dans leur propre contexte. En ce sens, mes différents entretiens réalisés avec des acteurs de l'époque se sont avérés déterminants. Quelques regrets persistent cependant, concernant parfois l'absence de données plus précises. Il est vrai que la non réponse des dirigeants d'Interpol à mes demandes de sollicitation m'a parfois handicapé dans mes recherches. Pour autant une fois la collecte d'informations achevée, l'objectif

¹ Henri-Irée Marrou, *De la connaissance historique*, Paris, Seuil, 1954, p 110.

était donc de réaliser une étude aussi exhaustive que possible, en exploitant au mieux les documents ainsi rassemblés.

D'un point de vue pratique, mon travail de recherche dans le cadre de mon mémoire m'a ainsi permis, de développer des aptitudes pour recueillir des informations, évaluer de manière critique des données et des documents et acquérir des compétences en analyse, compétences qui me sont nécessaires non seulement au cours de mes études, mais le seront surtout dans la réalisation de mon projet professionnel futur, qui, je l'espère, se fera au sein d'une organisation internationale.

Introduction

□ Une histoire mouvementée

Du quatorze au vingt avril 1914, alors que l'Europe est sur le point de se déchirer, les polices de vingt-quatre pays envoient leur émissaires dans la Principauté de Monaco pour un congrès. L'intention n'est pas neutre et le projet ambitieux : il s'agit de mettre en forme la création d'un fichier central judiciaire international pour déjouer le crime par-delà les frontières².

Lucien Mouquin, est l'un des fers de lance de cette initiative. Ancien directeur général des recherches (1905), désormais retraité et directeur général honoraire des recherches à la préfecture de police de Paris³, il entend inaugurer une nouvelle ère dans les relations internationales. À la tribune, il défend avec conviction, cette idée de coopération, de centralisation des données de toutes les polices du monde. L'assassinat de l'archiduc François Ferdinand à Sarajevo, héritier du trône d'Autriche, et le déclenchement de la guerre met pourtant un frein à cette entreprise. Ce projet est peut-être venu trop tôt : l'apogée des nationalismes et la « brutalisation des sociétés⁴ » à la suite de la Première Guerre mondiale ne pouvaient que desservir dans les opinions l'idée de sécurité collective et donc de coopération policière internationale. Si l'idée est abandonnée pendant un temps, elle perdure pourtant dans l'esprit de quelques irréductibles, pour lesquels la flamme d'une telle entreprise ne doit pas s'éteindre et ne s'éteindra pas.

Cinq années s'écoulaient avant qu'un officier de la maréchaussée des Pays-Bas ne décide de relancer ce projet qui ne peut à ses yeux rester lettre morte. Sa vision du monde est simple et limpide : le conflit mondial a eu des conséquences dramatiques, il est temps d'en tirer des conséquences pratiques. Le colonel M.C. Van Houten use alors de toute son influence pour ressusciter cette volonté internationaliste du monde policier, née avant 1914. En 1919 il tente de convoquer une conférence sur la coopération policière internationale, mais échoue dans sa tentative. Pour autant, ses appels, ses notes sur la création d'un « bureau international » centralisateur vont être entendus et lus, en particulier par le préfet de Vienne, Johan Schober. L'Autrichien est un personnage singulier. Sa personnalité atypique, son charisme et son réseau en font le modèle type du policier idéal pour les auteurs de romans à mystère⁵ : physique solide, port classique du fonctionnaire rigide, rompu à la pratique criminelle et nanti d'une réputation de fermeté qui fait de lui, dans l'ex. Empire austro-hongrois démembré et bouleversé, un homme fort à tous les niveaux⁶.

² « Une histoire mouvementée », *Le Progrès*, 27 novembre 1989.

³ Pierre MIQUEL, *La main courante – les archives indiscrettes de la police parisienne 1900-1945*, Paris, Albin Michel, 1997, p. 107.

⁴ George L. MOSSE, *De la grande guerre au totalitarisme – la brutalisation des sociétés européennes*, Hachette, 1999, p10.

⁵ « Une histoire mouvementée », *Le Progrès*, 27 novembre 1989.

⁶ Jacques HANNAK, *Johannes Schober. Mittelweg in die Katastrophe. Porträt eines Repräsentanten der verloren Mitte Europa*,

Wien u.a 1966, p 3⁷.

Nommé chancelier de son pays⁷, détenteur des considérables et compromettantes archives policières viennoises, l'influence de Schober est notable, son pouvoir est indéniable. Mieux que Van Houten, il persuade en septembre 1923, dix-neuf nations de participer à la seconde conférence internationale de police criminelle à Vienne qui va adopter de fermes résolutions⁸.

Il explique alors aux dirigeants qu' «il importe que la prospérité, le travail paisible et l'économie nationale de chaque pays soient sauvegardés contre les agissements des malfaiteurs de droits communs. Cela ne peut être obtenu que si le bras chargé de la poursuite du criminel trouve, au delà des frontières, une main prête à l'aider, à travailler avec lui. Ce but que nous poursuivons est dénué de toutes visées politiques. C'est un effort de civilisation pure⁹ ».

Ainsi l'objectif de départ est clair : Faciliter la coopération transfrontalière entre les services de police criminelle. Dans les faits, la conférence entend mettre en place une Commission internationale de police Criminelle (CIPC), rédiger une constitution de dix articles et continuer à œuvrer aux buts et aux travaux initiés lors du Congrès du Monaco. La répression des contrefaçons. est également un des objectifs afficher. L'année suivante, voit la création d'un répertoire de tous les malfaiteurs internationaux. En 1925 toujours, la Commission demande à tous ses adhérents de créer des Bureaux centraux nationaux (BCN) qui font le lien avec l'organisation¹⁰.

À l'origine la documentation sur la criminalité internationale se fonde en grande partie sur les fichiers autrichiens bien garnis. Vienne devient alors logiquement le siège officiel de la CIPC à laquelle finit par adhérer la France en 1928. À cette date, le répertoire – fiches signalétiques – constitue déjà une base de données recensant des dizaines de milliers de malfaiteurs internationaux, enrichie par plusieurs pays qui avaient mis en place les bureaux centraux nationaux, relais indispensables du Secrétariat Général¹¹. Celui-ci, installé à Vienne n'en a pas encore une pleine conscience, mais un « vent mauvais » est sur le point de s'abattre sur Vienne. Alors que la CIPC commence à se développer, en Allemagne, l'accès des nazis au pouvoir va entraîner des changements radicaux.

Les responsables de la police allemande estiment en effet que la CIPC ne se prête pas suffisamment à la manipulation qu'ils souhaitent. Pour le Reichsführer-SS Himmler, chef de la police allemande depuis 1936, l'objectif majeur de la coopération policière internationale doit être le combat contre le bolchevisme; il estime par ailleurs que l'Allemagne doit jouer le rôle de locomotive dans cette lutte. Malgré le fait que depuis l'avènement de Dollfuss en 1934, le chef de la police viennoise est systématiquement le président de la CIPC, les Allemands comprennent que leur objectif n'est pas facilement réalisable : le poids de la Grande-Bretagne, de la France et des États-Unis est alors trop élevé dans la balance, du

⁷ Il est choisi, en 1921, pour mener un gouvernement de coalition regroupant le parti chrétien-démocrate et les pangermanistes. Il assume à la fois les fonctions de chancelier et de ministre des affaires étrangères, ce qui lui permet de conclure le traité de Lány avec la Tchécoslovaquie : cet accord entraîne la chute de son gouvernement, en raison du retrait des pangermanistes qui estiment celui-ci constituer un obstacle à une union ultérieure avec l'Allemagne. À la chute de son gouvernement, Schober reprend la tête de la police autrichienne.

⁸ « *Bref History of Interpol* » sur le site d'Interpol, consulté le 26 avril 2010 : <http://www.interpol.int/public/ICPO/history.asp>

⁹ Laurent GREILSAMER, *Interpol : le siège du soupçon*, éditions Alain Moreau, p 40.

¹⁰ « Une histoire mouvementée », *Le Progrès*, 27 novembre 1989.

¹¹ Ibid.

moins provisoirement¹². Après l'Anschluss de 1938, par laquelle la police autrichienne est tout simplement incorporée dans la police allemande, la prééminence allemande sur la CIPC s'accroît.

Une opposition contre cette évolution s'élève pourtant, notamment du côté français¹³. Deux visions s'affrontent alors: d'un côté, celle allemande, défendue par le vice-directeur de la police viennoise, Bruno Schultz, de l'autre celle française, formulée par l'inspecteur général de police judiciaire Pierre Mondanel. La proposition allemande propose l'extension de la section existante à Vienne, ainsi qu'un échange permanent d'informations sur les auteurs de délits, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de chaque pays. L'objectif allemand est le suivant : transformer la CIPC en une sorte de « super police » habilitée à donner des missions de recherches aux diverses polices nationales¹⁴. Pour l'heure, la proposition est inacceptable et refusée par la France. Par ailleurs, la menace de la guerre est alors plus que d'actualité. À l'instar du terrorisme ils estiment que certains problèmes ne peuvent être traités que par un organisme policier réellement international et neutre. C'est pourquoi la délégation française propose le transfert du siège de la CIPC à Lausanne, en Suisse, ainsi que le maintien d'un organisme de coordination au lieu d'une police supranationale sous tutelle allemande et une coopération plus étroite avec la Société des Nations. En agissant de la sorte, les Français réalisent qu'à partir du moment où une obligation d'échanger des renseignements sur la criminalité nationale est prévue, cette mesure rend inévitable l'échange d'informations politiques. Il est alors bien évident que toute information visant une infraction politique, militaire, fiscale ou religieuse sera exclue de la communication¹⁵.

Pour Himmler, la communication de ces informations est précisément l'objectif à atteindre. Si l'organisme a uniquement, selon ses statuts, la responsabilité des infractions caractérisées à l'exception de « toute infraction de nature politique, raciale ou religieuse », les fiches d'Interpol depuis 1923 indiquent la confession religieuse des malfaiteurs épinglés. L'occasion est trop grande pour ne pas la saisir. Cette caractéristique retient alors l'attention de celui qui agit dans l'ombre d'Himmler et de la Schutzstaffel¹⁶ (SS), Heinrich Himmler : le jeune et redoutablement doué Reinhard Heydrich. Cet esthète, froid et méthodique, chef de la Sicherheitspolizei s'efforce d'améliorer l'engrenage des services de sécurité et de la Gestapo qu'on lui a confiés¹⁷. Contre Interpol, il manie les hommes en places : Oskar Dessler, l'Allemand secrétaire général d'Interpol, le colonel SS Otto Steinhäusl, homme de paille placé à la présidence, Arthur Nebe, policier berlinois chevronné rallié au nazisme. Alors que les Français considèrent alors que la CIPC est en train de devenir une simple extension de la police allemande, la situation internationale va favoriser la mise en coupe réglée d'Interpol par les nazis. En 1940, alors que la guerre fait rage, la Société des Nations (SDN) et la plupart des pays hostiles à l'Allemagne ont pris leur distance, un vote

¹² Rudi VAN DOORSLAER, Etienne VERHOEYEN, *L'Allemagne nazie, la police belge et l'anticommunisme en Belgique (1936-1944) – Un aspect des relations belgo allemandes*, p 70.

¹³ Pierre BOUZAT, *Comment perfectionner la collaboration policière internationale*, Louvain.

¹⁴ Rudi VAN DOORSLAER, Etienne VERHOEYEN, *L'Allemagne nazie, la police belge et l'anticommunisme en Belgique (1936-1944) – Un aspect des relations belgo allemandes*, p 71.

¹⁵ Ibid.

¹⁶ La Schutzstaffel (SS), de l'allemand « escadron de protection », fût fondée en 1925. Initialement chargée de la protection rapprochée du Führer Adolf Hitler, la SS devient au fil des années un véritable État dans l'État, accumulant les compétences et les missions et passant d'un groupuscule à une énorme organisation.

¹⁷ Mario R. DEDERICH, *Heydrich: le visage du mal*, Paris, Tallandier, 2007, p 115.

factice dans la pure tradition nazie est organisé. On envoie à cette occasion, en juillet, des bulletins à la France défaite, au Royaume-Uni ennemi, qui naturellement ne recevront pas ces courriers. Le trucage aboutit néanmoins à un dénouement officiel propulsant Heydrich Steinhäus à la présidence de la CIPC, installée ipso facto à Berlin. Après son assassinat¹⁸, il est remplacé par Ernst Kaltenbrunner, qui cumule dès lors les fonctions de président de la CIPC et de chef de la police allemande¹⁹. Les Allemands vont bénéficier de toute cette infrastructure. On parle alors à Interpol d'une « collaboration pleine de confiance dans l'Europe Nouvelle où le malfaiteur criminel ou politique ne pourra troubler le travail de redressement des peuples²⁰ ».

En octobre 1946, le président d'Interpol est condamné à mort au même titre que les plus hauts dignitaires nazis. Mais une partie des archives disparaît. Elles sont expurgées avant de tomber entre les mains des alliés. « Nous sommes repartis de rien » explique alors un responsable de l'organisation qui compte encore à cette époque pléthore de policiers ayant opéré pendant la guerre²¹.

Dans l'immédiat d'après guerre, de nombreuses questions resurgissent, notamment sur le sort des archives. Le colonel SS Carlos Zindel, membre du ministère de l'intérieur nazi, en détient une partie qu'il entend déplacer en mai 1945 dans le coffre de sa voiture, fuyant Berlin aux mains des Russes. Sa destination est alors le secteur occupé par les Français, à Stuttgart. À ce moment, il est brutalement éconduit par les autorités : s'en est trop pour l'officier nazi qui s'effondre sur un banc et absorbe une capsule de Cyanure. Ces faits sont rapportés par un des plus remarquables dirigeants d'Interpol, le Suédois Harry Soderman, qui allait, avec le Belge Louwage – premier président du CIPC d'après guerre – s'activer pour remettre sur pied l'organisation dispersée²². Bien avant que le siège d'Interpol ne s'établisse dans la capitale des Gaules, il noue des liens très forts avec la ville. Réalisant son doctorat à l'université de Lyon, il se lie d'amitié avec un de ses professeurs, le docteur Edmond Locard, alors directeur du laboratoire de police de Lyon. Celui-ci véritable « génie de la criminologie » en devient alors un ami « paternel dont le vif et caustique esprit gaulois » éveille la sensibilité du jeune étudiant à la « cervelle germanique plutôt lourde » soulignera plus tard Soderman et dont « le cœur généreux permit à un jeune Suédois, pauvre, obscur, ignorant, de comprendre le métier policier et d'y faire carrière²³ ».

En 1946, Louwage et Soderman récupèrent enfin, grâce aux Américains du « Berlin Document Center », dix mille fiches alphabétiques, et quelques fichiers d'empreintes, photographiques et de recherches datant d'avant 1939. Des questions sont pourtant d'actualité : quand est-il d l'utilisation globale des archives de la CIPC par les nazis ? De ces fameuses « fiches S », établies pendant le conflit, sur les juifs qui se cachaient ou

¹⁸ Nommé, en 1942, successeur de Von Neurath, protecteur de Bohême et de Moravie, il mène dans ces régions une politique à la fois répressive et paternaliste, améliorant sensiblement le sort des populations paysannes et ouvrières (négligées depuis 1919 au profit de la bourgeoisie). Deux soldats tchèques, formés à Londres, sont parachutés en Tchécoslovaquie avec mission d'assassiner Heydrich. Ils réussissent dans leur mission et cet attentat est prétexte à une répression allemande particulièrement féroce: le village de Lidice (Tchécoslovaquie), par exemple, est rayé de la carte.

¹⁹ Walter DE BLOCK, *De mooiste jaren van een generatie*, Berchem, 1982, p 84.

²⁰ Laurent GREILSAMER, *Interpol : le siège du soupçon*, Paris, Alain Moreau, 1986, p 41.

²¹ Philippe BRUNET-LECOMPTE, « Interpol : une enquête vérité », *Journal Rhône-Alpes*, 18 mars 1987.

²² Ibid.

²³ « Une histoire mouvementée », *Le Progrès*, 27 novembre 1989.

vivaient sous un faux nom, n'avaient pas été perdues pour tout le monde²⁴. De cette période trouble subsiste un soupçon tenace, concernant l'utilisation d'informations collectées par les nazis ou sur certaines confusions entre crimes et délits d'opinion²⁵. Régulièrement, ces accusations resurgissent.

Après ces cinq années de collaboration, la fuite de criminels de guerre nazis, ayant échappé au procès de Nuremberg, est l'occasion pour Interpol de s'affirmer en tant qu'instrument majeur de la lutte contre la criminalité et de prouver au monde que son action n'est pas anodine. Alors que cette politique s'impose dans l'immédiat d'après guerre, L'Histoire aura voulu que l'organisation lui tourne obstinément le dos durant quarante ans. L'exemple de Klaus Barbie témoigne de cette attitude.

« Le boucher de Lyon », condamné à mort par contumace peut compter sur l'appui indirect mais efficace d'Interpol tout au long de sa fuite qui prit fin en février 1983. Le juge d'instruction lyonnais Christian Riss chargé du dossier Barbie sollicite à plusieurs reprises Interpol. Cette coopération s'avère en effet nécessaire pour mener à bien ses investigations. Pourtant en décembre 1982, il reçoit un télex adressé par l'organisation de police dans lequel il se voit répondre : « Cette affaire présente un caractère politique. La diffusion de cette recherche serait contraire aux dispositions de l'article 3 du statut de l'organisation. J'estime ne pas pouvoir donner suite à votre demande²⁶ ».

Pour l'heure l'organisation est réactivée en 1946. Le 3 juin s'ouvre la conférence de Bruxelles. C'est là qu'est arrêté le choix de Paris comme siège. En 1956, la CIPC adopte de nouveaux statuts et choisit de changer son appellation en devenant l'Organisation internationale de police (OIPC). Le nom d'Interpol est adopté. Il faut attendre 1958 pour que soit défini un système budgétaire de financement par les pays membres. En 1972 est signé le premier accord de siège avec la France. Progressivement l'influence anglo-saxonne se fait plus présente dans l'organisation. Un président américain est ainsi logiquement élu en 1984, John Simpson. En 1985 c'est au tour d'un Anglais de devenir Secrétaire général. Les Américains en prenant les rênes de l'organisation imposent un programme très pointu de passage au satellite et une informatisation des fichiers. Leur objectif est alors de rendre cet outil de coordination vraiment efficace en imposant deux priorités : la lutte contre le trafic de drogue et la lutte contre le terrorisme. Pourtant dans ses locaux de Saint Cloud, Interpol est à l'étroit et explose même. L'hypothèse d'un déménagement est alors pour la première fois envisagée. Le second accord entériné en 1982 entre en vigueur le 14 février 1984, date à laquelle Interpol entame son développement...et son transfert.

Depuis cette date, l'action d'Interpol n'a cessé de s'illustrer, d'autant plus en ces temps de mondialisation des activités, notamment criminelles. En effet, il apparaît que seule une véritable coopération à l'échelle planétaire permet aux Etats de lutter effectivement contre le crime organisé, ou les criminels en fuite. Présent sur cinq continents, Interpol compte actuellement 188 pays membres. Avec pour mission : " Apporter son soutien et son assistance à tous les services, organisations et autorités ayant pour mission de prévenir et de combattre la criminalité internationale". La diversification de l'organisation est une de ses caractéristiques. Elle emploie des ressortissants du monde entier, près de 80 nationalités, dont des spécialistes de tous les domaines de l'application de la loi qui sont mis à disposition par leur administration nationale. Cet organisme dispose de quatre fonctions essentielles sur lesquelles se concentrent ses activités et ses ressources. L'organisation propose ainsi des

²⁴ Ibid.

²⁵ Frédéric POIGNARD, « L'organisation en dates », *Lyon Figaro*, 27 novembre 1989.

²⁶ Philippe BRUNET-LECOMTE, « Interpol : une enquête vérité », *Journal Rhône-Alpes*, 18 mars 1987.

services en matière de communication policière mondiale sécurisée, d'autre en matière de données et de bases de données opérationnelles aux fins du travail de police, des services en matière d'appui opérationnel de police, sans négliger la formation et le perfectionnement de la police²⁷.

Mais pourquoi avoir choisi de s'installer à Lyon ? Nous allons étudier quels sont les mécanismes, les décisions politiques, et les actions entreprises par les différents acteurs, qui ont entraîné la venue d'Interpol à Lyon. L'impact et l'avenir de l'institution dans la région est également un enjeu de ce mémoire.

Nous effectuerons donc une revue des discours tenus et des démarches suivies par les autorités locales et nationales depuis les années 70, en vue de mener une véritable expertise à même de conditionner la venue d'Interpol à Lyon. Nous analyserons le déroulement de ces processus, de la prise de conscience aux discours, des discours aux réalisations, afin de montrer les progrès accomplis, mais aussi les limites inhérentes aux politiques entreprises à même de conditionner les relations entre l'Organisation et la capitale des Gaules.

La littérature sur ce sujet reste encore assez éparse. Souvent, le cas d'Interpol est inclus dans des ouvrages généraux abordant l'histoire de la coopération policière internationale. Ce traitement global donne des points de comparaison, mais s'avère trop superficiel pour saisir toute la subtilité du passé et présent de l'Organisation. Nous nous référerons à Laurent Greilsamer pour son analyse détaillée du développement de l'organisation. Grand reporter au Monde, son travail très documenté, est indispensable sur la question. Les travaux de Marc Lebrun s'avèrent également incontournables. Enfin, André Bossard, ancien secrétaire général d'Interpol, apporte de nombreuses clés de compréhension quant au phénomène de la criminalité internationale. De plus, quelques publications périodiques et des dossiers de presse ont été consacrés au rapport entre Interpol et la ville de Lyon, notamment à la Documentation régionale de la bibliothèque municipale de La Pardieu.

Il apparaît qu'Interpol a connu plusieurs phases dans son organisation et son fonctionnement propre. De « la tutelle française » de l'après-guerre, à l'internationalisation de l'organisation dans les années 1970, ont succédé des initiatives d'émancipation soutenues par les pouvoirs publics français parfois, sous la pression des événements, conduisant à l'installation du siège en région Rhône-Alpes.

Nous verrons comment Interpol s'est implanté à Lyon, quel impact cette implantation a eu sur la ville et quelles sont les perspectives de l'organisation entre Saône et Rhône. La clarification de ce processus long et ambitieux ne se fait pas sans heurts ni ambiguïtés. Guidée par des ambitions d'internationalisation de la ville et de la région lyonnaise, freinée par les intérêts individuels ou politiques, aujourd'hui menacée par la concurrence internationale, sa gestion s'avère particulièrement délicate et problématique.

²⁷ « Interpol : présentation générale », vu sur le site d'Interpol, consulté le 5 juin 2010, http://www.interpol.int/pv_obj_cache/pv_obj_id_31046EDE1B8B7F890D9AED38155BB1D3C7F20200/filename/GI01FR.pdf

Livre I : Lyon, capitale mondiale de la police

Avec 188 pays membres INTERPOL constitue la plus grande organisation internationale de police au monde. Elle facilite la coopération transfrontalière entre les services de police, et apporte appui et assistance à tous les services, organisations et autorités ayant pour mission de prévenir et de combattre la criminalité. Installée en banlieue parisienne depuis 1946, elle entretient un rapport particulier avec la France.

Chapitre 1 : Une histoire française

A. Les sources de l'accord

1. Une organisation fragile dans les années 1960

Au début des années 1960, Interpol reste une organisation mineure sur la scène internationale. La course à la reconnaissance internationale est alors primordiale. Celle-ci se concrétise par la signature d'un accord de siège entre Interpol et la France signée le 12 mai 1972 comprenant quinze articles. Pour autant, il faut attendre plus de deux ans, et la date du 30 novembre 1974 pour que cet accord soit publié au journal officiel de la République française et que la France confirme la nature d'organisation internationale d'Interpol²⁸.

2. Un accord au rabais

Ce texte prend la forme d'un échange de lettres entre les deux parties et comble une faiblesse structurelle : Paris n'avait alors jamais consacré officiellement la présence du siège d'Interpol sur son territoire depuis 1946²⁹. Cet accord ne peut pourtant pas contenter pleinement les policiers internationaux. Cosigné par le président de la République française, Valéry Giscard d'Estaing ; son Premier ministre, Jacques Chirac ; le ministre des affaires étrangères, Jean Sauvagnargues et Paul Dickopf³⁰ (pour Interpol), il ne confère pas à l'OIPC l'ensemble des droits et avantages habituellement accordés aux organisations internationales³¹. D'une portée limitée, l'accord de siège apparaît alors pour certains comme

²⁸ Laurent GREILSAMER, *Interpol : Le siège du soupçon*, Paris, Alain Moreau, 1986, p 130.

²⁹ En 1946, alors que la Belgique entreprend la reconstruction de l'Organisation au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, le nouveau siège est transféré à Saint Cloud, près de Paris.

³⁰ Président d'Interpol entre 1968 et 1972.

³¹ Signé le 12 mai 1972 et promulgué le 30 novembre 1974, cet accord de siège a en fait été négocié sous le gouvernement de Pierre Messmer.

un accord au rabais : une reconnaissance encore timide, voire toujours à l'essai³². Il est vrai que le manque de deux privilèges est à dénoter : l'inviolabilité des locaux (reconnue qu'à demi), ainsi que l'immunité de juridiction dont bénéficient les organisations internationales³³. En témoigne l'article 3 de l'accord, qui prévoit une inviolabilité des locaux relative : « *Les agents ou fonctionnaires de la République française ne pourront pénétrer au siège de l'organisation pour exercer leurs fonctions officielles qu'après en avoir avisé dans un délai raisonnable le secrétaire général de l'organisation ou son délégué, ou que sur la demande de ceux-ci* ». De son côté l'article 13 stipule : « *L'Organisation coopérera constamment avec les autorités françaises compétentes en vue de faciliter la bonne administration de la justice, d'assurer l'exécution des règlements de police et d'éviter tout abus auquel pourraient donner lieu les privilèges et facilités prévues par le présent accord* ³⁴ ». L'on peut préciser que cette absence d'inviolabilité s'étend non seulement aux archives, à la documentation, mais également à la correspondance officielle de l'organisation. Pour autant, cet accord de siège témoigne de l'évolution d'Interpol, et d'une certaine façon, de son émancipation de la tutelle française.

3. L'émancipation de la tutelle française

Désormais, la personnalité juridique d'Interpol est reconnue. Si cet accord semble donner satisfaction à tous pendant plusieurs années, les déconvenues ne tardent pas à apparaître. L'affrontement opposant Interpol à l'Eglise de scientologie, affrontement débouchant sur le terrain judiciaire, va en effet servir de révélateur.

Dans cette affaire, l'absence d'immunité de juridiction va considérablement handicaper l'Organisation internationale de police criminelle et contribuer à faire évoluer les choses, afin de combler cette lacune de l'accord de siège. Comme le souligne André Bossard

« *Pour la première fois depuis sa formation, l'Organisation eut à faire face à des instances judiciaires déclenchées dans le même temps par des membres d'un même groupement. Nous prîmes ainsi conscience du fait que ni l'Organisation ni ses responsables n'étaient protégés contre des procès qui pouvaient leur être intenté dans le but de ralentir ou d'affaiblir leur action* ³⁵ ».

B. Le contentieux opposant l'Eglise de scientologie à Interpol

1. Un contentieux remontant à la fin des années 1960

Le contentieux opposant l'Eglise de Scientologie à Interpol remonte à la fin des années 1960. Celle-ci est de par son essence, sujette à controverse. En effet, son statut juridique et l'appréciation de sa qualité de religion suscitent de nombreuses critiques. Si sa reconnaissance en que telle est officielle dans certains États, d'autres, notamment la France, la considère comme une secte ou encore comme une simple organisation commerciale³⁶.

³² Laurent GREILSAMER, *Interpol : Le siège du soupçon*, Paris, Alain Moreau, 1986, p 130.

³³ Laurent GREILSAMER, *Interpol. Policiers sans frontières*, Paris, Fayard, 1997, p 131.

³⁴ Ibid.

³⁵ *Revue internationale de police criminelle*, n°387, avril 1985.

³⁶ ³⁸ Vu sur le site <http://fr.wikipedia.org/wiki/Scientologie>, consulté le 3 juin 2010.

(Image à consulter sur place au centre de documentation de l'Institut d'Etudes politiques de Lyon.

La scientologie dans le monde ³⁷

Depuis 1966 ses activités, en s'appuyant entre autre sur ses différentes organisations satellites, font l'objet d'enquêtes et de nombreuses procédures judiciaires, essentiellement pour escroquerie. Durant la période 1969 à 1975, la fréquence des investigations va alors considérablement s'accroître. Le responsable est alors systématiquement Interpol, à laquelle elle finit par s'en prendre directement.

2. Une organisation vulnérable

En 1973, elle révèle le passé nazi du président de l'OIPC Paul Dickopf après sa mort. À partir du milieu des années 1970, elle décide de répondre régulièrement en attaquant l'organisation et ses hommes – Secrétariat général et BNC confondus – en justice ³⁸ ..

Pendant cette période cruciale Interpol prend brutalement conscience qu'elle n'est pas à l'abri de ce genre d'actions ³⁹. L'absence d'immunités juridiques accordées normalement à toute organisation internationale la rend vulnérable et devient une lacune à surmonter. Interpol n'a plus le choix : il lui faut négocier un nouvel accord de siège avec la France, sept ans après avoir signé le premier, ce à quoi Bossard, le récent Secrétaire général s'attache depuis 1979 ⁴⁰.

3. Un gouvernement réticent

Élu à cinquante-deux ans, en 1978, secrétaire général d'Interpol, docteur en droit, commissaire de la Police nationale, il était entré dans l'Organisation en 1971 comme responsable de la division Police. Sa mission s'avère semée d'embûches et la fin de son premier mandat, de 1980 à 1983, entièrement occupé par les discussions relatives à un nouvel accord de siège ⁴¹. Si celles-ci sont âpres et disputées, elles le sont en partie à cause de la position du gouvernement français de l'époque. Satisfait de la situation de sujétion d'Interpol à son égard, il montre alors peu d'empressement dans les pourparlers ⁴² .

C. La loi informatique et liberté

1. Une loi controversée

Le 6 janvier 1978 la loi « Informatique et liberté ⁴³ » est adoptée par le Parlement français. Cet événement s'avère crucial pour l'organisation, notamment quand, en 1980, après

³⁷ Carte tirée du site internet de la Scientologie, consulté le 24 avril 2010, <http://www.scientologie-europe.fr/>

³⁸ Laurent GREILSAMER, *Interpol. Policiers sans frontières*, Paris, Fayard, 1997, p 137.

³⁹ Ibid.

⁴⁰ Marc LEBRUN, *Interpol*, Paris, PUF, coll. « Que s s'ais-je ? », 1997, p 34.

⁴¹ Laurent GREILSAMER, *Interpol. Policiers sans frontières*, Paris, Fayard, 1997, p 137.

⁴² Ibid.

⁴³ La loi n°78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978 (plus connue sous le nom de loi informatique et libertés de 1978) est une loi française qui régleme aujourd'hui notamment la pratique du fichage, manuel ou informatique.

avoir proposé différents projets d'informatisation devant la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) et installé son premier ordinateur, Interpol doit faire face à des policiers français venus vérifier la conformité des installations de l'Organisation avec ladite loi, très restrictive en matière d'informations nominatives⁴⁴. La possibilité d'informatiser des données policières relatives de près ou de loin à des individus, principale raison d'être de l'organisation est alors remis en question par la France. Ses fichiers constituent en effet sa force principale. Alors qu'à la fin des années soixante-dix, Interpol avait décidé d'informatiser sa base de renseignements, il lui faut prendre son mal en patience pendant cinq ans encore. Pendant cette période elle doit se contenter du traitement manuel, lent et peu pratique. Cette informatisation est de fait source de conflits avec l'organisation.

2. D'après négociations

Le gouvernement français part du principe que sa loi « Informatique et liberté » s'applique aux données contenues dans les locaux de l'organisation, auxquels elle a droit d'accès. Interpol dénonce quant à elle l'application de cette loi, impossible pour deux raisons : les informations dont elle dispose ne lui appartiennent pas. Propriété des pays membres, elle n'en est que le dépositaire, le fait de la soumettre à un système législatif lui donne un caractère extraterritorial. De plus cela mettrait en péril la coopération policière internationale, certains pays préférant abandonner la communication d'informations auxquels aurait accès librement l'État Français. Il n'est en effet pas question pour les Etats membres de l'Organisation d'admettre que des dossiers de police provenant d'eux puissent être soumis à la législation d'un seul Etat membre, fût-ce celui du siège⁴⁵. À cette époque les négociations entre le Secrétaire général et le gouvernement français cherchent à se mettre d'accord sur le degré d'application de la loi française à Interpol.

La sensibilité du sujet et ses multiples répercussions rendent les négociations encore plus difficiles. La CNIL va alors servir d'accélérateur. En juin 1980, alors que les négociations sur le nouvel accord de siège vont bon train, elle accepte de limiter ses prérogatives afin que le Secrétariat général reste en France. Les négociations reprennent de plus belle, et, alors que les parties semblent s'être accordées sur un nouvel accord de siège fin 1981, il faut alors tout reprendre en tenant compte du problème informatique⁴⁶.

Entre temps, la Scientologie ne tergiverse pas et se prépare à attaquer l'Organisation. En décembre 1980, l'Eglise de Scientologie demande, et obtiens, par la CNIL, l'accès des dossiers d'Interpol la concernant. La consternation gagne les rangs de l'OIPC⁴⁷. Fin 1979, André Bossard se rend au ministère des Affaires étrangères pour s'entretenir avec André Lewin⁴⁸ - alors en charge du dossier des organisations internationales – et lui faire part de la nécessité de redéfinir la nature juridique des liens juridiques entre la France et Interpol. Commencent alors plusieurs années de négociations, parfois âpres⁴⁹.

⁴⁴ Marc LEBRUN, *Interpol*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1997, p 34.

⁴⁵ Laurent GREILSAMER, *Interpol. Policiers sans frontières*, Paris, Fayard, 1997, p 137.

⁴⁶ Ibid.

⁴⁷ André BOSSARD, *La criminalité internationale*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1988, p 42.

⁴⁸ André Lewin, ministre plénipotentiaire (France) et ancien directeur des Nations Unies et des organisations internationales au ministère des Relations extérieures.

⁴⁹ Laurent GREILSAMER, *Interpol. Policiers sans frontières*, Paris, Fayard, 1997, p 137.

Dans un premier temps, Interpol concentre son action sur l'examen des différents accords passés entre des États et des organisations internationales. Ce travail de confrontation effectué, André Bossard demande alors au responsable de la division-études d'Interpol, Egon Schlanitz, le soin de poser les bases d'un accord de siège futur, à même de satisfaire aux exigences du gouvernement français et de l'Organisation internationale de police criminelle. En juin 1980, à l'unanimité, les membres du comité demandent au secrétaire général d'engager des discussions sur la base de ce texte et mettent un frein à tout projet d'agrandissement des locaux d'Interpol⁵⁰. La démarche n'est pas neutre. En agissant ainsi, le comité exécutif fait savoir que si des difficultés apparaissent dans les négociations, il lui sera éventuellement possible de déplacer son siège dans un autre Etat. Si les candidats ne sont pas légion, la possibilité d'héberger la plus grande organisation de police criminelle au monde sur son territoire suscite la convoitise de nombreux gouvernements étrangers. L'Autriche, l'Argentine et d'une certaine manière la République fédérale d'Allemagne (RFA), qui s'étaient déjà montrés intéressés plus ou moins discrètement quelques années auparavant, se positionnent. Pour autant, des dissonances surgissent. La RFA se propose en effet de devenir le siège régional d'Interpol en Europe, laissant à la France l'attrait du siège international. Elle propose en outre de mettre à disposition de l'Organisation ses importantes ressources informatiques concentrés à Wiesbaden, siège de l'Office criminel fédéral – le Bundeskriminalamt (BKA) - et du bureau central national allemand⁵¹. Sous la pression des événements les pourparlers commencent en août 1980. Si les progrès sont manifestes, il faut encore une bonne année de discussion, le gouvernement français estimant devoir apporter un amendement relatif aux fichiers.

3. Un nouvel accord de siège

Fin 1982 le projet est définitivement mis au point pour l'Assemblée générale d'Interpol. Cette dernière et l'Etat Français étant parvenus à un compromis satisfaisant, prévoyant la mise en place d'une commission de contrôle, le texte est adopté par quatre-vingt-quatre voix contre une et une abstention. Le 3 novembre 1982, un nouvel accord de siège est signé. Cet accord, qui prend le compromis en compte remplace dès lors celui du 12 mai 1972. François Mitterrand, président de la République, Pierre Mauroy, Premier ministre, et Claude Cheysson, ministre des Relations extérieures, paraphent le texte pour la France, tandis que Jolly R. Bugarins'en charge pour Interpol. Ne reste alors plus au Parlement qu'à valider cet accord de siège et au Journal officiel de le publier. Devant la Commission des Affaires étrangères, Jacques Mahéas, député socialiste, note, le 24 novembre 1983, que les immunités et privilèges prévus « *correspondent aux conditions faites au cours des années récentes aux organisations internationales* »⁵².

Le débat parlementaire est relativement calme. Si ce calme est parfois interrompu par le seul le groupe communiste à l'Assemblée, il n'est pourtant pour lui, pas question de mettre en doute « *l'utilité d'une organisation de coopération internationale en matière criminelle* ». Guy Ducoloné, député communiste, rappelle cependant qu'il avait saisi, dès le mois de mai 1982, le Premier ministre à propos « *des activités de cette organisation* » et demandé la

⁵⁰ Ibid.

⁵¹ Ibid., p 138.

⁵² Rapport n°1827 fait par Jacques Mahéas, député. Annexe au procès-verbal de la séance du 24 novembre 1983, Assemblée nationale, première session ordinaire de 1983-1984.

« constitution d'une commission d'information de la Commission des lois ⁵³ ». Guy Duculoné poursuivant que « le fait que le président actuel est le chef de la police des Philippines n'est pas de nature à nous rassurer ⁵⁴ ». Finalement le texte est accepté par l'ensemble des députés, excepté les communistes. Entré en vigueur le 14 février 1984, il paraît au Journal officiel le 13 mars de la même année. Faute de président cette commission n'est toutefois opérationnelle qu'à partir de 1985.

Le nouvel accord de siège marque un nouveau départ pour l'Organisation. L'arrangement entre Interpol le gouvernement français s'affirme comme étant novateur : c'est en effet la première fois qu'un tel compromis est signé dans le monde des organisations internationales. Cet accord du 3 novembre 1982 redéfinit les liens juridiques entre le Secrétariat général et la France. L'immunité de juridiction est ainsi accordée au premier, lui permettant notamment d'éviter tout frein ou interruption de ses activités sous une pression juridique nationale. D'autres immunités lui sont par ailleurs accordées⁵⁵.

Son siège, ses archives, documents et correspondances sont désormais inviolables. Ces mesures, prévues par les articles 7, 8 et 9⁵⁶ précisent que ces données sont soumises « au contrôle interne mis en œuvre par l'Organisation selon les règles générales fixées par échange de lettres avec le gouvernement de la République française ». Interpol finit par obtenir ce dont avaient rêvé pour elle ses dirigeants. André Bossard peut ainsi écrire que ce nouvel accord de siège « consacre d'une façon éclatante le caractère intergouvernemental de l'OIPC-Interpol ⁵⁷ ». Ce nouvel accord témoigne d'une évolution dans l'organisation d'Interpol. Si la décision de rester en France est désormais acquise, Interpol doit désormais faire face à de profonds bouleversements qui l'a condamnent à changer de visage.

Chapitre 2 : Un déménagement nécessaire

Les années 1970 se caractérisent par l'entrée massive de pays africains, dans la majeure partie des cas francophones, de certains pays arabes, et de nombreux pays anglo-saxons dans l'organisation. L'équilibre géopolitique des années 50 et 60 s'en trouve de fait profondément bouleversé⁵⁸. Dans le même temps, de nombreux pays membres s'inquiètent de l'atonie du secrétariat, organisme sclérosé qui semble éprouver de fortes difficultés à digérer la formidable croissance de l'organisation⁵⁹. Dès 1975, plusieurs études de management sont demandées par l'Organisation. Une réforme de structure des différents services s'impose. Le reproche récurrent est en effet la lenteur d'intervention de l'organisation et la vétusté de certaines de ces installations. Ce sont essentiellement les

⁵³ Laurent GREILSAMER, *Interpol. Policiers sans frontières*, Paris, Fayard, 1997, p 139.

⁵⁴ Débat à l'Assemblée nationale, le 28 novembre 1984.

⁵⁵ Laurent GREILSAMER, *Interpol. Policiers sans frontières*, Paris, Fayard, 1997, p 140.

⁵⁶ Cf. Annexe 1: le texte de l'accord de siège de 1984.

⁵⁷ André BOSSARD, *La criminalité internationale*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1988, p 70.

⁵⁸ Laurent GREILSAMER, *Interpol. Policiers sans frontières*, Paris, Fayard, 1997, p 226.

⁵⁹ Ibid.

moyens de communications qui sont visés alors même que le besoin d'informatisation se fait de plus en plus sentir.

Enfin la croissance de l'hydre policière contraint Interpol à vouloir étendre ses locaux de Saint Cloud. Raymond Kendall, futur secrétaire général, le souligne « *Nous avons un projet d'extension à Saint Cloud. S'il avait pu être réalisé, nous ne serions jamais venus à Lyon* ⁶⁰ ». Pourtant, l'organisation se heurte aux réticences du maire de l'époque : « *Jean -Pierre Fourcade, le maire de Saint Cloud n'était pas très chaud pour nous garder. Il faut dire qu'Interpol ne paye, ni taxe professionnelle ni impôts locaux. De toute façon, si nous étions restés à Saint Cloud, l'aménagement de trois petits bâtiments supplémentaires nous aurait coûté autant que notre transfert à Lyon* ». Il faut donc trouver un nouveau site d'implantation⁶¹.

Évidemment quitter Paris n'enchantait pas les quelques 300 fonctionnaires qui travaillent au siège de cette institution⁶². « *Tout le monde est plus au moins furieux* ⁶³ ». Recevant de nombreuses offres en provenance de l'étranger Interpol étudie un temps la possibilité de quitter la France. Pour autant, les dirigeants préfèrent rester sur le territoire français pour des raisons pratiques. « *Dans un autre pays, nous aurions été contraints de changer tout le personnel administratif. Et puis, il ne faut pas oublier que l'ensemble de notre réseau d'émetteurs est installé à Orléans, ce qui compliquait encore plus la tâche d'un déménagement à l'étranger* ⁶⁴ » affirme Raymond Kendall. En France les candidatures ne manquent pas. Près de 70 sites possibles sont étudiés, dont Bordeaux, Ferney Voltaire, Cannes, Marseille ou encore Nice « *mais vous conviendrez avec moi que le nom de Sophia-Antipolis n'était pas très convenable* » souligne le Britannique. Alors que la concurrence nationale est lancée, Lyon finit par se positionner et entre dans la course.

A. « Une bonne blague »

1. Une visite de courtoisie

En 1984, quarante-huit heures avant le jeudi de l'Ascension, André Soulier, premier adjoint au maire de Lyon, apprend « *de manière extraordinairement fortuite* » que la totalité du comité directeur d'Interpol doit, en avion privé, se rendre successivement dans les villes candidates ce jeudi de l'Ascension à Lyon et à Divonne-les Bains. Faisant part de son étonnement, il interroge M. Francisque Collomb, alors maire de Lyon : « *Je ne savais pas que le projet était aussi avancé?* ⁶⁵ ». La réponse ne se fait pas attendre : « *attends, si tu veux t'en occuper, c'est bien, tu es le premier adjoint* ». S'il n'a pas besoin d'autorisation, il prend pourtant la précaution d'avertir son collègue Moulinier, en n'oubliant pas de lui demander à quelle heure arrive la délégation et qu'elles sont les activités prévues. En ce jeudi de l'Ascension, cinq villes sont encore candidates.

⁶⁰ Robert WEIL, « Interpol à Lyon, opérationnel le mois prochain », *Lyon Matin*, 14 avril 1989.

⁶¹ Christophe BUISINE, « Collomb cimente l'implantation d'Interpol », *Lyon Libération*, 20 juillet 1987.

⁶² Philippe BRUNET-LECOMTE, « Interpol : une enquête-vérité », *Journal Rhône-Alpes*, 18 mars 1987.

⁶³ Laurent GREILSAMER, *Interpol, le siège du soupçon*, Paris, Alain Moreau, 1986, p 132.

⁶⁴ Robert WEIL, « Interpol à Lyon, opérationnel le mois prochain », *Lyon Matin*, 14 avril 1989.

⁶⁵ Cf. Annexe1 : Entretien avec André Soulier

Alors que l'accord de siège qui lie Interpol au gouvernement français stipule que l'institution doit se trouver en France, l'Organisation internationale de police cherche dans un premier temps à se positionner en région parisienne. Le dernier candidat à s'être positionné est d'ailleurs la ville du sénateur André Santini, Issy les Moulineaux. La candidature de Divonne-les-Bains, ville thermale française de l'Ain ville thermale s'explique du fait de la proximité de Genève. Interpol est alors en quête d'une ville internationale. Si les favoris restent Saint Germain-en-Laye et Divonne les bains, « *nous nous sommes rajoutés au dernier moment parce que l'on connaissait les uns et les autres et c'est comme ça que cela c'est fait* ». De son côté, si Marseille entre sur la liste, la ville ne répond pas bien aux critères de proximité internationale. Pour l'heure, Lyon est encore loin du compte et sa candidature ne semble pas peser très lourd aux yeux des dirigeants d'Interpol. Michel Rivoire, alors en charge de l'urbanisme, est catégorique sur ce point : « *Si on doit être honnête, je pense que dans l'esprit des dirigeants d'Interpol, ils souhaitaient rester à Paris ou en tous cas souhaitaient se trouver dans une capitale dite internationale* ». Cela signifie-t-il pour autant que la candidature de Lyon se soit totalement construite sur des coups du hasard ? « *La candidature s'est faite en grande partie grâce à l'insouciance et la légèreté de gens qui pensaient qu'ils n'avaient rien à perdre, qu'il fallait tenter le tout pour le tout* ».

Si l'équipe de lyonnais est petite en nombre, elle s'avère efficace et efficiente. Le premier objectif est réussi: les uns connaissant des membres du comité, les autres n'ont plus qu'à convaincre le conseil d'Interpol de s'attarder quelques minutes à Lyon, en se rendant à Divonne-les-bains. La suite des événements est alors une succession abracadabrantesque d'événements imprévus dont la ville de Lyon va bénéficier.

2. Une succession abracadabrantesque d'événements imprévus

Ce jeudi de l'Ascension 1984, le planning de la délégation d'Interpol est très serré. Elle doit prendre l'avion très tôt, afin d'arriver sur Lyon pour 8h30, y rester une heure, avant de repartir pour Divonne-les-Bains. Pourtant, rien ne se déroule comme prévu. L'avion qui doit la transporter se rend le matin même en Corse afin d'y livrer le journal quotidien régional *Nice Matin*. Arrivé sur place, il ne peut repartir. Une question de kérosène empêche en effet le décollage immédiat de l'avion en direction de Paris où l'attend la délégation d'Interpol, « *le truc complètement fou si on y repense après* »⁶⁶. En attendant l'arrivée des avions qu'elle a loués, la délégation prend le risque de bouleverser l'ensemble de son planning prévu pour la journée, un luxe qu'elle ne peut se permettre. Pour autant, elle ne peut pas aller les chercher sur place.

Les responsables lyonnais prennent alors les choses en main. « *Je crois qu'on avait appelé Alain Mérieux, qu'on avait récupéré des avions. On s'était débrouillé pour trouver deux bonhommes qui s'étaient débrouillés pour aller les chercher à Paris, pour les amener à Lyon avant de les déposer ensuite à Divonne. On leur a aussi rendu service sur ce point-là* ». Si l'incident est réglé, le planning est désormais bouleversé : au lieu d'arriver à 8h30 le matin et de rester une heure, la délégation arrivent à 11h. En quête d'un nouveau site pour le siège, Lyon n'en reste pas moins une étape avant Divonne-les-Bains, qui a sa préférence. André Soulier prend la décision d'aller chercher la délégation avec un mini-car à l'aéroport de Bron, où ils atterrissent, et de les amener sur les sites.

À l'époque la ville entreprend la destruction de l'ensemble des bâtiments de l'ancienne foire de Lyon. Les conditions sont donc incroyables comme le souligne le premier adjoint au

⁶⁶ Cf. Annexe 8 : Entretien avec Michel Rivoire.

maire : « *c'était l'apocalypse et on attaquait la démolition du Palais des Congrès qui avait été construit vingt cinq ans plus tôt* ».

La visite du site est pourtant bien préparée, comme l'indique Michel Rivoire « *on avait quand même bien préparé notre coup* ». L'idée de la délégation lyonnaise est alors d'utiliser les anciens bâtiments de la foire en leur vendant le palais de la foire. La présentation du site jouant un rôle crucial dans l'impression générale, les moindres détails ont leur importance et ne sont dès lors pas négligés.

Dans le car les conduisant sur le site, M. André Soulier demande au chauffeur d'entrer par le boulevard Stalingrad, sur Villeurbanne, dans le Parc de la Tête d'or, de passer dans le parc de la Tête d'or, où il fait un soleil rutilant. La météo est clémente en ce jeudi de l'Ascension ; elle complète ce tableau idyllique. En effet, le matin même, il avait plu à Sceaux, « *c'était des cataractes* », sauf que ce jour-là, la chance sourit aux lyonnais. Signe du ciel, André Soulier va plus loin « *dieu est avec Lyon* » : après quinze jours de pluie incessante, Lyon baigne sous un soleil éblouissant, un ciel bien lavé, où tout a séché. Impressionnés par ces 113 hectares de parc et le lac, les gens d'Interpol s'interrogent : « *mais qu'est ce que ce parc ? c'est votre propriété,* » lâche l' élu. « *Comment ça ?* » rétorque le secrétaire général de l'époque. « *Si vous venez ici à Lyon, ce parc est à vous* ». Le décor est posé et la visite commence enfin.

(Image à consulter sur place au centre de documentation de l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon)

Plan de Lyon⁶⁷

Le lieu choisi peut alors en décourager plus d'un et pour certains n'est pas le mieux approprié. Le quai Achille Lignon est en effet à l'époque le lieu de la prostitution. Pourtant, en ce jour férié de l'Ascension, les familles lyonnaises se promènent sur le quai Achille Lignon et dans le parc, « *vraiment idyllique* ». Encouragée par la tournure des événements, la délégation lyonnaise est alors en pleine confiance. Comme l'indique Michel Rivoire « *C'était une période extraordinaire où les élus faisaient confiance aux techniciens, ou c'était toute la même tranche d'âge... On répondait simplement aux questions* ». La tranche d'âge de la petite équipe composée d'élus, de techniciens, se situe alors entre 35 et 45 ans, véritable âge d'or où « *l'on a peur de rien, surtout quand on dit que de toute façon, cela ne peut être qu'un bon coup pour Lyon* ». Michel Rivoire part du principe, que dans la mesure où ces gens ne sont jamais venus, autant leur montrer que les lyonnais sont « *dynamiques* ». Les lyonnais tombent alors dans une surenchère.

3. Une surenchère lyonnaise

La délégation d'Interpol semble peu ou pas intéressée par l'ancien Palais, sur lequel les lyonnais ont muré les fenêtres afin qu'il ne soit pas squatté. La connaissance du terrain leur permet toutefois de jouer sur les faux-semblants : devant un tableau de contreplaqué, ils affirment : « *vous voyez là, vous avez la colline de la Croix Rousse, de Caluire, c'est magnifique, de l'autre côté vous avez le parc* », à l'instar d'un guide d'un château fort démoli expliquant « *que vous avez la princesse qui est sur la tour qui attend le chevalier servant* ». Pourtant, les gens d'Interpol ne manifestent aucun enthousiasme.

Acteur majeur de la visite, Michel Rivoire participe à cette surenchère. S'occupant de l'urbanisme et du développement au grand Lyon il maîtrise le sujet et répond avec précision aux questions qui lui sont adressées. Alors que les fonctionnaires d'Interpol l'interpellent

⁶⁷ Vu sur le site internet : <http://www2.lifl.fr/~kucherov/RECOMB99/IMAGES/plan-lyon-2.gif>

sur un drapeau entre aperçu, il leur répond que c'est le drapeau de l'hôtel de ville. À la question de savoir s'il est possible de construire sur un emplacement, désignant un terrain non-constructible du fait de la présence de sites protégés, il leur répond que c'est évident. Les explications se poursuivent et les premiers plans sont dévoilés. Les Lyonnais n'hésitent d'ailleurs pas à mettre en avant ce qu'ils sont prêts à construire. Les premiers arrêtés sont en effet déjà signés. L'on pourrait considérer qu'en l'absence de presbytie urbanistique il serait difficile de comprendre tous ces mécanismes, mais les lyonnais ont bien conscience qu'ils ont à faire à des personnes intelligentes, des responsables policiers de haut vol.

Là-dessus M. André Soulier découvre un homme, le futur secrétaire général Raymond Kendall. La complicité est immédiate. En effet les affinités à la fois intellectuelles, philosophiques se font sentir, « *les choses se collent mais alors au centième de seconde* ». Alors que celui-ci presse sa délégation de repartir à Divonne, il se heurte à la volonté de l'élu. À 12h30, il fait appeler Jean –Paul Lacombe. Son restaurant Léon de Lyon situé dans le quartier de la place des Terreaux est alors une des meilleures tables de France avec ses deux étoiles au Guide Michelin. S'adressant à la délégation d'Interpol, il affirme : « *quand on est à Lyon à 12h15, on ne vous renvoie pas le ventre vide* ». Ce déjeuner va pourtant à l'encontre du programme initial : la délégation de Divonne-les-bains attend en effet depuis 10h30, et a prévu le déjeuner. Divonne attendra, et les différents délégués se rendent au restaurant. Dans l'intimité des salons, coins et recoins décorés de boiseries, siège en cuir et vitraux, l'atmosphère est conviviale et chaleureuse.

Du côté lyonnais on dénote la présence de Jacques Moulinier, André Soulier, Pierre-Yves Tesse, Jean-Marc Roumillac. Dans ce bouchon lyonnais, les cotes rôties rivalisent avec le moulin-à-vent de haute volée tandis les bouteilles coulent à flot. Le temps semble s'arrêter et le rendez-vous de Divonne est alors totalement oublié⁶⁸.

Conformément au souvenir d'André Soulier et de Michel Rivoire, il se crée une espèce de connivence, d'atmosphère bon enfant, et pendant tout ce déjeuner, sans arrêt, les délégués d'Interpol ne cessent d'interroger leurs homologues lyonnais : « *vous avez un lycée international ?* » « *Non, mais si il vous en faut un, on vous en fera un. Si vous venez on vous donnera 30 000 franc par emploi, ça paraît raisonnable. On refera le quai Achille Lignon, oui on ouvrira le parc, on vous trouvera des logements* ». En quittant le restaurant, les délégués repassent devant le site, et les lyonnais d'insister : « *vous voyez, c'est là où vous pouvez construire* » La surenchère est telle qu'il n'est alors plus possible de faire marche arrière. Miche Rivoire se souvient : « *je me souviens de choses où j'ai répondu en me disant, mais attends, tu es en train de dire n'importe quoi !* ». Lorsque le secrétaire général lui demande combien de temps il faut pour se rendre à l'aéroport, il répond sans hésiter : cinq minutes. Une aberration !

Il faut croire que les Dieux sont avec Lyon ce jour-là. Le coup de chance est invraisemblable : en cette après-midi de l'Ascension, la route est vide. Grâce à cette absence de circulation, il faut moins de six minutes aux délégués pour se rendre à l'aéroport de Bron. En montant dans l'avion, le président du comité exécutif demande alors si toutes les demandes et les engagements pris par la ville de Lyon, notamment concernant le lycée international, et sur le fait qu'il sera possible de construire où bon leur semble, peuvent être notifiés par écrit. Une nouvelle fois, les lyonnais répondent par l'affirmative. La réponse étant attendue par le comité exécutif pour le lendemain matin, cela ne laisse pourtant que peu de temps. Rassurés, ils prennent alors l'avion et se rendent à Divonne « *assez gais* ». Sur place, l'ambiance est nettement moins joviale, « *ça s'est paraît-il pas bien passé* » me confie Michel Rivoire. La colère des Divonnais en compréhensible. « *Les gens de Divonne devaient*

⁶⁸ Le déjeuner va durer près de 4 heures, la sortie du restaurant se situant aux alentours de 17h.

être furieux et les ont du coup mal reçus, je crois que ça s'est mal passé. Malheureusement c'était le hasard et les pauvres Divonnais n'y étaient pour rien ».

À Lyon, le temps presse. Jacques Moulinier rappelle M. André Soulier en l'informant que les fonctionnaires d'Interpol souhaitent des lyonnais une confirmation écrite des engagements qu'ils ont formulés. Si l'espoir de voir Lyon retenue comme ville candidate est infime, il est bien réel.

Les lyonnais partaient pourtant du principe qu'ils n'avaient aucune chance. Consacrer un jour d'Ascension afin de faire connaître la ville de Lyon n'étant pas un inconvénient majeur. Pourtant la tournure des événements ne les laisse pas insensible. En coulisse, on s'active déjà. Après qu'André Soulier ait appelé M. Charles Béraudier, président du conseil régional, la réunion se tient chez lui. À sept heures du matin, le premier adjoint annonce : *« je n'appellerai le maire que lorsque l'on se sera bien mis d'accord »*. Alors que les sept fonctionnaires présents la veille pour la visite sont réunis, Charles Béraudier instaure alors un tour de table. S'adressant à Michel Rivoire, il l'interroge : *« bon toi, (il l'appelle toujours « petit »), qu'est ce que tu as promis ? »*. *« J'ai dit qu'on pouvait construire là où c'est totalement inconstructible »* et ainsi de suite. Il s'agit en effet de savoir quels sont les terrains susceptibles d'être vendus et sous quelle forme. Au final Béraudier fait la liste, et téléphone au maire de Lyon occupé à régler des affaires relatives au budget ce jour là. Il lui annonce : *« ils ont promis tout ça, qu'est ce que je fais ? »*. Le maire répondant : *« s'ils l'ont promis, il faut signer ! »*

À onze heures du matin la réponse du comité exécutif tombe : Lyon est retenu comme ville candidate. Les responsables lyonnais n'en ont pas encore une claire conscience, mais le processus est en marche. Pour l'heure, le temps est au combat : il faut alors monter de vrais dossiers, rendre opérationnel toutes les promesses annoncées et en, modifier, pour gagner en crédibilité. Il ne s'agit pas de fanfaronner et d'être fier de l'impression donnée, mais davantage de mener à bien un projet qui doit désormais aboutir. Réaliste, Michel Rivoire me confie : *« Si on voulait se faire mousser on pourrait dire : on avait tout bien préparé, Lyon avait des atouts superbes. Dans cette situation, c'est vraiment le truc où on y est allé plutôt comme une bande de copains faisant une bonne blague. On était une bande de copains, et finalement on a réussi une très bonne blague. C'est un de mes meilleurs coups. Il y a peu de personnes à avoir réussi en se disant on a aucune chance, aucune »*.

La candidature de Lyon est désormais bien réelle et si la chance a joué en faveur de la ville, une implication totale est alors nécessaire pour faire aboutir le projet. Pendant une année entière, les responsables lyonnais s'efforcent de rendre le projet le plus abouti et de convaincre les membres du comité exécutif d'Interpol. Un an de travail, de contacts. Le dossier d'un an. L'enjeu est de taille : une des plus importantes décisions de ces dernières années pour Lyon et l'agglomération lyonnaise⁶⁹. Dans cette bataille où la concurrence entre les villes fait rage, l'implication est totale. Sans faille. Michelle Rivoire est catégorique *« Mis à part le coup de chance, jour de l'Ascension, où personne n'y croyait et où l'on s'est retrouvé à cinq kamikazes, deux élus et trois fonctionnaire, après elle a été sans faille »*.

Les personnes intervenant en faveur du dossier sont alors des fonctionnaires, les élus de la chambre de commerce, Jean Chemain notamment ; la communauté urbaine de Lyon, la ville de Lyon, le vice président à l'urbanisme du grand Lyon, Jean Arigo ; le maire de Lyon, Francisque Collomb, ou encore le président du conseil régional, Charles Béraudier. L'agence pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) joue également un rôle prépondérant. Véritable *« monteur d'ouvrage »*, elle s'occupe alors

⁶⁹ « Les retombées économiques et sociales », *Le Journal*, 16 février 1985.

de toute la partie administrative et d'un certain nombre de contacts. Préparant tout ce qui doit être rédigé au niveau administratif tant du point de vue de la ville que de la communauté urbaine. Ainsi, « *Tout le monde s'est mis derrière Interpol* ».

Si l'implication locale est indéniable, l'implication nationale est quant à elle mineure, voire inexistante. Michel Rivoire est catégorique : « *Ils (le gouvernement) ont laissé faire mais nous n'avons pas eu d'appui. Mais si au niveau local ils avaient voulu tuer Lyon, ils auraient sûrement un peu plus soutenu Santini, maire d'Issy les Moulineaux* ».

B. Lyon capitale de la filature

1. De nombreux atouts

En 1985, à quelques jours de la décision finale de l'implantation du secrétariat général d'Interpol, les attentes lyonnaises sont énormes. Sur les rangs depuis le printemps et sauf ultime rebondissement, c'est entre Saône et Rhône qu'Interpol doit être transféré. Lyon est alors en finale contre Saint Germain Laye. Pourtant, Lyon tient la corde. Si les responsables d'Interpol ont fait voter en Assemblée générale le principe du transfert, ils sont semble t-il séduits par les atouts avancés par la ville de Lyon : le site, l'accessibilité, l'accueil des personnels, et un nouvel immeuble dessiné par un architecte Marseillais, M. Louis Manavella.

Cumulant les avantages esthétiques, puisque se situant entre le Rhône et la colline de la Croix Rousse à l'ouest, et le parc de la Tête d'Or à l'est, l'accessibilité du site est caractérisée par la proximité de l'autoroute et du centre de la ville. En outre, les « frontières » naturelles du fleuve et de la ceinture verte du parc garantissent une sécurité accrue. Par ailleurs, les conditions financières proposées par la municipalité et l'ADERLY – un bail emphytéotique de 99 ans à compter du 1^{er} février 1985 pour la mise à disposition gracieuse du terrain – permettent la présentation d'un devis particulièrement compétitif. Le projet est alors estimé à soixante quinze millions de francs environ, ce qui représentait un coût inférieur de 20 % à celui des concurrents de Lyon.

L'accessibilité de la ville est de son côté un élément essentiel à même de conditionner la prise de décisions. Raymond Kendall, résume la situation : « *Pour faire notre travail de coordination de police de 136 pays membres, le fait d'être à Paris, à Lyon ou ailleurs n'est pas primordial pour nous. Comme nous tenons de nombreuses conférences, il nous faut un endroit géographique accessible facilement pour les étrangers* ». Lyon offre en grande partie cette facilité. Situé au carrefour des autoroutes alpines vers la Suisse et l'Italie, la facilité de déserte de la région urbaine de Lyon à partir des aéroports de Satolas, la liaison ferroviaire rapide par le train grande vitesse (T.G.V) Lyon-Paris⁷⁰ et les efforts de la Direction nationale des télécommunications doivent faire le reste⁷¹.

Les attentes de la ville de Lyon sont immenses. La venue d'Interpol doit permettre à la ville de prendre une réelle dimension internationale. Il y a une vingtaine d'années⁷², le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) avait fait le choix de s'installer à

⁷⁰ Le service TGV ouvrit au public entre Paris et Lyon le 27 septembre 1981.

⁷¹ « Lyon, siège d'Interpol ? », *Le Progrès*, 14 février 1985.

⁷² Le choix de Lyon a été fait en septembre 1965 par la résolution GC/1/R4 du Conseil de direction de l'organisation.

Lyon. Créée en 1965 par l'Organisation mondiale de la santé (OMS)⁷³ des Nations Unies, cette agence intergouvernementale sur le cancer pourrait être accompagnée d'un deuxième organisme de renommée mondiale. L'agglomération lyonnaise, déjà bien représentée en matière de police scientifique, espère, par ricochet, voir consolider le caractère international de L'École supérieure de police de Saint-Cyr au – Mont-d'or et envisage avoir optimisme la création future d'un lycée international.

Dans ce contexte, on imagine avec quel intérêt est attendue dans la capitale des Gaules la décision des gestionnaires d'Interpol, dont l'implantation quai Achille Lignon doit constituer un événement considérable pour l'ensemble de l'agglomération et marquer le démarrage d'un nouveau projet urbanistique pour Lyon, dans l'environnement immédiat du bâtiment d'Interpol. En quittant les vertes frondaisons des hauts de Seine de Saint Cloud, pour celles plus vastes du parc de la Tête d'Or à Lyon, Interpol, créée à Vienne (Autriche) en 1923, venu en Paris en 1946 après un séjour de guerre à Berlin, franchirait un tournant décisif de sa longue histoire. Installé dans cette banlieue calme et résidentielle des Hauts-de-Seine depuis 1966 Interpol n'occupe alors que le tiers du bâtiment. Son siège ne se distingue guère que par l'imposante antenne fixée sur le toit. Par ailleurs le transfert entre Rhône et Saône accompagnerait, en quelque sorte la décision prise récemment de hisser Interpol, simple club de police à ramifications mondiales, au rang d'organisation internationale de plein droit, avec des fonctionnaires promis au rang de diplomates⁷⁴.

Si les attentes et les projets sont nombreux, le dossier comporte néanmoins des faiblesses.

Ayant fréquemment le besoin de voyager, le handicap majeur de la candidature lyonnaise est lié aux liaisons aériennes internationales insuffisantes au départ de l'Aéroport de Saint-Exupéry. Le fait que Lyon ne dispose pas de liaison avec les Etats-Unis, l'Amérique du Sud, et l'Asie, est un frein. C'est bien pourquoi Divonne ou Saint-Germain-en-Laye sont des concurrents redoutables. André Soulier en a parfaitement conscience : « *Cela reste le point faible de Lyon* ». Cette difficulté doit pourtant être surmontée car « *nous leur avons vendu que les choses allaient s'améliorant* ». Au demeurant Lyon offre alors de nombreuses possibilités en ce qui concerne les liaisons européennes, Lyon servant de Hub de ce point de vue. Pour l'heure, Lyon est en finale et doit de rendre au siège d'Interpol pour le dernier oral.

2. Un vote à l'unanimité

Pour la grande finale, la délégation lyonnaise conduite par André Soulier se rend devant le comité exécutif d'Interpol, à l'époque à Saint Cloud. Il reste alors deux candidats, Saint Germain en Laye et Lyon. Le soutien de Jacques Chirac constitue un soutien de poids à même de faire pencher la balance en faveur de cette commune française située à vingt kilomètres à l'ouest de Paris. Pourtant, si Lyon est loin d'avoir remporté la mise, l'assemblée générale de l'organisation internationale de police criminelle tenue à Luxembourg du 4 au 11 septembre 1984, avait vu se dégager une majorité favorable au site lyonnais.

Coutumier du fait, l'avocat du barreau de Lyon planche devant un aréopage exceptionnel présidé par un américain, venu du Secret service des Etats-Unis d'Amérique. Si l'entretien consiste en un oral d'une demi heure à trois quart d'heures de questions, l'exercice est toujours difficile car il doit être emprunt de raison, de chiffres, de données précises : les interrogations sont nombreuses et les garanties nécessaires : « *que se passe*

⁷³ Recueil des résolutions du Conseil de direction du Centre international de recherche sur le cancer, Centre international de recherche sur le cancer, 18^e éd. (1965-2008), septembre 2008, § 6.1.1 « Lieu du siège du Centre », p. 187.

⁷⁴ « Lyon, siège d'Interpol ? », *Le Progrès*, 14 février 1985.

t-il dans l'université lyonnaise ? Existe-t-il des écoles et des enseignements qui peuvent être prodigués dans le maximum de langues accessibles ? » demande le comité exécutif. Devant les treize membres du comité exécutif, le premier adjoint de Lyon et les autorités qui l'accompagnent, sentent percer encore quelques réticences.

Impassible, l'avocat poursuit sa démonstration avec une conviction et une décontraction insolente. « *Au fond c'était peut être plus facile pour moi que pour d'autres collègues. J'appliquais ce je faisais depuis des années à la fois dans les arbitrages, dans les interventions devant les tribunaux et les cours d'appel* ». Pourtant, si l'audience est attentive, le public auquel il s'adresse est sensiblement différent de ce qu'il connaît en France. Sa capacité d'analyse et d'adaptation est alors mise à l'épreuve : « *Il se trouve que j'avais à faire à un public étranger. Si j'avais un point de vue européocentriste, nous perdions*. Expérimenté car ayant « *toujours beaucoup voyagé* », il appréhende et anticipe le comportement de ses interlocuteurs. Il plaide alors avec fougue et chaleur, durant plus de trois heures...l'une de ses plus magistrales plaidoiries...devant ce parterre de policiers internationaux.

L'objectif de la démonstration étant de convaincre les dirigeants que Lyon est une ville ouverte, chaleureuse, dont la pratique n'est pas purement locale. L'idée est de leur expliquer ce qu'est réellement Lyon. La main sur le cœur il déclare : « *Je viens ici porter vingt siècles* ». Présentant Lyon comme la seule ville d'Europe, hors Rome, ayant donné empereurs, l'un était bègue, « *dieu merci ça ne m'est pas arrivé* », Claude, et le second, dont les thermes portent le nom à Rome, Caracala. Porté par son élan, il ajoute : « *Cette ville n'est pas internationale aujourd'hui parce que vous allez y venir : c'est une ville pour les étrangers. Cela ne veut rien dire être lyonnais. C'est une ville d'accueil, c'est une ville de passage, la dernière ville du nord, la première du sud* ». Son intervention terminée, le président le regarde, stupéfait, et quelque peu désarçonné devant tant d'enthousiasme et de passion, il s'écrit: « *quel amour !* ».

Si le vote est secret, un vote à l'unanimité se prépare⁷⁵. Au bout de deux heures de délibérations, alors que M. André Soulier se trouve dans l'atrium, attendant la décision du comité d'Interpol, un des délégués, le Danois, Mickelsen, sort de la salle et le prie de rentrer. Dans sa tête, le doute n'est plus permis: « *J'ai dit ça y est, j'ai gagné* ». Ayant pénétré dans la salle, le président le prie de s'asseoir. Impatient, le président lui annonce alors : « *M. Soulier, nous allons à Lyon* ».

3. Un travail d'équipe

Le 15 février 1985 la nouvelle est officielle : le siège mondial d'Interpol va s'installer à Lyon, sur le site du quai Achille Lignon. Après le vote à huis clos de la veille des membres du comité exécutif à Saint Cloud, le président américain de l'organisation M. John Simpson, directeur du « Secret service » des USA, confirme la décision prise, de transférer le siège d'Interpol à Lyon. Pratiquement à la même heure à Lyon, le sénateur maire Francisque Collomb réunit la presse dans son cabinet de l'hôtel de ville. Fier et heureux de la décision prise par le comité, il annonce lui aussi la nouvelle en qualifiant l'implantation prochaine d'Interpol « *d'évènement considérable pour Lyon* » et en ajoutant que « *Lyon fait une fois de plus la preuve de sa capacité de rayonnement, non seulement européen mais mondial !* », le

⁷⁵ « Interpol à Lyon : officiel. Francisque Collomb : Je veux inaugurer le futur siège quai Achille Lignon avant la fin de mon mandat », *Le Progrès*, 16 février 1985.

sénateur –maire poursuivant: « *l'impact international de l'implantation d'Interpol dans notre ville sera extraordinaire. Lyon sera désormais connu du monde entier* ⁷⁶ ».

Si son acharnement personnel y est pour beaucoup dans le succès de cette opération, Francisque Collomb n'en oublie pas ses collaborateurs et plus fidèles lieutenants, qui ont joué un rôle de premier plan afin de faire triompher les atouts lyonnais : en premier lieu, André Soulier, qui a « plaidé » le dossier de bout en bout, Jacques Moulinier, adjoint à l'urbanisme, qui a dirigé les études de localisation, M. Jean Chemain, secrétaire général de la chambre de commerce et directeur de l'ADERLY, ainsi que le proche collaborateur de ce dernier, M. Jean-Marc Roumilhac, pour leur participation sans répit depuis un an, à la réussite du projet ; sans oublier les services compétents de la ville, avec M. Mouillon, secrétaire-général adjoint ; et M. Michel Rivoire, directeur de l'aménagement urbain de la Communauté urbaine de Lyon (COURLY).

Cette victoire est ainsi « *le couronnement des efforts déployés depuis un an par ses collaborateurs et lui-même, ainsi que l'ADERLY pour faire triompher la solution lyonnaise* ⁷⁷ ». M. Collomb ne manque pas de rappeler que la concurrence fut rude et acharnée, plusieurs villes de l'hexagone étaient en course, notamment dans la région, avec la ville de Divonne-les-bains. De son côté, la ville de Saint Germain en Laye, également candidate, avait tout tenté pour obtenir l'installation du siège, en proposant notamment le site des anciennes Tanneries Royales. Comme le souligne Francisque Collomb « *La ville de Paris a même fait visiter encore des terrains aux représentants d'Interpol, dans les 48 heures qui ont précédé le vote* ». Et d'ajouter aussitôt avec un sourire satisfait : « *Paris devra maintenant avaler la pilule ! Les délégations d'Interpol ont apprécié la ville de Lyon. On a gagné ! Il faut bien, de temps en temps, que l'on gagne !* » .

La décision prise par l'Organisation internationale de police criminelle annoncée le 15 février, est officiellement confirmée le 22 mars 1985, à l'hôtel de ville, par la signature de la convention à disposition du terrain situé sur le terre plein sud du quai Achille Lignon à proximité immédiate du Palais des Congrès de l'époque. Un site remarquable pour sa beauté, à proximité du centre ville et des autoroutes, et par sa sécurité accrue par la protection naturelle que représentent la façade fluviale sur le Rhône et l'écrin des fondations du parc de la Tête d'Or à l'est des futurs immeubles. Raymond Kendall, futur secrétaire général d'Interpol ⁷⁸ ne tarie pas d'éloge sur la ville :

« Le site qui nous a été offert par la ville est vraiment prestigieux. De tous les sites que nous avons vus, c'est certainement le meilleur, et de plus, il nous a été offert gracieusement par Lyon. Aussi l'idée d'y aller m'a semblé très séduisante et d'autant plus que ce que nous avons vu aux alentours est formidable et magnifique. En outre, nous serons mieux installés qu'à Saint Cloud. Je ne connaissais pas Lyon avant notre départ pour cette région, et j'ai été agréablement surpris ⁷⁹ ».

⁷⁶ Interpol à Lyon : officiel. Francisque Collomb : Je veux inaugurer le futur siège quai Achille Lignon avant la fin de mon mandat », *Le Progrès*, 16 février 1985.

⁷⁷ Ibid.

⁷⁸ Sa nomination au poste de secrétaire général de l'Organisation internationale de police est approuvée par l'Assemblée générale d'Interpol en octobre 1985.

⁷⁹ Interview de M. Raymond Kendall par Claude BOURGEOIS, « De tous les sites que nous avons vus, Lyon est certainement le meilleur », *Le Dauphiné libéré*, 8 mars 1985.

Il semble bien que M. Jean-Marc Roumilhac, le « chasseur » d'entreprises de Lyon, a donc réussi là, au nom de l'A.D.E.R.L.Y un très gros coup⁸⁰. À seize heures dans le cadre solennel du Salon du consulat des personnalités sont rassemblés autour de M. Francisque Collomb : Il s'agit M. André Bossard, secrétaire général d'Interpol depuis 1978, et qui doit prendre sa retraite quelques mois plus tard (en juin), après 35 ans de service dans la police nationale ; et du britannique Raymond Kendall et qui lui succédera officiellement au secrétariat général de l'organisation. D'autre part, sont présents les artisans lyonnais de cette victoire arrachée après une année de « forcing » auprès des autorités d'Interpol : Ainsi sont présent son premier adjoint André Soulier ; M. Jean Chemain et Jean-Marc Roumilhac de l'ADERDLY ; Charles Béraudier, adjoint au maire et M. Carrot, président de la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon.

En signant le bail et le contrat de localisation d'Interpol avec ses nouveaux partenaires, M. Collomb ajoute une somme de trois millions de francs avec lesquels l'ADERLY sera à même de mieux le transfert du personnel de l'Organisation mondiale de police, sans préjudice de l'aide de l'Etat, que les responsables locaux sont alors en train de négocier auprès de l'administration centrale dans le cadre d'une aide à la personne et au conjoint censé faciliter encore plus les conditions d'installation entre Rhône et Saône des policiers diplomatiques d'Interpol⁸¹. Les principaux points de l'accord conclu sont les suivants : La construction s'intégrera parfaitement dans le paysage urbain, en tenant compte des contraintes de sécurité de l'organisation. De même, le réseau très sophistiqué des Télécommunications d'Interpol est d'ores et déjà prévu⁸². La ville, soit directement avec l'Etat, via la délégation à l'aménagement du territoire (DATAR), mettra en place toutes les formes d'aides appropriées en matière de logement, d'emploi du conjoint et de scolarisation des enfants⁸³.

Le mode juridique entre Interpol et la ville de Lyon pour l'installation, quai Achille Lignon, est le bail de construction de longue durée. Interpol s'engage de son côté, à bâtir des constructions pour l'installation du siège de son organisation, à les entretenir pendant toute la durée de la convention, à remettre à la ville, à l'expiration des accords, toutes les constructions et aménagements réalisés. Le bail commencera le 1^{er} juin 1985. Interpol s'engage, dans un délai de vingt quatre mois à partir de cette date, à déposer une demande de permis de construire, et, dans un délai de trente mois à partir de l'obtention du permis de construire, à achever les constructions. C'est ainsi que M. Francisque Collomb espère bien inaugurer le bâtiment avant la fin de son mandat.

Pour M. Bossard, ce transfert d'Interpol constitue le dernier acte important de sa carrière : il doit en effet partir prochainement à la retraite. Après avoir reçu la médaille de la ville de Lyon sous les applaudissements, il affirme que c'est « *la dernière de sa carrière, mais aussi la plus importante pour l'avenir de l'organisation de police criminelle* ». Ayant appris l'intention de la ville de se positionner pour faire venir Interpol dans ses murs et à se mettre donc, pour la réalisation du transfert, en concurrence avec Paris et sa région, le secrétaire général de l'organisation s'est interrogé avec humour si Lyon ne souffrait ici du complexe d'Astérix.

⁸⁰ « Interpol à Lyon : c'est signé », *Le Progrès*, 23 mars 1985

⁸¹ Ibid.

⁸² « Interpol à Lyon : officiel. Francisque Collomb : Je veux inaugurer le futur siège quai Achille Lignon avant la fin de mon mandat », *Le Progrès*, 16 février 1985.

⁸³ Ibid.

Les responsables d'Interpol et notamment M. Brossard ont par d'ailleurs bien fait savoir au sénateur maire de Lyon qu'ils avaient bien compris le profond désir « *d'internationalisation de la ville de Lyon. Cela a été frappant dès le début et cela a été très bien ressenti par l'ensemble des membres du comité exécutif* ».

Cette volonté de la ville d'affirmer sa vocation internationale se traduit ajoute M. Brossard :

« Par le fait que vous nous offrez un site magnifique, merveilleusement situé, et qui doit permettre à Interpol de développer dans l'avenir, et pendant un très grand nombre d'années, ses activités d'organisation intergouvernementale...c'est cela qui nous a convaincus » poursuit M. Bossard en précisant : « la lutte contre ⁸⁴ la criminalité doit devenir une priorité pour les pays membres ».

Et Raymond Kendall d'ajouter: « *Lyon est situé au centre de l'Europe. Le 1^{er} janvier 1993 marquera une date capitale pour l'Europe des 12. Pour tous, et pour la police aussi, les changements seront importants. Lyon, centre de l'Europe, devient le centre mondial de la police. Nous sommes là pour des années ⁸⁵* ». Sur le plan du personnel, le secrétaire général remercie enfin les élus locaux de ce qui a déjà été fait, en souhaitant que les efforts entrepris soient poursuivis de manière à ce que chaque situation trouve une solution.

Vient enfin la cérémonie des signatures, moment solennel où le sénateur maire de Lyon et M. André Bossard paraphent à la suite l'acte authentique de mise à disposition du terrain et de bail à construction : l'acte, sous signature privée, ainsi que le contrat de localisation devant permettre de régler les problèmes de logement et d'emploi des fonctionnaires internationaux à Lyon avec leurs familles⁸⁶. Le tout sous le contrôle de l'avocat André Soulier et de Me Touzet, notaire associé à Me Louis Chaine.

Capitale de la soie, Lyon est alors en train de devenir la capitale de la filature⁸⁷ ...

C. Fonctionnement de l'organisation : le secrétariat, le siège d'Interpol ?

Si l'installation du Secrétariat général d'Interpol à Lyon constitue un événement majeur pour la ville et la région, cet organe ne constitue qu'une des composantes de l'organisation. Son importance est toutefois prédominante.

1. La partie émergée de l'iceberg.

Né de la volonté déclarée du congrès de Monaco en 1914 de créer un fichier centralisé commun des criminels internationaux, c'est historiquement la première structure concrète de coopération policière internationale. Etablissement de rencontres virtuelles ou physiques, son efficacité et sa nécessité ne font désormais plus l'ombre d'un doute⁸⁸.

⁸⁴ Robert WEIL, « *Interpol à Lyon : l'acte authentique paraphé hier à l'hôtel de ville* », *Lyon Matin*, 23 mars 1985.

⁸⁵ Robert WEIL, « *Interpol à Lyon, opérationnel le mois prochain* », *Lyon Matin*, 14 avril 1989.

⁸⁶ Jean-Claude GALLO, « *Interpol à Lyon : c'est signé* », *Le Progrès*, 23 mars 1985.

⁸⁷ Ibid.

⁸⁸ Marc LEBRUN, *Interpol*, Paris, PUF, coll. "Que sais-je?", 1997, p 81.

Pour autant, et contrairement à l'idée courante, ce n'est pas l'organisme central, le siège de l'OIPC, même s'il est désigné sous ce nom dans le statut. Sa existence garantit la pérennité du fonctionnement administratif de l'organisation. Il est par ailleurs susceptible d'amplifier de son initiative la coopération policière et applique les directives de l'Assemblée générale et du comité. Sans lui, la coopération se verrait amplement diminuée dans son efficacité et son efficience ; elle serait toutefois toujours possible. Il apparaît en ce sens comme la partie émergée de l'iceberg⁸⁹.

Il dispose d'une structure singulière. Le secrétariat s'organise autour de quatre divisions, chacune spécialisées. La première, l'administration générale organise le travail de l'institution, en préparant son personnel, matériel, réunions. La deuxième, l'une des plus importantes, concerne la liaison et de l'information criminelle. Après avoir récupéré et traité les informations directement envoyés par les polices nationales, et ce, qu'elle que soit leur nature (noms, empreintes digitales, photos ...), elle les transmet au BCN intéressé. Sa structure est spécifique, dans la mesure où elle est organisée en sous-divisions chargées des grandes catégories de la criminalité internationale :

- criminalité générale
- criminalité économique et financière
- trafic illicite des stupéfiants
- information criminelle

Les groupes spécialisés qui composent les trois premières sont les unités du Secrétariat General les plus impliquées dans la collaboration avec les BCN ; c'est la condition de leur efficacité et la justification de leur existence.

Celle de l'information criminelle se concentre sur les informations de police, répond aux demandes des BCN, gère les fichiers d'empreintes digitales (dactyloscopiques) et photographiques, répertorie les renseignements de façon à garantir une consultation par le Système de recherche automatique (SRA). Une unité d'analyse destinée à apporter des renseignements nouveaux par ses travaux tous les partenaires d'Interpol en matière de connaissance des tendances, systèmes et réseaux criminels, et à définir des priorités et leur suivi en matière de lutte, a été créée en 1993⁹⁰. Cette dernière rédige, publie et diffuse les notices internationales, portant certaines informations à la connaissance des polices nationales afin d'élucider une affaire ou de permettre une action⁹¹.

2. Les notices d'Interpol

Ces notices sont établies selon des normes précises et se distinguent par des couleurs différentes :

La **notice rouge** est la plus fréquente. Elle demande l'arrestation provisoire en vue d'extradition d'individus recherchés, fondée sur un mandat d'arrêt ou une décision judiciaire. Elle donne par ailleurs le signalement et toutes les informations connues jusqu'à présent à son sujet (numéro passeport, dangerosité ...), situe la base juridique de la démarche et indique au BCN le demandeur à contacter. Il est à noter que les mandats d'arrêt internationaux sont en fait des notices rouges.

⁸⁹ Ibid. p 82.

⁹⁰ Marc LEBRUN, *Interpol*, Paris, PUF, coll. "Que sais-je?", 1997, p 82.

⁹¹ Ibid, p 83.

La **notice bleue** est une demande d'informations complémentaire sur des individus concernant leur identité, leur lieu de séjour ou leurs activités illicites dans le cadre d'une affaire pénale. L'objectif étant de permettre de retracer les pérégrinations de l'individu concerné.

La **notice verte** s'apparente à une diffusion d'informations, le but étant d'alerter et de communiquer des informations de police sur des individus ayant commis des infractions pénales et susceptibles de récidiver dans d'autres pays. C'est en ce sens un acte préventif destiné à mettre en garde les autorités d'un pays concernant l'activité d'un malfaiteur notoire.

La **notice jaune** est utilisée pour aider à retrouver des personnes disparues, en particulier des mineurs, ou à identifier des personnes qui ne peuvent le faire en raison de leur incapacité.

La **notice noire** est une demande d'aide en vue de l'identification d'un cadavre dont le corps n'a pas été identifié. Elle fournit une photographie, des empreintes digitales et toutes informations dont on dispose.

La **notice orange** est utilisée pour alerter la police, les organismes publics et les autres organisations internationales sur les matières dangereuses, les actes criminels ou les événements qui sont susceptibles de constituer une menace pour la sûreté publique.

La **notice spéciale INTERPOL-Conseil de sécurité des Nations Unies** créée en 2005, est utilisée pour appeler l'attention des polices sur des individus ou groupes visés par les sanctions prises par l'ONU à l'encontre d'Al-Qaïda et des Talibans, ainsi que par la Cour pénale internationale et les Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda afin de rechercher les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire⁹².

La deuxième division comprend également un bureau de liaison européen destiné à renforcer la coopération européenne interétatique. En 1994, un bureau de coordination est mis en place. Sa mission est de développer et renforcer la coopération policière au sein des zones géographiques en matière de lutte contre la criminalité.

Le secrétariat comprend par ailleurs une section juridique incarnée par la division des affaires juridiques. Elle qui publie la *Revue internationale de police criminelle* (RIPC) et assure le bon fonctionnement légal interne d'Interpol. La division des supports techniques met de son côté en place les éléments nécessaires aux activités des différents organes de l'Organisation (Secrétariat général, BCN) en ce qui concerne les télécommunications et l'informatique⁹³.

Enfin, depuis 1982 il existe au sein de l'Organisation une commission de contrôle des fichiers, dont l'objectif est de vérifier la justesse et le bon usage légal des informations à caractères personnels détenues par Interpol.

3. La structure organique d'Interpol

Présente partout dans le monde, Interpol en tant qu'organisation compte une Assemblée générale, un Comité exécutif, un Secrétariat général et des bureaux nationaux.

L'instance suprême d'INTERPOL est son Assemblée générale, c'est elle qui prend les décisions. Se réunissant une fois par an pour prendre toutes les décisions importantes touchant à la politique générale de l'organisation, elle se compose de délégués désignés par les pays membres. Chaque pays membre représenté dispose d'une voix, toute, lors du

⁹² Cf. Annexe 4 : Les notices d'Interpol.

⁹³ Marc LEBRUN, *Interpol*, Paris, PUF, coll. "Que sais-je?", 1997, p 82.

scrutin, ayant le même poids, ce qui garantit la souveraineté. Les décisions et la surveillance sont l'œuvre de l'Assemblée et du Comité exécutif. Les votes se déroulent à main levée ou par appel nominal. Chaque pays dispose d'une seule voix. L'assemblée regroupe annuellement les envoyés des Etats membres, oriente les activités, se prononce sur les moyens, les méthodes, et le programme de travail, veille aux dépenses et élit les dirigeants de l'Organisation. Ces derniers, présidents, vice-présidents, délégués (à l'exception du Secrétaire général) appartenant tous à des pays différents et représentant équitablement les aires géographiques planétaires, composent le Comité exécutif qui, environ trois fois par an, contrôle la gestion du Secrétariat général et l'exécution des décisions de l'Assemblée, approuve – ou théoriquement désapprouve aussi – le programme de travail et le projet de budget qu'il soumet à cette dernière, et prépare l'ordre du jour de celle-ci⁹⁴.

Le Comité exécutif supervise l'exécution des décisions de l'Assemblée générale et le travail du Secrétaire Général. Comptant 13 membres élus par l'Assemblée générale, il se veut une représentation de toutes les régions du monde. Le mandat du Président, qui dirige les travaux du Comité, est de quatre ans, et celui des trois Vice-présidents et des neuf délégués, de trois.

Les pouvoirs du président d'Interpol sont quant à lui limités. Élu pour quatre ans, non-rééligible immédiatement au comité, il n'est doté d'aucun pouvoir décisionnaire. Il exerce en ce sens une fonction de représentation et est accompagné dans sa tâche par trois vice-présidents, élus pour trois ans, et également non rééligibles immédiatement. Cette dernière possibilité n'est en effet réservée qu'aux délégués, à condition que se soit à une fonction supérieure⁹⁵.

Il est à noter que la faible fréquence de réunion de l'assemblée (une fois par an) implique qu'elle se conforme bien souvent aux initiatives du Secrétaire Général. Il s'opère en ce sens une concentration des pouvoirs au sein d'un représentant, dont la fonction initiale était celle d'un gestionnaire, un exécutant, un interlocuteur, un partenaire⁹⁶.

Depuis l'arrivée aux commandes de Raymond Kendall en tant que Secrétaire général de l'Organisation en 1985, le nombre des membres du personnel du siège ne cesse de croître. Conformément à son souhait de faire jouer à Interpol un rôle déterminant sur la scène internationale en termes de lutte contre la criminalité, et conformément à l'accroissement des tâches et au rôle plus actif qu'il entend lui faire jouer, le nombre de fonctionnaires est notamment passé de 242 personnes en 1982 à 302 en 1994. En 2008, le nombre s'élève à 541 employés. Ces derniers, qui ne sont pas tous des policiers, sont envoyés par leur administration d'origine et parfois même rémunérés par elle (c'est le cas des policiers français) ou par Interpol lui-même. Ayant le statut de fonctionnaires internationaux, ces rédacteurs, traducteurs, informaticiens, secrétaires, et bien entendu policiers, sont ainsi tenus de se consacrer aux tâches qui leur sont demandées, au détriment d'un quelconque intérêt ou préjugé national particulier.

Le Secrétaire Général, plus haut fonctionnaire et principal administrateur à temps complet de l'organisation, est quant à lui chargé de superviser le travail quotidien de la coopération policière internationale effectué par l'OIPC, ainsi que la mise en œuvre des décisions de l'Assemblée générale et du Comité exécutif. Désigné par le Comité exécutif et

⁹⁴ Ibid., p 86.

⁹⁵ Marc LEBRUN, *Interpol*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1997, p 88.

⁹⁶ Ibid.

confirmé par les deux tiers au moins de l'Assemblée générale, il est nommé pour un mandat initial de cinq ans⁹⁷.

Par ailleurs une des caractéristiques de l'organisation réside dans sa recherche constante et son souci d'efficacité et de coopération. Ainsi si le Secrétariat général se trouve à Lyon, Interpol compte sept bureaux régionaux -en Argentine, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, à El Salvador, au Kenya, en Thaïlande et au Zimbabwe - ainsi qu'une représentation auprès des Nations Unies, à New York, et auprès de l'Union européenne, à Bruxelles. L'objectif étant de favoriser le développement de structures décentralisées en matière de télécommunication, ainsi que de faciliter l'échange d'informations pour les enquêtes, afin de rapprocher leur coordination régionale du terrain. Tous ces bureaux régionaux sont ainsi rattachés aux structures déconcentrées du Secrétariat général.

(Image à consulter sur place au centre de documentation de l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon)

*Structure organique d'Interpol*⁹⁸

Chapitre 3 : Le parti architectural

Le projet de déménagement doit être salvateur, marquer le nouveau départ de l'organisation, et afficher publiquement la volonté des dirigeants de rompre avec le passé. Si la précédente présidence a déjà largement déblayé le terrain en écartant bon nombre de sites et en choisissant la ville de Lyon pour construire le nouveau siège, il reste l'essentiel : construire. Cette tâche incombe à l'architecte marseillais Louis Manavella choisi par l'organisation pour la construction du nouveau site. La décision du comité exécutif connue, il commence à se pencher sur la construction du bâtiment du futur secrétariat général. Si son imagination et son inventivité sont mis à l'épreuve, il se doit de prendre en compte certains éléments extérieurs. Le siège de l'Organisation internationale de police criminelle doit en effet s'implanter sur le site de l'ancien Palais de l'Alimentation, au sud du Palais des Congrès, entre le Parc de la tête d'Or (120 ha) et le Rhône. Prévu pour être édifié sur le quai Achille Lignon, le futur siège d'Interpol doit par ailleurs s'intégrer dans l'aménagement de la Cité internationale.

A. Une intégration nécessaire dans l'environnement de la cité internationale

1. Des contraintes imposées

Alors que la Foire quitte le quai Achille-Lignon pour Eurexpo, à Chassieu, en 1985, une question se pose : que faire des anciens bâtiments ? Que vont-ils devenir ? Un sondage est réalisé. Sollicités pour cette enquête d'opinion, mille Lyonnais répondent à cette enquête⁹⁹ : Si 32,9% désirent une extension du Parc de la Tête - d'Or, près de 20,5% réclament un complexe sportif, 16,30% des terrains de loisirs, tandis que 10,70% un centre culturel.

⁹⁷ Ibid.

⁹⁸ Vu sur le site d'Interpol, consulté le 29 avril 2010, <http://www.interpol.int/public/icpo/default.asp>

⁹⁹ « Que faire des bâtiments de la Foire de Lyon ? », *Le Journal*, 24 avril 1982.

Enfin 9,1% se prononcent en faveur de logements, et 5,5% un complexe hôtelier... Un concours d'architectes internationaux est alors lancé en juillet 1985 : sur neuf architectes en compétition, Renzo Piano et Richard Plottier sont les lauréats du concours d'aménagement de la future Cité Internationale. Il ne s'agit pourtant pas de choisir un projet, mais davantage de coordonner une réalisation dont les principes sont les suivants :

L'utilisation de la travée centrale du Grand Palais des expositions comme rue intérieure et son prolongement sous des formes diverses comme axe de composition en direction des Brotteaux et de Villeurbanne; la transparence de cet axe afin d'obtenir une valorisation réciproque du Rhône et du Parc de la Tête - d'Or à travers le site; la localisation du centre de congrès à l'Est du Grand Palais et enfin l'introduction de quelques variantes dans l'architecture générale et notamment le traitement des berges du Rhône.

En 1989, le projet consiste à réaménager une partie des anciens bâtiments (60 000 m²) en les intégrant dans un véritable site ouvert sur l'agglomération (148 000 m² de nouveaux bâtiments)¹⁰⁰,

ce qui allait devenir la Cité internationale.

Louis Manavella regorge d'idée, mais l'aménagement de ce nouveau projet le freine dans ses ardeurs. Articulé sur un plan triangulaire, son premier projet est finalement amendé afin d'harmoniser la réalisation avec les propositions des architectes Renzo Piano et Richard Plottier. Face à ce refus, il imagine alors un bâtiment d'expression rigoureuse sur un plan carré autour d'un patio central. Sans plagier les bâtiments anciens du Palais de la Foire, il en reprend l'échelle et le rythme des ouvertures.

(Image à consulter sur place au centre de documentation de l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon)

*La Foire dans ses anciens bâtiments*¹⁰¹

2. Une analogie du nouveau bâtiment avec le Palais de la Foire

Dans son esprit, l'analogie du nouveau bâtiment avec le Palais de la Foire doit s'exprimer par de grands portiques de granit placés en avant de façades entièrement vitrées. Ces portiques se reflétant dans des vitrages réfléchissant et dans l'eau du bassin sur lequel le bâtiment est « posé », le tout garantissant une architecture vivante, intégrée au site exceptionnel du Parc de la Tête d'Or. En plein accord avec les architectes Renzo Piona et Richard Plottier, la coloration de l'ensemble des éléments et les études paysagères sont alors définies afin d'obtenir une osmose parfaite de la réalisation d'Interpol avec celle de la Cité internationale. Le projet de Louis Manavella est désormais clair.

3. Un programme conçu pour accueillir 300 personnes

Dans son esprit le bâtiment d'une superficie de 25000 m² sera implanté dans un jardin d'un hectare et demi. Il sera alors la première réalisation d'un programme conçu pour accueillir 300 personnes et qui comportera les caractéristiques suivantes:

6 745 m² affectés aux bureaux et aux divers services de l'Organisation

Une salle de conférence de 210 places

¹⁰⁰ « Questions à Jacques Moulinier, adjoint à l'urbanisme de Lyon », *Pignon sur rue*, n°65, 1986.

¹⁰¹ Copyright Centre régional de documentation pédagogique (CRDP) de Lyon.

Une bibliothèque

Un restaurant d'entreprise

- 300 m² de logement de fonction

- 6 600 m² destinés aux locaux et au parking souterrain pouvant abriter 160 véhicules¹⁰²

Les différents services seront distribués, autour du patio central, sur six niveaux desservis par quatre ascenseurs panoramiques. Le patio doit être éclairé par une verrière ainsi que par une « fente » prolongeant l'entrée Nord vers les jardins au sud du bâtiment et constitue le point de rencontre, le « Forum » qui unit la salle de réunions, la bibliothèque et le restaurant d'entreprise. Les clôtures sont en béton architectonique vers la voie sur berge. Sur le quai Achille Lignon, elles s'inspirent de la grille du Parc de la Tête d'Or.

B. Lyon inaugure Mitterrand

La première pierre du nouveau siège mondial d'Interpol est posée le 18 juillet 1987.

Le 3 décembre 1987 est signé le contrat de localisation qui a pour objet d'organiser l'installation à Lyon du personnel (180 postes de travail) de l'organisation et de faciliter son transfert prévu en 1989. L'aide de la ville de Lyon pour faciliter ce transfert s'élève à 3 millions de francs. Par ailleurs, la ville et la Communauté urbaine de Lyon (COURLY) s'engagent à aider l'installation des familles des fonctionnaires (logements, mutations professionnelles des conjoints) et particulièrement des enfants¹⁰³.

Deux années et près de vingt mois de chantier plus tard, le nouveau siège de l'organisation peut définitivement s'installer à Lyon. Matériellement, l'inauguration peut avoir lieu en juillet. Il s'avère en effet que depuis le mois de juin, et l'achèvement de son grand déménagement de Saint Cloud (Hauts-de-Seine) à Lyon, le secrétariat général de l'Organisation internationale de police (OIPC) est opérationnel¹⁰⁴.

Le président de la République, qui avait été invité par la précédente municipalité, fait savoir qu'il serait disponible fin juillet pour présider cette inauguration. Pour autant, tant à Interpol qu'à la mairie de Lyon, la préférence est pour le mois de septembre. L'objectif étant de faire de l'inauguration un événement au rayonnement médiatique mondial¹⁰⁵. Finalement la décision est prise de faire coïncider l'inauguration avec l'assemblée générale annuelle de l'organisation (du 27 novembre au 1^{er} décembre), à l'espace Tête d'Or de Lyon-Villeurbanne¹⁰⁶. Le nouveau site est ainsi inauguré le 27 novembre 1989. Si l'implantation de cette prestigieuse installation à Lyon constitue en soit un événement pour la ville, un autre facteur amène alors à penser que cette date risque de rester longtemps gravée dans les mémoires.

1. Un évènement historique

¹⁰² « Le parti architectural par Louis Manavella, Architecte de l'OIPC- INTERPOL », *Documentation régionale, bibliothèque municipale de La Pardieu*, Articles de presse 1985-1992.

¹⁰³ « Interpol à Lyon : ça avance », *Le Progrès*, 4 décembre 1987.

¹⁰⁴ Laurent GREILSAMER, « Interpol dans sa forteresse de verre », *Le monde Rhône-Alpes*, 6 octobre 1989.

¹⁰⁵ Pierrick EBERHARD, « Les fonctionnaires internationaux rentrent dans les murs d'Interpol », *Le Progrès*, 24 mai 1989.

¹⁰⁶ Initialement prévue à Pékin, l'assemblée générale fut déplacée à la suite des manifestations tragiques de Tian'anmen en

Comme l'affirme alors le journal *Les petites affiches lyonnaises*, la venue de François Mitterrand, pendant longtemps incertaine, considérée elle-même comme un événement, et l'inauguration d'Interpol font désormais partie de l'Histoire¹⁰⁷.

À l'occasion de son discours inaugural M. Mitterrand insiste sur l'intérêt que représente un tel organisme dans le cadre de la lutte contre le crime. Estimant que les « *polices sont indispensables à la consolidation des démocraties* »¹⁰⁸ le président en appelle à lutter plus efficacement contre le trafic de drogue, tout en s'insurgeant contre l'exploitation de jeunes enfants. Ce discours incisif surprend l'assemblée. En effet, personne ne s'imaginait que le Président de la République avait des intentions guerrières en se rendant à Lyon. On imaginait une visite de courtoisie à la mairie, une poignée de main paternelle à M. Michel Noir¹⁰⁹, et puis une inauguration tranquille du nouveau fortin qu'Interpol s'est offert sur les rives du Rhône. Habillé dans l'art du contrepied, M. Mitterrand surprend rapidement son monde. Accompagné de son ministre de l'intérieur, M. Pierre Joxe, et de Mme Georgina Dufoix, responsable du dossier drogue, ses intentions sont fermes et déterminées. Son passage dans la capitale des Gaules doit lui permettre de renouveler haut et fort, sa déclaration de guerre aux trafiquants de stupéfiants.

Aux spécialistes d'Interpol, souvent à l'origine du démantèlement des filières entre l'Italie et les Etats Unis, l'Asie et l'Europe, il fait dévoiler son intention de demander dans un futur proche aux dirigeants de l'Europe des Douze, de désigner chacun "un responsable unique" pour organiser la lutte contre les trafics de stupéfiants. "Cessons ces actions disséminées et disparates !" s'exclame M. Mitterrand. "Le péril ne connaît pas de frontières"¹¹⁰

". De même, il demande qu'un groupe d'experts nommés par les sept pays les plus industrialisés du monde rende "leurs conclusions, début 1990", sur le blanchiment de l'argent de la drogue¹¹¹.

Dans le ton, il n'y a rien de rituel ni de convenu, mais comme un impératif, la conscience précise d'un mal galopant : " *J'appelle tous les pays, ceux d'Asie, d'Amérique latine, d'Afrique d'où vient aussi le mal, à un sursaut collectif* » demanda le président. « *Il faut un effort qui les engage tous. La répression est un aspect incontournable de la lutte, mais ce n'est pas le seul* ». Le propos est relevé, ainsi que cette interrogation en forme de défi : « *Et pourquoi les nations civilisées seraient-elles faibles, démunies?* »¹¹².

¹⁰⁷ Article « Inauguration d'Interpol : un événement symbolique », *Petites affiches lyonnaises*, 29 novembre 1989.

¹⁰⁸ Cf. Annexe 5: Discours de François Mitterrand, président de la République, sur l'histoire et le rôle d'Interpol, l'importance de la coopération internationale en matière de lutte contre toutes les formes de criminalité et plus particulièrement contre le trafic de drogue et l'exploitation des enfants.

¹⁰⁹ Après avoir affronté le maire de Lyon Francisque Collomb dans une primaire opposant l'UDF et le RPR en mars 1989 la victoire de Michel Noir est totale : il remporte les neuf mairies d'arrondissement. Il sera maire de Lyon et président de la COURLY de 1989 à 1995.

¹¹⁰ Cf. Annexe 5: Discours de François Mitterrand, président de la République, sur l'histoire et le rôle d'Interpol, l'importance de la coopération internationale en matière de lutte contre toutes les formes de criminalité et plus particulièrement contre le trafic de drogue et l'exploitation des enfants.

¹¹¹ « M. Mitterrand appelle à un sursaut collectif dans la lutte contre les trafiquants de drogue », *Le Monde Rhône-Alpes*, 29 novembre 1989.

¹¹² Ibid.

Ce lundi après midi, il apparaît soudain que M. Mitterrand a décidé de prendre le relais d'une croisade commencée quelques années auparavant sous la présidence de M. Ronald Reagan, et son discours s'apparente sensiblement à celui tenu en 1985 à Washington devant les mêmes délégués d'Interpol par M. Edward Meese, le ministre de la justice des Etats-Unis de l'époque¹¹³.

2. La fin d'une longue bouderie

Cette visite à Lyon, le temps d'une après-midi, est autre chose qu'une escapade. Ce rapide voyage permet du reste de mettre un terme à une « longue bouderie¹¹⁴ » entre la ville et la présidence de la République. Et le président de plaisanter sur cette longue absence qui lui fut imposée : « *Dieu sait pourquoi je n'ai pas eu l'occasion de m'arrêter jusqu'à présent dans cet hôtel de ville...* » Si le mal semble réparé, M. Mitterrand semble véritablement avoir un rapport particulier avec la capitale des Gaules.

Durant ces deux mandats, le président Mitterrand ne se rendra qu'une douzaine de fois dans l'agglomération lyonnaise. Il faut attendre l'inauguration du siège d'Interpol pour le voir s'arrêter véritablement pour la première fois à Lyon. À cette occasion d'ailleurs, Michel Noir, alors ministre de cohabitation¹¹⁵, est le premier et le seul des maires de droite qui s'y succèdent à recevoir sa visite à l'Hôtel-de-Ville¹¹⁶. Mitterrand semble en effet consacrer ses déplacements de président qu'aux communes tenues par ses fidèles : en mai 1986, il est sur les terres de Roland Bernard maire d'Oullins ; en mars 1987, il est à Villeurbanne pour célébrer le dixième anniversaire de Charles Hernu à la tête de la commune; il y revient en 1988 pour inaugurer de la Maison du livre, de l'image et du son (qui portera son nom) ; en février 1994, il accompagne Jean Poperen pour inaugurer la nouvelle mairie de Meyzieu. Les banlieues lyonnaises ne sont pas en reste: en août 1983 il se rend, aux Minguettes à Vénissieux. En 1990, il est à Bron, pour assister troisièmes assises du mouvement «Banlieues 89¹¹⁷». Pour le reste, on compte quelques passages éclairs (en gare des Brotteaux en 1981 pour l'inauguration de la ligne TGV Paris-Lyon, en 1986 pour accueillir Jean-Paul II), et un meeting du président candidat en 1988 à Eurexpo¹¹⁸.

3. La leçon d'un maître à son élève

Dans cet empressement républicain, beaucoup veulent voir une manière de connivence. Alors que le régime de la cinquième République connaît sa première cohabitation, et après quelques rudesses, le président se montra souvent bien intentionné vis à vis du ministre du commerce extérieur. « *Quand je vous vois, monsieur le ministre, mon esprit s'adoucit* » avait lancé un jour M. Mitterrand au jeune RPR¹¹⁹. Les attentes sont donc grandes en ce jour d'inauguration. Michel Noir ayant personnellement insisté pour que M. Mitterrand soit présent, celui-ci après avoir fait durer le suspense, étant bien présent. Sous les plafonds

¹¹³ Ibid.

¹¹⁴ « Lyon inaugure Mitterrand » du *Figaro Rhône Alpes*, 27 novembre 1989

¹¹⁵ Michel Noir est alors ministre du Commerce extérieur du gouvernement de Jacques Chirac.

¹¹⁶ « Le président qui boudait Lyon », *Le Progrès*, 6 janvier 2006, p 3.

¹¹⁷ L'opération Banlieues 89 fut lancée en 1983 par les urbanistes Rolland Castro et Michel Cantal-Dupart.

¹¹⁸ « Le président qui boudait Lyon », *Le Progrès*, 6 janvier /2006, p 3.

¹¹⁹ « L'inauguration du nouveau siège d'Interpol à Lyon : M. Mitterrand appelle à un sursaut collectif dans la lutte contre les trafiquants de drogue », *Le Monde Rhône-Alpes*, 29 novembre 1989

de la mairie riches en chérubins, si l'on ne peut espérer un marivaudage, on est en droit de s'attendre au minimum, à un duo parfaitement accordé. Pourtant, après seulement quelques minutes, ces espoirs restent vains. Aux stances décentralisatrices et légèrement revendicatives de M. Noir, le président oppose, avec le sourire, quelques correctifs bien sentis. Une leçon, en quelque sorte, d'un maître à son élève, rectifiant ici une erreur, là un manque de précision. Ces quelques mauvais points une fois distribués au maire rosissant, le président se rachète : « *J'ai l'air de vous donner tort, mais je vous donnerai raison tout à l'heure.* » Par son humour, et son métier, M. Mitterrand fait tant et si bien qu'il finit par faire oublier les slogans scandés sous les fenêtres par une cinquantaine d'agents du Trésor déchaînés : « *Rocard démission ! Mitterrand au Panthéon !* » et par dégeler une assistance de notables qui l'avait accueilli par un silence poli¹²⁰.

Enfin l'on peut souligner que la venue de François Mitterrand en 1989 lors de l'inauguration de ce bâtiment constitue la seule visite d'un chef d'Etat à l'Organisation à Lyon¹²¹. Sa venue n'est que plus appréciée.

C. Interpol dans sa forteresse de verre

Vu de l'extérieur, le bâtiment ressemble à un luxueux centre administratif, ou au ministère d'un riche pays du golfe Persique.

1. Un cube sur un lac

Pourtant, qu'on ne s'y trompe pas. En y regardant de plus près, l'élégant cube de granit et de verre fumé fait songer à une forteresse. Les signes extérieurs témoignant du souci de sécurité ne trompent pas : D'énormes grilles, un chemin de ronde, une forêt d'antennes géantes zébrant le ciel, des dizaines de caméras de surveillance fichées dans un no man's land en attente de plantations... En situant ce bâtiment de verre de 10 étages quasiment au milieu d'une pièce d'eau, les promoteurs semblent réactualiser une vieille recette du temps des châteaux forts, où les douves remplies d'eau étaient de bons arguments de dissuasion envers d'éventuels agresseurs. Si l'on peut aisément envisager que les responsables d'Interpol ont d'autres arguments dans les panoplies dissuasive, il faut reconnaître que ce plan d'eau est esthétiquement plus sympathique que des rangées de barbelés¹²².

2. Un luxe de précaution

Un tel dispositif de sécurité n'est pas le fruit du hasard. Deux événements majeurs expliquent ces mesures drastiques.

Le 28 octobre 1976, une forte charge de plastic explose dans le hall de l'immeuble de Saint Cloud, entraînant d'importants dégâts (l'attentat est revendiqué par un « groupe de déportés espagnols » affirmant qu' « *Interpol doit trinquer à cause de l'appui que cette organisation apporte au gouvernement espagnol contre les opposants au régime* ». Dix ans plus tard, l'Organisation doit à nouveau faire face à un attentat sous l'effet de deux engins explosifs. La revendication ne se fait pas attendre : il est l'œuvre du groupe français d'Action

¹²⁰ « La fin d'une longue bouderie », *Le Monde Rhône-Alpes*, 29 novembre 1989.

¹²¹ « À quoi sert Interpol dans la lutte contre le terrorisme? », vu sur le site de l'Hebdo, publié le 13 juillet 2007, consulté le 1 juin 2010, http://www.hebdo.ch/a_quoi_sert_interpol_dans_la_lutte_contre_23387_.html

¹²² « Lyon : le siège d'Interpol opérationnel en 1988 », *Le Progrès*, 5 mai 1986.

Directe¹²³. Cet attentat à l'explosif, commis par Max Frerot le 16 mai 1986, occasionne de lourds dégâts au siège. Les concepteurs sont dès lors invités à un luxe de précaution. Pour autant, sitôt passé le poste de garde – gérée par une société de gardiennage privée – et les portes coulissantes du sas vitré, l'impression est toute différente¹²⁴. Avec sa cour intérieure circulaire, éclairée par une verrière pyramidale, ses murs et ses sols réalisés dans un camaïeu de gris du meilleur goût, ses ascenseurs panoramiques glissant telles des bulles le long des cinq étages en galeries, son restaurant et sa cafétéria, cet hôtel de police quatre étoiles pourrait aisément être confondu avec le siège social d'une banque suisse. Grâce au cadeau princier de la ville de Lyon, en lui offrant ce terrain sur un site prestigieux, à la générosité de l'Etat (qui lui a accordé la prime de décentralisation et l'exonération de la T.V.A), l'Organisation peut se vanter d'avoir financé seule son nouveau siège lyonnais. Coût de l'opération : 120 millions de francs. La construction a par ailleurs pu être financée sur les fonds propres de l'organisation, en utilisant leurs trente-six millions de francs suisses en compte en banque, en ayant recours à un emprunt bancaire et en vendant leur terrain de Saint Cloud¹²⁵, qui, de l'aveu même du secrétaire général M. Kendall est une démarche assez rare pour un organisme international¹²⁶.

Le budget de cette prestigieuse implantation, respecté à 3%, à l'origine de laquelle se trouve l'ADERLY atteint les 100 millions de francs hors taxes et équipements mobiliers.

3. Une architecture « rationnelle, modulable et esthétique »

Conformément au plan initial, l'architecte Louis Manavella, installé à Marseille, et le commissaire Gilbert Raguideau, chargé de mission auprès d'Interpol et maître d'ouvrage pour la conception du bâtiment, ont pris le parti de penser un bâtiment parfaitement cubique de dix étages posé sur un « lac » peu profond. L'architecture se veut résolument moderne mais surtout « *rationnelle, modulable et esthétique* » explique alors M. Raguideau. Le bâtiment offre tout d'abord à l'œil des visiteurs de grands piliers de granit et des baies vitrées bleutées étant entendu que l'immeuble est entouré d'un jardin d'une superficie de un hectare et demi. Le nouveau siège d'Interpol se veut essentiellement « tourné » vers l'extérieur. Les bureaux bénéficiant tout à la fois de la lumière extérieure, et de celle, tamisée, diffusée par une grande verrière donnant sur un patio. Quatre ascenseurs panoramiques desservent les six étages du bâtiment et les parkings en sous-sol.

Conçu pour accueillir 300 personnes, il abrite entre autres les bureaux du secrétaire général au dernier étage et son appartement de fonction (pour des raisons de sécurité¹²⁷) situé au cinquième étage du bâtiment, une salle de conférence de 210 places, les différentes divisions d'Interpol y compris les services techniques (communications,

¹²³ Groupe armé anarcho-communiste et issu du mouvement autonome et anti-franquisme, il emprunte son nom à la théorie anarchiste de l'action directe. Entre 1979 et 1987, ses membres revendiquent plus de 80 attentats ou assassinats sur le territoire français. Interdit par un décret du 24 août 1982 pour apologie de la lutte armée portant dissolution du groupement, celui-ci est depuis officiellement considéré comme terroriste par les autorités françaises. Dans un communiqué de onze feuillets, le groupe écrit notamment : « *Interpol, en tant que seule organisation de coordination de la répression contre la politique révolutionnaire, est, pour la bourgeoisie impérialiste, la section policière de l'OTAN et un des instruments principaux de la politique d'intervention américaine* ».

¹²⁴ « Interpol dans sa forteresse de verre », *Le Monde Rhône-Alpes*, 6 octobre 1989.

¹²⁵ Interview de M. Raymond Kendall, *Lyon Figaro*, 27 novembre 2009.

¹²⁶ Robert BELLERET, « Un entretien avec M. Raymond Kendall secrétaire général d'Interpol », *Le Monde*, 27 novembre 1989, p. 7.

¹²⁷ Pierrick EBERHARD, « Les fonctionnaires internationaux rentrent dans les murs d'Interpol », *Le Progrès*, 24 mai 1989.

documentations criminelles, etc...). Particulièrement conscients des problèmes de sécurité, le commissaire Raguideau a effectué plusieurs missions à l'étranger afin d'en tirer le maximum d'enseignement¹²⁸. Par ailleurs le système de télécommunication installé à Lyon est alors totalement spécifique à l'organisation et unique au monde. En effet, sa technologie de premier plan lui permet d'utiliser toutes les formes de transmissions : modem crypté, télex, télétexte, télégraphe. Peu importe le mode choisi, un système électronique informatisé baptisé « AMSS » (Automatic Message Switching System) organise la transmission et ouvre les réseaux. Quinze secondes suffisent désormais pour envoyer un message aux quatre coins du monde. Interpol traite en moyenne 3500 messages par jour. Cela explique la forêt et de paraboles sur le toit de son nouveau siège.

Le siège d'Interpol installé à la Cité Internationale

129

(Image à consulter sur place au centre de documentation de l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon)

¹²⁸ « Le futur siège d'Interpol : un cube sur un lac », *Le Monde*, 4 juin 1986.

¹²⁹ Vu sur le site 40 ans *grandlyon*, publié le 11 janvier 2010, consulté le 4 juin 2010, <http://www.40ans.grandlyon.com/?p=2991>

Livre II : Un impact sur la ville et la région

L'arrivée du secret général d'Interpol dans la capitale des Gaules témoigne du profond désir d'internationalisation de la ville de Lyon. Ville d'accueil, de passage, la dernière ville du nord, la première du sud, Lyon à la fin des années 1980 aspire à prendre son envol sur la scène internationale. La présence d'une organisation de notoriété mondiale ne peut dès lors que contribuer à la mettre sur le devant de la scène et à la faire exister sur la carte du monde.

Chapitre 1 : « Une valeur d'entraînement considérable »

Historiquement Lyon se caractérise par des relations d'échanges avec l'extérieur.

A. Une ouverture sur le monde

1. Une tradition historique

Il est vrai que dès l'Antiquité, Lyon présente une aptitude d'autorité à grand rayon spatial. Situé entre les vallées du Rhône et de la Saône, l'Empire romain crée Lugdunum pour en faire la capitale commerciale, administrative et politique des Gaules. Depuis, l'histoire de la ville ne cesse d'hésiter entre ouverture nécessaire vers le monde qui l'entoure et repli sur elle-même. La présence de banquiers italiens, à partir du 15^{ème} siècle et jusqu'au 18^{ème} siècle va s'avérer déterminante. Leurs puissants réseaux de relations, l'organisation de foires internationales ou encore l'essor de la soierie lyonnaise remettent la ville au premier plan.

Ainsi Fernand Braudel dira de Lyon qu'*«elle ne trouve les conditions de son épanouissement que sur le plan international...elle dépend de logiques à très large rayon»*. Mais le vingtième siècle voit les potentialités du carrefour lyonnais, et son désir d'ouverture qui l'anime, contrariés par le modèle d'organisation territorial centralisateur issu du royaume de France et prolongé jusqu'à aujourd'hui¹³⁰

2. Une prise de conscience dans les années 1980

Il faut pourtant attendre les années 1980 et la prise de conscience de la mondialisation de l'économie et de l'ancrage régional des politiques de l'Union Européenne pour que les conceptions politiques organisées sur une base étroitement nationale soient remises en question. Adossé aux libertés nouvelles offertes par la décentralisation, ces nouvelles possibilités résonnent auprès des acteurs lyonnais. C'est surtout le «lancement de l'élaboration du nouveau schéma directeur au milieu des années 1980 qui va permettre

¹³⁰ «Une volonté qui s'affirme depuis les années 1980 : (re)donner à Lyon sa dimension internationale », vu sur le site 40 ans grandlyon, publié le 11 janvier 2010, consulté le 4 juin 2010, <http://www.40ans.grandlyon.com/?p=2986>

de diffuser l'idée que les politiques d'agglomération doivent désormais contribuer au développement des fonctions métropolitaines de l'agglomération avec l'ambition d'en faire une métropole européenne¹³¹ ».

3. Une nouvelle vision de la ville

Ce projet correspond à un nouveau regard de la ville et de sa capacité à s'insérer dans des espaces de plus en plus élargis. À l'heure du développement local, l'ouverture internationale s'impose comme un levier d'action stratégique permettant à l'agglomération de se valoriser et de renforcer son attractivité¹³². En ce sens l'arrivée d'INTERPOL à Lyon relève d'une importance capitale. Si les lyonnais n'ont pas encore une pleine conscience de l'importance d'une telle implantation, ils doivent malgré tout bien se persuader que son arrivée à Lyon constitue un événement majeur pour l'internationalisation de la ville¹³³. Qualifiée par Pierre Méhaignerie¹³⁴ « *d'exemplaire opération d'aménagement du territoire* » le transfert à Lyon doit, selon Raymond Kendall, générer des synergies avec le développement de Lyon « *ville internationale*¹³⁵ ».

B. Des retombées économiques

1. Des effets immédiats

Le budget de cette prestigieuse implantation, respecté à 3%, à l'origine de laquelle se trouve l'ADERLY atteint les 100 millions de francs hors taxes et équipements mobiliers. Parmi les entreprises appelées à intervenir sur ce chantier, plus de 56% sont françaises¹³⁶. Avant même de s'implanter à Lyon, Interpol est en ce sens déjà générateur d'emplois.

En 1989, 300 personnes de 138 nationalités différentes viennent s'installer à Lyon avec leurs familles. Il est vrai que cette installation voit peu de création d'emplois dans un premier temps. Mais « *la valeur d'entraînement est considérable* » souligne Me Soulier. Ainsi sur le site de l'ex-foire de Lyon, étaient prévus et souhaités l'implantation d'un nouveau palais des Congrès et d'un hôtel de dimension internationale. Si le projet est déjà en cours dans les deux cas, ces projets ne peuvent que se trouver confortés voire accélérés. Il est par ailleurs permis de penser que la présence du siège d'Interpol aura pour conséquence une diminution sensible de la criminalité dans l'agglomération lyonnaise¹³⁷. De fait cela se traduit par une sécurité de l'environnement que les communes appellent de leurs vœux.

2. Une activité économique dynamisée

Par ailleurs l'activité générée par la présence d'Interpol permet de booster l'économie locale. Il est vrai que les invités d'Interpol sont nombreux chaque année à se rendre dans les

¹³¹ Ibid.

¹³² Ibid.

¹³³ Frank SCHMITT, « Interpol siège des soupçons », *Tout Lyon*, 19 janvier 1987.

¹³⁴ Pierre Méhaignerie fut Ministre de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement du territoire et des transports de 1986 à 1988.

¹³⁵ « Interpol à Lyon : ça avance », *Le Progrès*, 4 février 1987.

¹³⁶ « La première pierre d'Interpol », *Lyon-Matin*, 19 juillet 1987.

¹³⁷ « Lyon, capitale mondiale de la police », *Petites affiches lyonnaises*, 19 février 1985.

locaux lyonnais : journalistes, VIP, délégués de conférences ou policiers spécialisés. La ville est le siège de réunions, et de conférences internationales « du plus haut niveau ». On estime leur nombre à 10 000 chaque année. « *Soit environ 7 000 nuitées* » comme le précise Christophe Cizeron, conseiller technique en charge du développement économique, des relations internationales, de l'enseignement supérieur et de la recherche au cabinet du président du Grand Lyon. C'est donc un argument séduisant pour le secteur hôtelier, les restaurateurs et le commerce en général.

3. Une greffe réussie

L'implantation du siège permet par ailleurs de faire tomber de nombreux préjugés concernant une ville méconnue par un certain nombre d'étranger venus s'implanter à Lyon. Si jusqu'à présent, Paris était la France, et la France Paris, l'intégration réussie du personnel d'Interpol en région Rhône-Alpes témoigne d'une capacité d'accueil et de la dimension internationale souhaitée de longue date: « *il n'y a que cinquante personnes qui n'ont pas suivi le déménagement et après quelques semaines de vie à Lyon, tous les aprioris des autres sont tombés* » constate ainsi M. Penicaud qui s'est occupé de toutes les questions de logement, de scolarisation des 200 enfants, d'emploi des conjoints. Cette greffe du personnel ne peut dès lors que contribuer à véhiculer une image positive de Lyon dans le monde, à même d'encourager le développement économique de la région.

C. Un nouveau regard sur la ville

1. Une ville en plein essor

Intégrée dans le 2^e espace urbain du territoire national, fort du nombre grandissant de sa population, Lyon exerce dans les années 1980 une attraction d'importance nationale. La venue d'Interpol élargit ce point de vue et donne de nouvelles perspectives à la ville, non seulement au niveau européen mais également mondial. Forte d'une population de 1 257 117 habitants en date du 1^{er} janvier 2007, la communauté urbaine de Lyon est la plus peuplée de France. Paris et sa banlieue n'étant pas organisées en communauté urbaine.

2. Interpol met Lyon à l'honneur sur TF1

En 2010, il est prévu que la chaîne TF1 diffuse son premier épisode de la série « Interpol » tournée à Lyon. L'organisation a en effet autorisé le tournage de certaines scènes dans des bâtiments annexes. C'est à Villeurbanne que le studio Pixel accueille les équipes de tournage. Inspirée de la vie d'une vraie brigade d'Interpol, la série montrera la ville sous un nouveau jour. Sa richesse architecturale lui permet en effet de « tricher » sur plusieurs villes européennes à l'intérieur de Lyon¹³⁸ comme le souligne le producteur Benjamin Dupont-Jubien. Il est ainsi prévu de tourner de nombreuses scènes en ville. Nul doute que l'image de Lyon en bénéficiera à nouveau, la preuve étant faite que la présence d'Interpol a un impact positif pour la ville et la région.

□

¹³⁸ « Interpol met Lyon à l'honneur sur TF1 », vu sur le site lyonmag, publié le 20 mai 2010, consulté le 30 juin 2010 : <http://www.lyonmag.com/article/16447/-interpol-met-lyon-a-l-honneur-sur-tf1>

Chapitre 2 : une crédibilité pour la ville

A. Le 1er centre de décisions

Accueillant déjà le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), le premier vrai centre de décision opérationnel et mondial, est pourtant Interpol. Dès lors l'arrivée de son secrétariat va servir de catalyseur. Les dirigeants lyonnais souhaitent alors mettre en valeur les atouts de leur ville et la faire exister sur la carte du monde.

1. L'importance du réseau

Interpol est évidemment l'un des atouts de cette stratégie, de par son appartenance à un réseau international et de par sa capacité à attirer, dans les conférences qu'il organise, des intervenants et des participants du monde entier. Henri Chabert, conseiller municipal de Lyon et conseiller communautaire de 1983 à 1989 en charge du développement social des quartiers¹³⁹ confirme cette tendance: « *C'est toujours le problème de l'inscription sur le réseau. Vous avez Interpol, vous êtes sur le réseau international sur tout ce qui touche de près ou de loin Interpol. À partir du moment où vous accrochez une institution internationale de cette importance, vous créez les conditions pour un développement, ce qu'on appelle un closter, mais géographiquement localisé* ¹⁴⁰ ».

2. Un nouveau départ

Alors que Louis Pradel¹⁴¹ avait réussi à amener à Lyon le CIRC, depuis, aucune organisation internationale d'envergure planétaire n'était venue s'installer à Lyon. André Soulier part alors du principe que « *cela sera toujours moins long d'en (une organisation internationale) faire venir une 3^e, il n'y aura pas 20 ans* ».

3. Une dimension internationale

Si depuis 1979, la région lyonnaise a plutôt bien réussi dans sa recherche de délocalisation d'organismes publics ou d'organisations internationales, la venue d'Interpol en 1989 n'y est pas étrangère. Elle permet en effet de donner une crédibilité à la ville, de (re)donner à Lyon sa dimension internationale et de renforcer une volonté qui s'affirme depuis les années 1980. Ainsi, une trentaine de dossiers (grands et petits) aboutissent en un peu moins de 18 ans.

B. Des organismes internationaux

¹³⁹ Henri Chabert fut également adjoint au maire de Lyon et vice-président à la Communauté Urbaine en charge de l'aménagement et du développement urbain de 1989 à 2001 et président de l'agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise de 1995 à 2001.

¹⁴⁰ « Les années 1990 mettent l'accent sur l'implantation de grands organismes nationaux et internationaux », vu le site 40 ans du Grand Lyon, publié le 11 janvier 2010, consulté le 24 mai 2010 : <http://www.40ans.grandlyon.com/?p=2991&fnM:&tbnh=83&tbnw=127&prev=/images%3Fq%3Dinterpol%2Blyon%26start%3D20%26um%3D1%26hl%3Dfr%26sa%3DN%26rls%3Dp.com.microsoft.fr:IE-SearchBox%26ndsp%3D20%26tbs%3Disch:1&ei=jOBjTI21FNL34AbNpqXgCg>.

¹⁴¹ Louis Pradel fut maire de Lyon de 1957 à 1976.

Parmi les organisations internationales qui sont venues s'installer dans la région, tout le monde à en tête Interpol en 1989¹⁴². Pour autant il y a eu aussi :

1. Des organisations de renommée mondiale

L'on dénote entre autre l'arrivée de Traces Eléments Institut pour l'Unesco en 1992, organisme qui a pour mission de coordonner les projets scientifiques de l'UNESCO sur les éléments traces, sous leurs différents aspects fondamentaux et appliqués d'un point de vue multidisciplinaire. La même année le Japan external trade organisation (JETRO) ; le Centre coréen du commerce extérieur et de l'investissement et surtout Euronews s'implantent à Lyon. Un an plus tard, le Centre d'étude des réseaux de transports urbains (CERTU) les rejoint. L'Institut Aspen¹⁴³ France

s'installe quant à lui à Lyon en 1994 avec la bénédiction de Raymond Barre, au moment où l'ancien premier ministre, député du Rhône, s'apprête à conquérir la mairie de l'ancienne capitale des Gaules. En 1995 ce sont les services nationaux de la Police Scientifique et technique de venir à Lyon.

2. L'Interpol de la santé

Le pôle mondial de surveillance et d'alerte des maladies transmissibles de l'OMS arrive de son côté en 2001. Pour prévenir les épidémies, l'OMS souhaitait en effet créer un réseau mondial de surveillance et d'alerte des maladies transmissibles, avec Lyon pour tête de pont. Ce pôle est censé centraliser les informations transmises en temps réel par des laboratoires implantés dans le monde, selon des méthodes approuvées pour renforcer la fiabilité des diagnostics réalisés sur le terrain¹⁴⁴.

3. Un pôle d'excellence biologique

Pôle d'excellence biologique, la métropole rhônalpine est à même de développer des partenariats locaux en matière de formation. Il s'agit notamment du laboratoire P4 Jean-Mérieux, équipement unique au monde, et installé à Lyon en 1996, du Centre européen de recherche en virologie et immunologie dirigé par le Pr Girard, du Centre européen de santé humanitaire, de l'école nationale vétérinaire de Marcy L'Etoile¹⁴⁵ ou encore du Cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes (CLARA) à Lyon depuis 2003.

C. Des organismes de recherche

1. Des organismes de formation

Le Centre national du machinisme agricole, du génie rural des eaux et forêts (CEMAGREF) ; l'Ecole nationale des arts culinaires et d'hôtellerie d'Ecully ; l'Institut de formation des bibliothécaires ; l'Ecole nationale des services vétérinaires ; le Centre européen de santé

¹⁴² « Interpol et les autres », *Le Progrès*, 12 septembre 1997.

¹⁴³ L'institut Aspen est un cercle de réflexion et d'influence international à but non lucratif fondé en 1950 à Aspen dans le Colorado aux Etats-Unis dédié au « commandement éclairé, l'appréciation d'idées et valeur éternelles, un dialogue ouvert sur des thèmes actuels ». Son orientation en politique étrangère est d'inspiration atlantiste.

¹⁴⁴ Nathalie AVRIL, « OMS : Lyon va accueillir l'Interpol de la santé », *Le Progrès*, 11 avril 2000.

¹⁴⁵ Ibid.

humanitaire de Lyon ou encore l'École nationale supérieure des arts et techniques du Théâtre sont désormais implantés sur Lyon.

2. Les dernières délocalisations

Du côté des organismes publics, les dernières délocalisations obtenues sont l'École normale sup lettres, l'ENSATT (École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre), le Centre européen de santé humanitaire de Lyon, l'Institut national des sciences cognitives, ou la Police technique et scientifique à Ecully.

3. Le domaine de la recherche

Dans le domaine de la recherche l'on dénote la présence de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules, l'Institut d'Asie Orientale, le Centre dynamique du langage, le Centre européen de calcul atomique et moléculaire, l'Institut national pour la recherche sur les transports et leurs sécurités, l'Institut de biologie et de chimie des protéines, l'Institut national des sciences cognitives ou encore l'Institut Pasteur de Lyon.

Donner la liste complète des autres opérations serait fastidieux, mais il faut mentionner Normale sup sciences, l'INRETS (Institut national pour la recherche sur les transports et leur sécurité) à Bron, les services de l'Agence du médicament et de l'ANACT Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail), ainsi que les services Informatique et Achats de la SNCF¹⁴⁶.

Comme l'indique M. Michel Rivoire, « *il s'est passé beaucoup de choses. On avait en même temps Interpol, puis d'autres organisations ont suivi, c'est ce qui a fait que Lyon a pris sa dimension internationale* ». Il est vrai que toutes ces délocalisations génèrent des milliers d'emplois. Par leur présence, ces organismes sont appelés à contribuer au rayonnement et à l'image internationale de l'agglomération. En tant que tête de réseau, ils doivent permettre au territoire d'accéder à des nouvelles ressources, partenaires et projets. Pour autant, cette démarche semble s'être essouffée depuis le début des années 2000. Le rapport entre les moyens consacrés à cette politique et les gains réels pour le développement de l'agglomération fait en effet l'objet d'un débat qui est loin d'être tranché. Pour l'heure, si comme l'affirme Michel Rivoire « *la dimension internationale date de cette équipe : Arigo, Soulier, Béraudier, Collomb ... alors après elle a été amplifiée par Michel Noir très clairement, par Raymond Barre un peu* », l'implantation d'Interpol entraîne également dans son sillage la création du lycée international.

Chapitre 3 : Un lycée mis sur orbite

Conjuguée à la présence des chercheurs du CERCI, l'arrivée des fonctionnaires de police internationaux oblige la municipalité à ouvrir un nouveau dossier, celui de la création d'un lycée international. Pour une ville dont l'image était si cosmopolite qu'elle avait reçu à la fin du Moyen Age le surnom de « Myrelinge » (myriade de langues), ce n'est en fait qu'un retour à la tradition¹⁴⁷.

¹⁴⁶ « Les organismes implantés à Lyon », *Le Progrès*, 15 octobre 1997.

¹⁴⁷ « Course contre le terrorisme, la drogue et le crime technologique : les cibles d'Interpol », *La Croix*, 28 novembre 1989.

A. Un retour à la tradition

1. Un projet de longue date

Dès le début des années 1980, la ville de Lyon étudie avec le recteur de l'académie, M. Maurice Niveau, la possibilité d'implanter des sections internationales dans un ou deux lycées de Lyon. La perspective d'ouvrir à terme un lycée international est alors dans toutes les têtes, mais n'apparaît possible qu'à une lointaine échéance. À propos de ces problèmes scolaires, André Soulier, alors premier adjoint au maire, qui a suivi de bout en bout le dossier de « l'opération Interpol », confirme que Lyon sera équipé pour l'enseignement en continu, de classes ouvertes aux enfants des fonctionnaires d'Interpol, de l'espagnol, de l'anglais, de l'arabe et bien sûr du français¹⁴⁸.

2. Interpol accélère le processus

La venue d'Interpol va accélérer le processus : Grâce à cet organisme de renommée mondiale, Lyon va enfin obtenir son lycée international. Une des préoccupations majeures des fonctionnaires étrangers concernent en effet la scolarité de leurs enfants. Pour l'heure, en attendant l'ouverture de ce fameux lycée, ils inscrivent leurs enfants dans les classes de la section internationale du lycée Jean-Perrin ou dans des écoles bilingues privées¹⁴⁹. Si l'ouverture de l'établissement est prévue pour la rentrée scolaire 1991, il aura fallu un certain temps pour boucler le dossier.

3. Un succès considérable

L'histoire remonte à 1980. Le maire de l'époque, Francisque Collomb a, parmi ses projets¹⁵⁰, celui de créer une cité scolaire internationale. Le besoin existe, mais le dossier traîne. Jusqu'au jour où la décision d'installer Interpol à Lyon va précipiter les choses.

Comme l'explique Maurice Niveau, " *cette deuxième étape a fait l'effet d'un catalyseur.*

*L'Etat et la ville devaient s'engager à accueillir les enfants des membres d'Interpol*¹⁵¹ ". Afin de démarrer vite, avant l'arrivée de l'organisation, le rectorat et la mairie décident d'ouvrir les premières sections internationales au lycée Jean-Perrin dans le neuvième arrondissement de Lyon dès la rentrée 1987. La possibilité est ainsi offerte aux des élèves du primaire jusqu'à la première de suivre un enseignement en anglais, espagnol, italien ou allemand¹⁵². Le succès de ce type de formation est alors considérable. Les effectifs augmentent d'une année à l'autre à tel point que l'établissement, victime de son succès, se trouve contraint de sélectionner les demandes. La preuve est faite, si besoin était, qu'une cité scolaire internationale a véritablement sa place à Lyon.

¹⁴⁸ Luc TRASSOUDAIN, « Interpol à Lyon : officiel », *Lyon matin*, 16 février 1985.

¹⁴⁹ Pierrick EBERHARD, « Les fonctionnaires internationaux rentrent dans les murs d'Interpol », *Le Progrès*, 24 mai 1989.

¹⁵⁰ Francisque Collomb est à l'origine de quelques grandes réalisations lyonnaises comme Eurexpo, le pont Winston Churchill, la gare de la Part-Dieu, la venue d'Interpol, du service achat de la SNCF, la rénovation du palais de justice, le lancement de la cité internationale et du palais des Congrès ou encore le développement du réseau métropolitain.

¹⁵¹ Sandrine BLANCHARD, « Un lycée mis sur orbite », *Lyon Figaro*, 27 novembre 1989.

¹⁵² « Une institution plus que centenaire », vu sur le site du *lycée Jean Perrin*, consulté le 25 avril 2010 : <http://www2.ac-lyon.fr/etab/lycees/lyc-69/lyjperrin/histoire.html>

B. Un concours d'architecte mémorable

1. Un choix improbable

Parallèlement à l'ouverture de ces sections, le dossier de construction suit son cours. Le 28 octobre 1988, le Conseil régional choisit le site de Gerland pour l'implantation du bâtiment. Plus précisément entre la halle Tony-Garnier et le Rhône, sur une surface de 28 000 mètres carrés. Un concours d'architecte est lancé. Le 25 mai 1989, un jury composé de représentants du Conseil régional, de la ville de Lyon et de l'Ordre des architectes retient quatre dossiers. Les critères de sélection prennent en compte les réalisations proposées, l'expérience des candidats, et enfin la disponibilité, c'est-à-dire préférences à des professionnels proches du futur chantier¹⁵³.

À Lyon, Françoise-Hélène Jourda s'associe avec Gilles Perraudin. Tous deux plaident pour une architecture économe en matière et en énergie, attentive aux nouvelles aspirations sociales et aux nouveaux modes de vie et de travail. Le 20 octobre 1989, la décision tombe : Jourda et Perraudin sont les lauréats. Un choix par la suite entériné par le bureau du Conseil régional. Paradoxalement la commission technique et pédagogique trouve que leur projet est le plus mauvais.

2. Un résultat surprenant

En effet, le jour du grand oral, après avoir examiné les plans des différents candidats, Charles Millon, alors président de la commission, interpelle les époux Jourda et Perraudin : *« votre plan ne correspond pas à ce que l'on s'attend lorsque l'on s' imagine un lycée international. N'est ce pas avant tout une œuvre architecturale ? »*. L'époque est alors propice à la notion « de village de formation ». Poursuivant son interrogation, il insiste en fixant Françoise Jourda : *« Tout le monde considère que vous vous êtes occupée de faire une œuvre architecturale et qu'au final vous avez peu pris en compte l'intérêt des enfants et l'aspect éducatif »*. Michel Rivoire, alors responsable de l'urbanisme se souvient parfaitement de cette scène. De façon imperturbable et très bien préparée, Françoise Jourda se caresse alors le ventre. Enceinte de huit mois, elle répond calmement « avec son air de femme prête

à accoucher¹⁵⁴ » : *« Qui mieux que moi, Monsieur le président, connaît les enfants » ?* Le coup est porté. Si la formule paraît anodine, la détermination de cette femme enceinte pour obtenir le projet marque les esprits. La roue a tourné. Malgré un vote très serré, ils finissent par l'emporter. Avec du recul, il apparaît « que cette réponse de Françoise Jourda a été déterminante dans le choix de certains membres du jury¹⁵⁵ ».

3. Une architecture exceptionnelle

Ayant obtenu l'investiture, les architectes Jourda et Perraudin se mettent au travail. Influencés par l'œuvre de Jean Prouvé¹⁵⁶ et par leur expérience de collaborateur avec Peter

¹⁵³ Sandrine BLANCHARD, « Un lycée mis sur orbite », *Lyon Figaro*, 27 novembre 1989.

¹⁵⁴ Cf. Annexe 8 : Entretien avec Michel Rivoire.

¹⁵⁵ Ibid.

¹⁵⁶ Jean Prouvé n'était pas seulement un architecte, un ingénieur ou un technicien; s'il était un peu tout cela, il se voulait avant tout constructeur.

Rice¹⁵⁷ et Norman Foster, ils sont sensibles à la « nature des matériaux » et concentrent une grande part de leurs recherches aux logiques constructives¹⁵⁸. Cette démarche - souvent comparée à celle de l'Australien Glenn Murcutt¹⁵⁹ - s'exprime dans la réalisation d'équipements publics¹⁶⁰, comme en témoigne l'Ecole d'architecture de Vaulx-en-Velin qu'ils réalisent en 1987.

(Image à consulter sur place au centre de documentation de l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon)

Après des études réalisées entre 1989 et 1990, les chantiers commencent en 1991.

(Image à consulter sur place au centre de documentation de l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon)

Au final le résultat est surprenant mais plutôt bien réussi : Un bâtiment ondulant d'environ trois cent cinquante mètres de long composé de verre et d'aluminium, et un « *centre de vie* » en forme d'hémisphère. La cité scolaire internationale de Jourda et Perraudin se veut alors « *futuriste et métaphore de l'écoulement du fleuve* », partie intégrante du futur parc du Confluent.

(Image à consulter sur place au centre de documentation de l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon)

Son architecture exceptionnelle, de par sa modernité et son originalité, est novatrice. Vu du ciel, il forme un point d'interrogation inversé avec une "rue" intégrée reliant ses deux extrémités. Le bâtiment principal est divisé en trois parties : il se compose d'une école élémentaire (3 étages) ; d'un collège (4 étages) et enfin d'un lycée (5 étages). Dans la "rue centrale" sont disposés les différents équipements communs à toutes les classes (restaurants scolaires, enseignements nationaux, équipements sportifs...). Une verrière situé au dessus de l'allée diffuse une lumière bleutée agréable qui contribue largement à l'atmosphère de calme qui règne dans l'établissement.

(Image à consulter sur place au centre de documentation de l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon)

¹⁶¹ *Vues intérieure et extérieure de la CSI*

Le coût total de l'équipement est alors de 19 360 000 euros. Si une première partie de l'établissement (école élémentaire et collège) est achevée en septembre 1991, il faut attendre 1992 pour que les travaux soient entièrement achevés. L'objectif final étant d'atteindre mille neuf cents élèves, chaque section comportant au moins 25% d'élèves de

¹⁵⁷ Peter Rice est un ingénieur irlandais né en 1935 et décédé en 1992. Grand spécialiste des structures en acier, il a participé à de nombreux projets qui font référence dans le monde de l'architecture, notamment le nuage de la Grande Arche de la Défense à Paris ou encore l'opéra de Sydney en Australie.

¹⁵⁸ Jourda et Perraudin, *Exposition*, Paris, Institut français d'architecture, Liège : Mardaga, 1993. p 51.

¹⁵⁹ Glenn Murcutt est un architecte australien, récipiendaire du prix Pritzker d'architecture en 2002. Tout au long de sa carrière, il élabore des constructions écologiques en harmonie avec le climat et le paysage, en utilisant des matériaux « simples » (métal, bois, verre, brique). Murcutt appelle ceci le fonctionnalisme écologique.

¹⁶⁰ Vu sur le site http://fr.wikipedia.org/wiki/Fran%C3%A7oise-H%C3%A9l%C3%A8ne_Jourda, consulté le 3 juin 2010.

¹⁶¹ Réalisation : Cité scolaire internationale vu sur le site *Jourda architecte*, consulté le 31 mai 2010, http://www.jourda-architectes.com/architecture/bat_universitaires/lily/detail1.php

nationalité étrangère. Le principe de formation repose alors sur une approche biculturelle permettant une réintégration simplifiée dans le pays d'origine.

C. Repenser l'offre internationale sur Lyon. : Lyon veut «son» bac international

1. Un enseignement à bout de souffle

En 2004, douze ans après son inauguration, la Cité Scolaire Internationale accueille 1900 élèves âgés de 6 à 20 ans appartenant à plus de 40 nationalités différentes. Neuf sections sont désormais ouvertes : américaine, anglaise, allemande, chinoise (pour le primaire), espagnole, italienne, japonaise, polonaise et portugaise. La CSI se veut ainsi une ouverture sur le monde. La pratique de méthodes propres aux systèmes éducatifs étrangers, la mixité des classes entre élèves d'origines diverses encouragent l'ouverture d'esprit et facilitent l'acquisition d'au moins deux langues. Les élèves étrangers trouvent là une source d'intégration idéale et bénéficient, avec les élèves francophones, d'un enseignement bilingue et biculturel ambitieux. En ce sens, ils y développent un regard nouveau, centré sur le monde, à même de faire d'eux de futurs médiateurs et des Citoyens du Monde pour l'avenir de la communication internationale.

Si le succès de ce type de formation est considérable, il le doit notamment à l'installation du secrétariat général d'Interpol à Lyon. Pour l'heure, si l'installation de cette institution a pu accélérer le processus de création d'un lycée international, on est encore loin de pouvoir affirmer que Lyon dispose désormais d'un enseignement international à la hauteur de ses ambitions de grande métropole. À l'horizon 2005, elle espère ainsi un bac international, qui compléterait l'offre existante. Le lycée international ne doit ainsi pas être une fin en soi. Ce n'est pas un point de d'arrivée, plutôt un point de départ à même de repenser l'offre scolaire internationale sur Lyon. Les impératifs ne manquent pas. L'absence de baccalauréat international est dans de nombreux cas un frein à la mutation de travailleurs étrangers à Lyon. Comme le constate Christiane Barbe, chargée de faciliter le séjour des arrivants de l'étranger sur le site de l'entreprise Lafarge, à l'Isle d'Abeau : «*Avant qu'un collaborateur soit muté, il vient visiter Lyon*». Alors que la plupart des visites s'avèrent concluantes, notamment grâce aux possibilités offertes par la Cité scolaire internationale (CSI), «*pour quelques* ¹⁶² *uns, l'absence d'un bac international est un frein à la mutation* ». Cet exemple est loin d'être un cas isolé ; d'autres entreprises ou organismes internationaux, à l'instar d'Interpol emploient des cadres étrangers.

Face à ce constat, l'ADERLY mène alors une enquête auprès d'une trentaine d'entreprises de l'agglomération. Le résultat témoigne d'une tendance. En effet, une quarantaine de familles refuserait de s'installer à Lyon faute de bac international, dont la préparation se distingue du bac à option internationale offert par la CSI lyonnaise alors même que le nombre d'élèves de nationalité étrangère inscrits dans huit établissements lyonnais (de la maternelle au baccalauréat) augmente considérablement chaque année. Jean-Michel Daclin, alors adjoint au rayonnement international à la Ville, insiste sur ce point et plaide vigoureusement en faveur d'une offre complémentaire. «*C'est quelque chose qui nous pénalise énormément*» estime-t-il, évoquant, à terme, un potentiel de 300 personnes intéressées par des cursus complètement internationaux, adaptés aux enfants expatriés

¹⁶² Muriel FLORIN, « Lyon veut son bac international », *Le Progrès*, 29 janvier 2004, p 9.

en âge d'aller au lycée¹⁶³. L'adjoint tente de convaincre les représentants du ministère de l'Education nationale. Reçu au rectorat de Lyon en juillet, il n'obtient pas gain de cause. Le recteur de l'académie de Lyon, Alain Morvan, lui explique en effet que l'objectif l'Education nationale n'est pas de proposer une scolarité spécifique pour des enfants de cadres mais de scolariser le plus grand nombre dans de bonnes conditions. Privilégier l'ensemble à une minorité. Une réponse qui s'inscrit aussi dans le droit fil d'une politique «intégratrice» des élèves venus d'ailleurs.

Il est vrai que le cursus des sections internationales, construit sur le modèle français et prôné par la CSI comporte certaines limites. Le décalage est évident entre l'adaptation prônée du modèle français élitiste et attaché aux notes et notamment le modèle éducatif anglo-saxon, centré sur le développement personnel, la prise d'initiative et la mise en valeur de l'individu. La demande d'un cursus international est également plus forte du côté des nationalités «rares» non représentées dans la palette de la Cité scolaire internationale. Privé d'appui logistique public l'adjoint au rayonnement international étudie la possibilité de créer un bac international et des cursus idoines à Lyon. Il calcule alors qu'il faut 430000 euros pour mettre le projet sur les rails. L'Aderly estime à 12000 euros le coût de scolarité annuelle et indique que des financements sont possibles côté consulat japonais et entreprises. Jugé comme la piste la plus probable, l'accueil d'un tel cursus au lycée privé Ombrosa (hors contrat d'association avec l'Etat), sur les berges de la Saône, est pourtant abandonné faute d'accord sur le pilotage du projet. L'exploration se poursuit pour autant et l'objectif est finalement atteint en 2005. Sous l'impulsion de l'ADERLY, la première promotion d'élèves du Baccalauréat International à Lyon célèbre sa "graduation" le 24 mai 2006¹⁶⁴

. Situé à Sainte Foy les Lyon, L'International School of Lyon (ISL) couvre toute la scolarité, de la maternelle à la terminale.

L'impact pour la ville est décisif : Lyon fait désormais partie des grands centres économiques du monde disposant d'une ou plusieurs écoles proposant « l'International Baccalaureate », destiné à faciliter la mobilité à l'internationale et à préparer des élèves qui le désirent aux études dans les meilleures universités, notamment anglo-saxonnes. Pour autant, des difficultés persistent : Lyon se développant à l'international, l'école élémentaire (SCI) rencontre des difficultés à accueillir toutes les inscriptions

2. Des difficultés persistantes

École publique s'adressant aux enfants, dont la première langue parlée couramment, n'est pas le français, elle accueille des familles étrangères d'expatriés, des familles mixtes, ou encore des Français de retour d'expatriation. Répartis en sept sections : anglais, allemand, espagnol, italien, polonais japonais et portugais, les élèves suivent en parallèles un enseignement de français 20 heures par semaines toutes sections confondues. « *Lyon est devenue une mégapole et le nombre d'entreprises étrangères ne cesse de croître et leurs salariés d'aller et venir* » analyse le directeur. « *Cette année, à l'issue des tests, nous avons été dans l'obligation de refuser 30 nouveaux élèves, et d'essuyer les protestations des parents et des entreprises, auxquels l'école avait été présentée comme un atout pour les accueillir à Lyon* ».

¹⁶³ Ibid.

¹⁶⁴ "Baccalauréat international à Lyon", vu sur le site de l'Aderly, publié le 1 juin 2006, consulté le 30 avril 2010 : <http://www.aderly.com/lyon/contents/lyon-economic-news/actualite-economiques-infos-lyon.jsp?lang=1&page=13&archives=true&id=2626&title=News-BACCALAUREAT-INTERNATIONAL-A-LYON>

3. Des projets en cours

Face à ces difficultés, le Grand Lyon travaille actuellement sur un projet qui viserait à ouvrir un deuxième établissement, collège ou lycée séparé pour l'enseignement des langues. En effet « *Le lycée (actuel) a été réalisé de telle sorte qu'il ne puisse pas être agrandi* ¹⁶⁵

» indique Lionel Delbos, responsable du service implantation d'entreprises au Grand Lyon. Par ailleurs, « *il y aurait d'un côté un enseignement des langues, disons, les plus demandées, à savoir, l'Anglais, l'Espagnol, et de l'autre des langues peut être plus rares* ». Si l'ADERLY aide à la mise en place du projet, cela reste toutefois du ressort de la politique gouvernementale, « *le Grand Lyon ne peut pas décider* ». La balle est dans le camp du gouvernement.

¹⁶⁵ Cf. Annexe 9 : Entretien avec Lionel Delbos.

Livre III : L'avenir d'Interpol à Lyon

Au début de l'année 2006 INTERPOL annonce son désir de créer des Centres mondiaux anti criminalité. Ces centres doivent apporter un soutien sans précédent aux services chargés de l'application de la loi du monde entier¹⁶⁶ et servir de pôles d'expertise policière internationale en matière de techniques d'enquêtes, afin d'offrir un appui opérationnel accru aux pays membres.

Face à ce projet de développement de l'organisation, Lyon se positionne rapidement. Le Grand Lyon a beau expliquer que le « *projet est totalement distinct du siège d'Interpol à Lyon* », il s'agit bel bien d'une opportunité à saisir, une action à ne pas manquer. On parle alors de 750 emplois à la clef. Les discussions entre la communauté urbaine de Lyon et Interpol s'engagent dès le printemps 2006.

Chapitre 1 : Lyon envisage d'accueillir les Centres mondiaux anti criminalité à Vaulx-en- Velin

A. Un projet ambitieux

En avril 2006, le Grand Lyon s'engage à apporter le terrain, une surface de trois hectares. L'offre complète prévoit un investissement de 20 millions d'euros

pour la viabilisation de la parcelle dont la moitié sera financé par l'Etat, ainsi que le terrain. Il s'agit alors de travailler avec Interpol à la définition des critères en terme de surfaces, de conditions d'accessibilité, de localisation de constructibilité évidemment une capacité du site, et plus symbolique de visibilité. Ayant défini les critères de lisibilité, le Grand Lyon propose alors trois lieux, trois sites d'implantation potentiels dans trois endroits de l'agglomération qui semblent correspondre à ces critères.

1. Trois sites d'implantation potentiels

L'hypothèse du terrain sur le Confluent est dans un premier temps évoquée. Situé à proximité immédiate du centre de Lyon, le confluent dispose d'un potentiel foncier considérable, et d'un potentiel paysager de grande qualité, avec les rives en bordure du Rhône et de la Saône. Pourtant si un nouveau quartier doit voir le jour, la construction voulue par les dirigeants d'Interpol, ne correspond pas au modèle urbain du confluent, tandis qu'il apparait que les contraintes de sécurités ne peuvent être assurées.

Le deuxième site proposé est le terrain au Carré de Soie qui a tout de suite la préférence des membres du comité exécutif d'Interpol. Face à cette position positive,

¹⁶⁶ Communiqué de presse Interpol, « INTERPOL annonce la création de Centres mondiaux anticriminalité. □Des centres qui apporteront un appui sans précédent aux services chargés de l'application de la loi du monde entier » vu sur le site d'Interpol, publié le 11 décembre 2006, consulté le 3 mai 2010 : <http://www.interpol.int/Public/ICPO/PressReleases/PR2006/PR200640Fr.asp>

les travaux ne trainent pas. Le Grand Lyon mène une évaluation de ce que va coûter l'acquisition de ce terrain, la démolition des bâtiments qui s'y trouvent, éventuellement l'évacuation des occupants qui y restent et l'éventuel nettoyage des pollutions du terrain s'ils s'avèrent pollués. Le tout s'élève à environ 10 millions d'euros à l'époque. En 2009, alors que les travaux d'acquisition, de démolition, d'éviction, et de dépollutions sont terminés, « *l'investissement se situe entre quatorze et quinze millions d'euros* ». La contribution du Grand Lyon à ce nouveau développement d'Interpol est alors évaluable à 15 millions d'euros, en nature, sous la forme d'un terrain libre de droit, d'occupant, de pollution etc ... Les dirigeants d'Interpol ont alors en tête l'idée de développer leurs installation sous la forme de campus, qui doit se traduire par une bonne accessibilité, de bonnes connexions tout en n'étant pas non plus trop proches. Le souci de discrétion et de sécurité est en effet une des marques de fabrique de l'institution.

Concernant la visibilité, Interpol est séduit par l'activité du site du Carré de Soie, et par la volonté de développer un quartier en devenir, mais également par la prise de risque que cela représente. Il faut pourtant attendre près de quatre mois de discussions avant que la décision définitive de se fixer sur le Carré de Soie soit prise.

Le troisième site quant à lui est situé à l'est de l'agglomération mais l'identité du lieu est restée confidentielle, comme le confie M. Lionel Delbos, en charge des relations politico-institutionnelle au cabinet du Président du Grand Lyon : « *je ne peux pas vous en dire plus. Il me semble d'ailleurs que la collectivité locale n'était même pas au courant d'une possible installation future d'Interpol dans ce quartier* ».

2. Un choix rationnel

Le 11 décembre 2006, INTERPOL annonce officiellement son projet de créer un ensemble de Centres mondiaux anticriminalité (CMAC). Le site d'implantation choisi se situe dans la première couronne Est de Lyon, sur la commune de Vaulx-en-Velin, au cœur du projet du « Carré de Soie ». L'annonce n'omet pas d'indiquer que le Grand Lyon s'engage sur une cession gratuite à INTERPOL de ce terrain de trois hectares.

Comme le souligne M. Noble, secrétaire générale de l'organisation, « *La décision de créer ici les Centres mondiaux anti criminalité met ainsi clairement en lumière la ferme volonté de garder Lyon comme base centrale d'INTERPOL et de continuer à travailler en étroite collaboration avec les autorités locales et nationales françaises pour faire en sorte* ¹⁶⁷ *que nos installations demeurent à la pointe de la modernité* ».

Dans le fonctionnement d'Interpol, il porte en effet ce projet assez fortement. Pour autant, et dans le cadre de ce projet, il est tenu d'en avoir d'autres, d'autres hypothèses alternatives. Il y a en effet de sa part, « *le souci de ne pas orienter de manière unique le* ¹⁶⁸ *projet autour de Lyon, au risque de le fragiliser* ». Pourtant, s'il y a des velléités de la part de certaines villes, « *il n'a jamais été dans la méthode d'Interpol de mettre en compétition plusieurs villes* » comme me confie Lionel Delbos. Interpol décide alors de se focaliser sur Lyon exclusivement.

¹⁶⁷ Communiqué de presse Interpol, « INTERPOL annonce la création de Centres mondiaux anticriminalité. □ Des centres qui apporteront un appui sans précédent aux services chargés de l'application de la loi du monde entier » vu sur le site d'Interpol, publié le 11 décembre 2006, consulté le 3 mai 2010 : <http://www.interpol.int/Public/ICPO/PressReleases/PR2006/PR200640Fr.asp>

¹⁶⁸ Cf. Annexe 7 : Entretien avec Christophe Cizeron.

Le choix de l'organisation est ainsi motivé d'une part, par la présence du siège, donc des économies d'échelle, l'engagement de la collectivité à aider et à accompagner très fortement l'implantation de cette extension et des vraies synergies avec des pôles d'excellence lyonnais. Dans sa candidature Lyon a en effet mis en avant son bio pôle technologique précieux dans la prévention du bioterrorisme¹⁶⁹. Au laboratoire P4, piloté par les laboratoires Sanofi, Pasteur et Mérieux, où sont analysés les virus dangereux, s'ajoute, le pôle mondial de surveillance et d'alerte des maladies transmissibles de l'OMS depuis 2001. Si Lyon est bien placé dans le domaine de l'infectiologie, il l'est tout autant dans le domaine de la sécurité, en témoigne la présence de la police scientifique, et de l'école de police notamment. Toutes ces raisons plaident en faveur d'un encrage lyonnais d'Interpol.

Si Interpol se veut un précurseur en proposant « *une vision de ce que le travail de police pourrait être à l'avenir* », l'heure est à la recherche de financement. « *Ce dont nous avons besoin maintenant, c'est du soutien de la communauté internationale pour faire de cette vision une réalité* ». Lors de notre Assemblée générale, M. Noble annonce clairement les ambitions et les difficultés à venir : « *j'ai dit qu'INTERPOL continuerait à s'agrandir à Lyon si 50 millions d'euros pouvaient être trouvés pour nous aider. Cet objectif reste modeste si l'on considère l'ampleur de la menace que constitue la criminalité mondiale et à laquelle nous sommes tous confrontés* »¹⁷⁰.

Si la décision de développer ses installations et de créer les CMAC à Lyon, est évidemment reçue très favorablement par le pouvoir lyonnais, elle se veut avant tout le prolongement d'une féconde relation entre la ville et l'organisation, qui dure depuis 1989.

3. Une prise de risque

Interpol est séduit par l'activité du site du Carré de Soie. Au désir d'être implanté dans un quartier dynamique s'ajoute et la volonté de développer et de contribuer à la mise en valeur d'un quartier en devenir et ce, malgré la prise de risque que cela représente.

Entre Vaulx-en-Velin et Villeurbanne, l'Est lyonnais pâtit d'une image négative. Le développement d'Interpol dans ce quartier de la ville s'inscrit dès lors dans le cadre d'un véritable projet urbain dont le Carré de soie a vocation à le tirer vers le haut.

Les atouts sont indéniables. Contrairement à son homologue du sud, la Confluence, il dispose d'une offre de transports en commun attractive. L'existence d'un pôle multimodal où se croisent la ligne A du métro, le tramway T4, 6 lignes de Bus¹⁷¹ et le Leslys (depuis 2010) garantie une accessibilité rapide non seulement du centre ville, mais également de l'aéroport.

Comme l'explique Gilles Buna, président de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, « *Lyon reste une ville hémiplegique, avec un écart flagrant entre l'Ouest -riche et diplômé- et l'Est, où se concentrent de nombreux logements sociaux* ». Les transports sont un moyen de rééquilibrage incontournable¹⁷². Mais insuffisant. Carré de soie doit également amplifier son attractivité. Il est alors

¹⁶⁹ Barthélemy BARRIQUAND, Mathieu SAMY, Pierre GENIN, « Dans les coulisses d'Interpol », *L'Express*, 3 avril 2008.

¹⁷⁰ Communiqué de presse Interpol, « INTERPOL annonce la création de Centres mondiaux anticriminalité. □ Des centres qui apporteront un appui sans précédent aux services chargés de l'application de la loi du monde entier » vu sur le site d'*Interpol*, publié le 11 décembre 2006, consulté le 3 mai 2010 : <http://www.interpol.int/Public/ICPO/PressReleases/PR2006/PR200640Fr.asp>

¹⁷¹ 6 lignes de bus passent aussi dans ce pôle multimodal tout neuf : les lignes 16, 52, 64, 68, 82, Zi3 et la ligne directe Eurexpo.

¹⁷² Carré de soie : à l'est, du nouveau », *L'Express*, 5 juin 2008, p10.

nécessaire de créer des pôles d'attraction comme en témoigne la construction d'un centre de loisirs et de commerces de 65 500 mètres carrés, situé dans un vaste parc de verdure (25 hectares). Depuis le mois d'août 2009, un multiplexe de cinéma -3500 places, 15 salles- a vu le jour, suivi par quelques grandes enseignes, de petits commerces et d'une quinzaine de restaurants. L'emplacement dispose par ailleurs d'un pôle de loisirs spécifique, consacré aux activités équestres, géré par l'Ucpaet implanté au cœur de l'hippodrome.

Finalement le pôle commercial et de loisirs Carré de Soie s'imprègne de ce site et de ses unités, de ses environs et de son potentiel pour occasionner une valorisation urbaine de l'existant. Si l'architecture est unique et novatrice, l'objectif est de créer et donner vie à un nouveau quartier, une nouvelle dimension urbanistique et architecturale.

Dans cet environnement idyllique, l'objectif des initiateurs du projet est d'attirer et d'augmenter véritablement le nombre d'habitants et ainsi faire passer la population de 14 000 à 25 000 personnes. Sur un modèle de "parc habité", ils désirent ainsi réaliser une première tranche de 60 000 mètres carrés d'habitations. *"Mais je ne veux pas d'un Vaulx-en-Velin riche et d'un Vaulx-en-Velin pauvre, tonne Gérard Collomb. Même si les constructions sont réalisées par des promoteurs privés, nous veillerons à ce qu'il y ait une*

*proportion de 30% de logements sociaux*¹⁷³. Un futur "pôle de coopération et de finance éthique", groupe mixte de bureaux et d'habitations qui se veut «à l'avant-garde des normes environnementales actuelles est en construction». *"Il s'agira d'un bâtiment à énergie neutre situé sur l'îlot Touly. Il fera appel aux sources renouvelables (bois, cogénération, solaire, éolien) pour satisfaire ses propres besoins et s'imposera comme une vitrine de ce qui se fait de mieux en matière de haute qualité environnementale",* indique Pierre-Dominique Guérin. *Reste à trouver les entreprises et les particuliers à la démarche militante pour accepter de*

*peupler ce "quartier durable"*¹⁷⁴. L'idée étant à terme de faire venir de nombreuses sociétés qui n'ont pas un besoin vital de s'installer dans le quartier d'affaires de la Part-Dieu.

Par ailleurs, le site Carré de Soie présenté aux dirigeants d'Interpol s'inscrit dans un projet urbain novateur qui semble offrir la possibilité de mettre en oeuvre un nouveau pan de ville destiné à de nouveaux habitants et activités. La facilité du site, son patrimoine paysager mis en valeur par la présence du Canal de Jonage ainsi que les réserves foncières importantes du territoire sont autant d'opportunités de développement que le pôle commercial et de loisirs est à même de faire résonner¹⁷⁵, qui ne laisse pas insensible l'organisation. Pour l'heure, c'est l'unique organisme d'envergure à affirmer sa volonté de s'installer dans ce quartier en voulant y construire, sur trois hectares, ses cinq centres mondiaux anticriminalité (terrorisme, finances, trafic d'êtres humains, stupéfiants et malfaiteurs en fuite). Une inquiétude persiste pourtant: aucune date précise n'est encore arrêtée. Les responsables lyonnais se veulent pourtant apaisant *"C'est un dossier au long*

*cours*¹⁷⁶, indique Gérard Collomb. Avant de lâcher, dans un souci de communication : *"Son secrétaire général est en train de visiter chacun des Etats membres pour débloquer les fonds. Mais s'il est un seul lieu au monde où Interpol ira, ce sera bien à Carré de soie."*

B. Un problème de financement

¹⁷³ « Carré de soie : à l'est, du nouveau », *L'Express*, 5 juin 2008, p10.

¹⁷⁴ Ibid.

¹⁷⁵ Historique du projet", vu sur le site du *carré de soie*, consulté le 3 mai 2010 : <http://www.carredesoie.com/historique-du-projet>

¹⁷⁶ « Carré de soie : à l'est, du nouveau, *L'express*, 5 juin 2008, p 10.

Annoncé en décembre 2006, Interpol commence à chercher des financements dès 2007.

1. Un budget limité

La situation actuelle d'Interpol se caractérise par de nombreux problèmes structurels tenant notamment à son budget insuffisant. S'appuyant essentiellement sur le financement des différents pays membres, dont les gouvernements versent une contribution statutaire annuelle calculée selon un barème approuvé par les membres, son budget se situe autour de 48 millions d'euros chaque année¹⁷⁷.

2. La nécessité de fund rising

Si le financement de l'Organisation se fondait jusqu'à présent sur un financement interne, via une contribution de ses pays membres, Interpol doit désormais se tourner vers des partenariats, avec des opérateurs privés pour financer ses programmes de pointe.

3. Les partenaires économiques d'Interpol

Alors que Lionel Delbos est amené à rencontrer la personne recrutée par Interpol pour la prise en charge de la campagne de recherche de fond, la recherche via les fund rising se traduit notamment par la participation de la fondation américaine Sloan¹⁷⁸ qui prend en charge une formation sur la prévention du bioterrorisme¹⁷⁹; l'entreprise Microsoft finance quant à elle un programme sur la cybercriminalité et l'industrie pharmaceutique des actions de lutte contre la contrefaçon des médicaments.

C. Le rôle des partenariats public/privé : l'exemple de Microsoft

1. Une coopération depuis 2005

Depuis 2005, INTERPOL et Microsoft travaillent en étroite collaboration. Celle-ci se traduit par une aide dans la formation des policiers du monde entier, notamment dans la lutte contre la criminalité liée aux technologies de pointe, la cyberpédocriminalité et les atteintes aux droits de propriété intellectuelle¹⁸⁰.

Dans le cadre de son Initiative de sécurité globale (ISG) visant à répondre aux défis du 21ème siècle en matière de sécurité et à équiper les forces de police du monde entier d'outils de pointe, INTERPOL a en effet signé un accord avec Microsoft Corp. à l'occasion du premier colloque international organisé sur le thème sur la sécurité publique. Cet accord s'inscrit dans la droite ligne de la politique de collaboration croissante de l'Organisation

¹⁷⁷ En 2009 le budget d'Interpol s'élève à 47,4 millions d'euros.

¹⁷⁸ L'Alfred P. Sloan Foundation est une organisation philanthropique à but non lucratif américaine fondée en 1934 par Alfred P. Sloan, alors dirigeant de la société General Motors. Les programmes de la fondation et ses intérêts concernent les domaines de la science et de la technologie, du niveau de vie et des sciences économiques.

¹⁷⁹ Barthélemy BARRIQUAND, Mathieu SAMY, Pierre GENIN, « Dans les coulisses d'Interpol », *L'Express*, 3 avril 2008.

¹⁸⁰ «Le Président d'INTERPOL souligne le rôle des partenariats public/privé dans la lutte contre la criminalité internationale liée aux technologies de l'information », vu sur le site d'*Interpol*, publié le 28 janvier 2010 : <http://www.interpol.int/Public/ICPO/PressReleases/PR2010/PR008fr.asp>

désirée avec le secteur des technologies de l'information¹⁸¹. Les synergies en matière de sécurité publique de l'OIPC et de l'entreprise américaine sont en effet forte et propices à une étroite collaboration. Tim Bloechl, directeur chargé de la sécurité publique et de la sécurité nationale chez Microsoft de poursuivre : « *Ensemble, nous pouvons apporter aux services chargés de l'application de la loi des pays membres de l'Organisation des solutions et outils informatiques essentiels pour aider les enquêteurs du monde entier à lutter contre les menaces liées à la criminalité du 21ème siècle* »¹⁸². Près d'une personne sur quatre dans le monde bénéficie d'un accès à Internet, ce qui constitue pour les criminels un « *excellent terrain de chasse* » pour développer leurs activités illicites ; il apparaît de fait que la communauté des services en charge du respect et de la mise en oeuvre de la loi n'est pas en mesure seule de lutter efficacement contre la criminalité liée aux technologies de pointe et la cybercriminalité.

2. Une base de données internationale sur l'exploitation sexuelle des enfants

Microsoft aide ainsi INTERPOL à mettre sur place la Base de données internationale sur l'exploitation sexuelle des enfants (ICSE). Par ailleurs les enquêteurs et les équipes spécialisées dans l'informatique légale utilisent des logiciels de l'entreprise américaine pour mettre en commun et échanger des éléments lors d'enquêtes sur des abus pédosexuels (logiciel GROOVE), et extraire des éléments de preuve des ordinateurs de suspects (logiciel COFEE). Ce dernier, véritable « passe-partout électronique » COFEE (*Computer Online Forensic Evidence Extractor*) bénéficie aux enquêteurs des services chargés de l'application de la loi chargés d'affaires de cybercriminalité à accéder, sur place, aux données système d'ordinateurs en fonctionnement

Le recueil des données volatiles étant une nécessité dans les situations où il s'agit d'intervenir immédiatement, les enquêteurs ont souvent besoin de copier des fichiers système et répertoires existants sans porter atteinte à leur valeur probante. COFEE s'avère primordial en recueillant des informations qui pourraient être perdues si l'on mettait hors tension l'ordinateur cible, en permettant aux enquêteurs de configurer et d'utiliser une série de programmes conçus pour extraire les données contenues dans un ordinateur en fonctionnement¹⁸³.

3. Le secteur des fund rising en crise

Si certains partenariats sont possibles, la crise économique va porter un coup fatal à la recherche de financement privé. L'année 2007 correspond à la crise des subprimes et le début de la récession économique. Le secteur des fund rising entre alors en crise et les pires difficultés pour mobiliser les fonds apparaissent.

¹⁸¹ « Initiative d'INTERPOL et de Microsoft pour lutter plus efficacement contre la cybercriminalité au niveau mondial par l'établissement d'un partenariat stratégique avec le secteur des technologies de l'information », vu le site d'Interpol, publié le 15 avril 2009 : <http://www.interpol.int/public/icpo/pressreleases/pr2009/PR200937FR.asp>

¹⁸² « Le Président d'INTERPOL souligne le rôle des partenariats public/privé dans la lutte contre la criminalité internationale liée aux technologies de l'information », vu sur le site d'Interpol, publié le 28 janvier 2010 : <http://www.interpol.int/Public/ICPO/PressReleases/PR2010/PR008fr.asp>

¹⁸³ « Initiative d'INTERPOL et de Microsoft pour lutter plus efficacement contre la cybercriminalité au niveau mondial par l'établissement d'un partenariat stratégique avec le secteur des technologies de l'information » vu sur le site d'INTERPOL, publié le 15 avril 2009, consulté le 31 mai 2010 : <http://www.interpol.int/public/icpo/pressreleases/pr2009/PR200937FR.asp>

Partie initialement du secteur du crédit immobilier américain, la crise du "subprime" a dans un premier temps des répercussions sur la sphère financière locale. Mais rapidement elle prend de l'ampleur, diffusant aux autres grandes places financières, ainsi qu'à des sociétés non financières américaines comme non américaines¹⁸⁴. Cette crise a pour conséquence immédiate une difficulté accrue pour Interpol de lever des fonds à l'étranger. La crise déclenche en effet une chute de l'étranger des offres du marché des capitaux. Les investisseurs mondiaux ne sont dès lors pas disposés à prendre de nouvelles mesures à la suite d'une forte volatilité sur les marchés financiers connus à travers le monde. Face à cette crise conjoncturelle, les dirigeants lyonnais et ceux d'Interpol éprouvent les pires difficultés à réunir le financement nécessaire.

Chapitre 2 : La crise économique change tout

En 2009, plusieurs mois après avoir annoncé officiellement la création, sur le site du Carré de Soie à Vaulx-en-Velin, d'un centre mondial anti-criminalité, l'organisation internationale de police criminelle Interpol est toujours à la recherche de 50 millions d'euros pour financer ce projet. Celui-ci annoncé par Interpol au mois de décembre 2006, ne fait alors toujours pas l'objet de calendrier. S'il n'est toutefois pas remis en cause et alors même que l'organisation internationale a toujours « *la ferme intention* » de rester à Lyon, comme l'indique Interpol¹⁸⁵, le dossier traîne. La ville de Lyon met pourtant assez rapidement un certain nombre de décisions rapidement, et prend des options. Mais comme le souligne Christophe Cizeron « *on ne maîtrisait qu'un des paramètres* ». Les autres sont en effet les fonds privés, sous forme non seulement de fund rising, mais également de financements d'Etat, « *là, les choses ont trainé* ». Alors que le projet enclenché en 2006 doit au départ aller vite, de manière à entraîner « *une irréversibilité dans le projet* », les choses s'éternisent. Réaliste, il poursuit : « *Si vous laissez les choses trainer en longueur, vous ouvrez la porte à de nouvelles opportunités, de nouveaux projets, de nouvelles propositions* ». Et cette fois-ci, les choses ne vont pas traîner...

A. Une concurrence nouvelle

1. Le pays de Gex se positionne

Alors que la crise économique modifie la donne, la question est de savoir si l'on va assister à une prononciation de la compétition entre régions dans l'optique de faire venir des emplois ou des institutions prestigieuses¹⁸⁶.

Etienne Blanc, député-maire de Divonne-les-Bains, et président de la communauté de communes du pays de Gex, en apprenant qu'Interpol ne trouve toujours pas de financement pour la création d'un deuxième site en région lyonnaise n'hésite pas une seconde. En février 2009, il écrit à l'organisation internationale de police criminelle, pour lui proposer de s'installer dans sa région:

¹⁸⁴ Marianne BLIMAN et Julie CARCELLER, « Subprime : explication d'une crise », *Les Echos*, 26 décembre 2007.

¹⁸⁵ Frank VIART « Interpol cherche 50 millions d'euros pour s'implanter à Vaulx-en-Velin », *Le Progrès*, 21 février 2009, p 9.

¹⁸⁶ Frédéric BOUDOURESQUE, « Le pays de Gex fait le forcing pour accueillir Interpol », *Le Progrès*, 24 février 2009 p 9.

« Il faut savoir qu'avant de s'installer dans le Rhône, ils avaient fait l'inventaire des sites possibles et ils avaient envisagé de s'installer chez nous, en raison de notre proximité avec Genève », rappelle le parlementaire. Et l'offre tient toujours ! « Nous avons de nombreux terrains disponibles immédiatement et nous pouvons apporter des aides financières, par exemple une caution sur les prêts pour bâtir l'immeuble. Et puis, chez nous, les loyers sont moins chers », ajoute Etienne Blanc.

« Il faudrait d'ailleurs un équilibre entre Lyon et Genève, plaide l'élu et avocat gessien. On ignore souvent qu'il y a 400 000 habitants dans notre zone frontalière. Notre agence de développement économique Voltaire Initiatives et l'ARC du Genevois qui regroupe les intercommunalités franco-suisses souhaitent d'ailleurs attirer plus d'organisations internationales . »

2. Une hypothèse farfelue

Lionel Delbos ne considère pourtant pas cette candidature comme sérieuse: *« l'hypothèse Divonne était à mon avis totalement farfelue, elle n'a jamais impliqué personne d'autre que le député maire »*. Pour l'heure, un autre candidat, autrement plus féroce, se positionne : Singapour.

3. Singapour sur les rangs

La candidature de Singapour arrive au cours de l'automne 2009. Pays riche, développé ou la sécurité est un enjeu majeur, Singapour s'impose comme un modèle de prospérité. S'il s'agit officiellement d'une démocratie (en témoigne la tenue d'élections législatives et présidentielles), l'on ne peut ignorer que l'environnement gouvernemental comporte des airs despotiques. Les dirigeants Singapouriens n'hésitent pas en effet à avoir recours à de nombreux procédés afin d'assurer leur prééminence. Depuis son accession au pouvoir en 1959 le People's Action Party semble inamovible, en imposant notamment des campagnes électorales d'une durée de seulement neuf ou dix jours, empêchant l'opposition de se faire connaître. Dans la mesure où les rassemblements de foule sont illégaux, ils n'ont ni le temps ni l'occasion de le faire entre chaque élection. La surveillance accrue des membres de l'opposition voire leur mise sous tutelle les empêche de parler ouvertement, car toute critique envers le gouvernement s'apparente à de la diffamation. Par ailleurs, Singapour ne possède pas d'entité indépendante régulant les élections. C'est le gouvernement qui s'en charge¹⁸⁷.

Corrélativement, le nombre important de pays participants au sein d'Interpol s'avère être un frein en rendant le fonctionnement de l'Organisation de moins en moins fluide. Le paradoxe est saisissant: Alors que les discours sur la nécessité de mondialiser la lutte contre le terrorisme se multiplient, cette même mondialisation de la lutte entraîne des désaccords entre Etats voire des ralentissements de cette lutte. À contrario le fonctionnement politique de Singapour permet des prises de décisions rapides. Interpol ayant des problèmes de financement pour mettre en place ses CMA, il circule alors l'idée que Singapour serait prêt à déboursier près de 250 millions d'euros pour obtenir l'implantation. Si l'information est

¹⁸⁷ Frédéric BOUDOURESQUE, « Le pays de Gex fait le forcing pour accueillir Interpol », *Le Progrès*, 24 février 2009 p 9.

¹⁸⁸ BARBAS Samuel, Singapour : dictature ou démocratie ? , *Blog sur l'Asie du Sud Est, Université de Montréal*, 29 juin 2008. <http://asiesudest.wordpress.com/2008/06/29/singapour-dictature-ou-democratie-1ere-partie/>

avérée l'argument semble suffisamment convaincant pour un organisme en quête de sites livrés clé en main.

B. Collomb se tourne vers Sarkozy

S'il n'a jamais été dans la méthode d'Interpol de mettre en compétition plusieurs villes, les circonstances de l'instruction du dossier font que l'hypothèse Singapour s'impose. Comme le concède Bernard Prade, le directeur de cabinet de Gérard Collomb au Grand Lyon « *On est effectivement placé face à une concurrence internationale* ¹⁸⁹ ».

1. Des rencontres au sommet de l'Etat

Mi-octobre 2009 Gérard Collomb se rend alors à l'Élysée afin d'y rencontrer le Président de la République, Nicolas Sarkozy. Si le maire de Lyon et le président de la République évoquent, entre autre, l'avenir d'Interpol à Lyon, le principal sujet de préoccupation concerne alors le projet d'établir au Carré de Soie, à cheval sur Villeurbanne et Vaulx-en-Velin, des centres mondiaux anticriminalité. Le risque est effectivement important que celui-ci n'aboutisse jamais. Alors même qu'un accord existe entre le Grand Lyon et le comité exécutif d'Interpol, daté de juin 2006, la menace de voir Interpol s'implanter à Singapour est alors bien réelle. Interpol n'a en effet pas d'engagement ferme de la France, tandis que le gouvernement français semble traîner des pieds depuis 2006.

2. Des alertes répétées

Les alertes de la ville de Lyon à l'encontre du pouvoir central se font pourtant de plus en plus pressantes. En agissant de la sorte, elle espère une implication plus importante du gouvernement. Depuis, le lendemain de la présentation du 2 février à Lyon de la déclinaison territoriale du plan de relance du gouvernement de François Fillon, le président du Grand Lyon, Gérard Collomb, avait en effet déjà regretté l'absence du projet Interpol dans la liste des projets structurants en faveur de l'agglomération lyonnaise. Mi-novembre une lettre du président du Grand Lyon est adressée aux ministres de l'Intérieur et des Affaires étrangères¹⁹⁰ afin de témoigner de l'urgence du projet, alors même que les visites du maire de Lyon se succèdent au Ministère de l'Intérieur et des Affaires étrangères.

3. Un soutien local

Le président du Grand Lyon, est alors soutenu par le groupe Centristes et démocrates du Grand Lyon. « *Renforcer Lyon à l'international, c'est renforcer la France à l'international* », estime alors Marc Augoyard¹⁹¹, évoquant l'implantation du pôle Sud-est de France 3 à Marseille. Il s'inquiète pourtant du manque d'attractivité croissant de Lyon. « *Si Lyon reste le siège de grandes ONG ou du Centre international de recherche contre le cancer, que nous restera-t-il si Interpol s'en va et si aucune institution ne veut venir* », demande l'élue centriste.

Aux sièges d'Interpol et du Grand Lyon, on se veut néanmoins rassurant sur la pérennité du siège lyonnais de l'International Police. Alors que l'annonce finale doit alors intervenir

¹⁸⁹ Jacques BOUCAUD, « Le projet Interpol au Carré de Soie sur le bureau de Sarkozy », *Le Progrès*, 24 novembre 2009.

¹⁹⁰ Ibid.

¹⁹¹ Marc Augoyard est conseiller du 5^e arrondissement de Lyon et conseiller du Grand Lyon.

courant mars, plus personne ne se fait d'illusions, Gérard Collomb le premier, qui estime le projet perdu.

C. Lyon rate le coche

1. Un vote à l'unanimité

Le 24 juin 2010 la décision finale tombe : le Comité exécutif d'INTERPOL approuve à l'unanimité le projet de création d'un Complexe mondial INTERPOL à Singapour. Un plan de mise en œuvre doit être approuvé à la 79ème Assemblée générale de l'Organisation, qui se tiendra au Qatar en novembre. Ce Complexe devrait être finalement opérationnel fin 2013 ou début 2014¹⁹².

2. Des tâches multiples

« *L'implantation du nouveau Complexe mondial INTERPOL, ultramoderne, à Singapour, sera avantageuse aussi bien pour INTERPOL que pour Singapour et l'Asie, et permettra de faire face aux défis de plus en plus complexes en matière de criminalité au 21ème siècle. Cette décision traduit la nécessité de voir plus loin que le présent afin de renforcer la sécurité mondiale à venir* ¹⁹³ », déclare alors le Président d'INTERPOL, M. Khoo Boon Hui.

Ce Complexe mondial orientera son action sur une recherche-développement innovante, dans le but de développer les performances en matière de police scientifique et de bases de données, en centrant son action sur la mise à jour des infractions et d'en identifier les auteurs; Répondre à la demande en formations de police et en renforcement des capacités reposant sur les technologies et l'innovation et enfin renforcer la capacité de l'OIPC à fournir 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 un soutien opérationnel aux services de police quels que soient la distance et le fuseau horaire, et avec une plus grande mobilité¹⁹⁴.

3. La déception du Secrétaire général

Si le Secrétaire Général, M. Ronald K. Noble, salue la décision de l'organe directeur de l'organisation d'apporter son appui à l'implantation du nouveau Complexe mondial, qu'il décrit comme « *une initiative qui permettra d'accroître le rayon d'action opérationnel* ¹⁹⁵ *d'INTERPOL dans le monde* », il est alors « *le premier désolé d'apprendre aux Lyonnais la décision pour Singapour* » comme le souligne Lionel Delbos. Son implication personnelle et sa volonté affichée de défendre la candidature lyonnaise ont finalement pesé de peu de poids face à l'offre économique venue d'Asie.

¹⁹² « Interpol aura bien une antenne à Singapour », vu sur site *Le Progrès*, publié le 26 juin 2010, consulté le 30 juin 2010 : <http://www.leprogres.fr/fr/permalien/article/3386582/Interpol-aura-bien-une-antenne-a-Singapour.html>

¹⁹³ « Un Complexe mondial INTERPOL à Singapour pour améliorer et renforcer l'action policière internationale », vu sur le site d'*Interpol*, publié 25 juin 2010, consulté le 30 juin 2010 : <http://www.interpol.int/Public/ICPO/PressReleases/PR2010/PR052Fr.asp>

¹⁹⁴ Ibid.

¹⁹⁵ Ibid.

Chapitre 3 : Une vraie occasion manquée

À la suite de haute lutte Lyon avait obtenu l'installation du siège mondial d'Interpol à l'endroit où se situe aujourd'hui la Cité Internationale. Les relations sont au beau fixe jusqu'en 2006, au moment même où Interpol fait part de sa volonté de créer ses différents centres anti-criminalité. Ces derniers ont pour objet de travailler contre les formes de criminalité de dimension planétaire, comme le lien entre terrorisme et internet, la pédocriminalité et tous les sujets liés aux atteintes à la propriété intellectuelle.

Pour rappel, la capitale des Gaules accueille à Ecully un centre de compétence nationale de la Police Scientifique ainsi que l'école des Commissaires de Police de Saint-Cyr au Mont d'Or. Avec Interpol et son centre anti-criminalité, Lyon se transformait de facto en capitale mondiale de la Police et de l'ensemble des méthodologies d'investigation. Seulement, ce projet ambitieux ne verra jamais le jour à Lyon.

A. Les raisons d'un échec

1. Le gouvernement accusé de laxisme

Alors que la défaite est difficile à accepter pour les dirigeants Lyonnais, plusieurs raisons expliquent cette décision.

Gérard Collomb accuse le gouvernement de laxisme dans la gestion du dossier et n'hésite pas à s'en prendre directement au président de la République et au Premier ministre, accusés de ne pas avoir fait le nécessaire pour que ce centre ouvre dans le Grand Lyon. Avant de présenter le plan de relance du gouvernement, François Fillon avait en effet été saisi du dossier. « *Ce n'est pas la peine de faire un grand emprunt destiné à relancer l'économie si on ne garde pas ce qu'on a* ¹⁹⁶ », houspille le président du Grand Lyon.

Selon lui, Gérard Collomb avait alerté Nicolas Sarkozy, lors de leur tête-à-tête mi-octobre, sur le risque de départ de cette unité d'Interpol. Le gouvernement n'a rien fait. Comme le souligne Christophe Cizeron :

« L'état français, pour différentes raisons, n'a pas donné de réponse. Il n'a pas proposé de fin de non recevoir, il était intéressé, mais il n'y a pas eu de décisions de principe sur le financement ce qui fait qu'à partir du moment où vous avez un projet qui traîne, vous avez une candidature qui arrive qui est Singapour, qui est un Etat pour laquelle la sécurité est un enjeu majeur, et qui s'est donné les moyens d'aller chercher Interpol, et de mettre les moyens, bien au delà de ce qui aurait pu être consenti tant par les autorités locales ou par l'Etat français ¹⁹⁷ ».

La frustration est légitime. Accueillant le siège d'une organisation internationale, Lyon éprouve dans le même temps les pires difficultés à mobiliser des sommes qui restaient modestes. Il semble qu'il y ait une vraie responsabilité du gouvernement dans la non décision, et dans « *le fait de laisser trainer un dossier, donc vous avez toutes les chances qu'il vous échappe. C'est ce qui s'est passé* » poursuit Christophe Cizeron.

¹⁹⁶ Jacques BOUCAUD Jacques, « Interpol au carré de soie : décision en mars », *Le Progrès*, 17 février 2010.

¹⁹⁷ Cf. *Annexe 7 : Entretien avec Christophe Cizeron*.

Malgré les nombreux courriers, les alertes, multiples et répétées, Lyon se retrouve finalement avec un changement de pied. « *M. Noble s'est essoufflé, d'autres ont vu l'opportunité, ils se sont engouffrés dans la brèche* ». Une lecture politique est alors possible. Comme le souligne M. Cizeron « *On peut se dire que c'est une lecture politique, à l'époque le gouvernement n'avait pas du tout envie de faire plaisir au maire de Lyon. C'est un gros cadeau de bienvenue de laisser Interpol se développer* ».

Une autre explication émerge et apparaît également envisageable : le départ de ce centre de formation n'est finalement pas si important dans un contexte de récession économique. Cela n'est pas considéré comme une priorité gouvernementale qui décide de se passer d'un tel organisme. Il est en effet plus facile de dénigrer ce que l'on perd. En même temps, on ne peut négliger le fait que Gérard Collomb sue sang et eau pour financer à hauteur de 250 millions d'euros les infrastructures routières du Grand Stade de l'OL. Le risque pour la région est alors de gagner un outil de rayonnement local avec le stade pour, de l'autre, perdre un autre élément de notoriété avec le départ d'une des composante d'Interpol. Il n'y a pas de cause à effet mécanique entre l'un et l'autre¹⁹⁸.

2. Un dossier comparable : Euronews

Sur un dossier aussi comparable, de nombreux responsables lyonnais se sont également battu sur le dossier Euronews. « *On a travaillé là dessus dans la même période* ». Ce sont des projets qui sont assez longs pour lesquels l'engagement du politique doit être important. Véritable garantie du financement mais au delà, cela permet de témoigner d'une vraie volonté du territoire d'accompagner le développement de l'institution. Dans ce dossier Lyon ne manquait pas d'atouts. Bénéficiant d'un réseau de communication performant, d'une région attractive, il apparaît pourtant que le soutien politique unanime et surtout un dossier présenté par France Télécom semble avoir joué un rôle fondamental dans l'implantation de services destinés à transmettre chaque jours des heures de magazines d'informations en provenance des trente-sept chaînes de télévision de l'Union européenne de radiodiffusion (UER) pour rediffuser dix-huit heures de programmes en cinq langues (anglais, allemand, espagnol, français et italien¹⁹⁹)

. La comparaison ne fait qu'accentuer un fait malheureusement bien connu des autorités lyonnaises. « *Sur Interpol on a été un petit peu seul*²⁰⁰ ».

3. Des intérêts géopolitiques évidents

Contrairement à Lyon, Singapour est pourvu de lignes aériennes intercontinentales. Pourtant la décision d'Interpol de s'implanter à Singapour témoigne avant tout d'intérêts géopolitiques.

L'Asie orientale s'affirme de nos jours comme l'un des principaux centres de relations internationales, avec l'Europe et l'Amérique du Nord. Parcours singulier pour ce continent ruiné par la colonisation et dévasté par les guerres du vingtième siècle, que les plus éminents économistes des années 1950 annonçaient perdus car ne disposant pas de ressources naturelles et handicapé par un retard considérable sur l'Occident. Après le Japon, les petits dragons, les tigres, le Vietnam et surtout la Chine connaissent

¹⁹⁸ Slim MAZNI, « Ou va Interpol ? » vu sur le site Lyon capitale, posté le 26 mars 2010, <http://www.lyoncapitale.fr/lyoncapitale/journal/univers/Actualite/International/Ou-va-Interpol>, consulté le 3 juin 2010.

¹⁹⁹ Elie BERNARD, « Future chaîne européenne d'information en continu Euronews choisit Lyon », *Le Monde*, 19 février 1992, p 20.

²⁰⁰ Cf. Annexe 7 : Entretien avec Christophe Cizeron.

des croissances remarquables et attirent les investisseurs du monde entier. À ce miracle économique qui ne cesse de se développer dans une zone désormais qualifiée d'Asie Pacifique, vient désormais se greffer un poids politique non négligeable, voire indispensable²⁰¹. Le centre de gravité se déplace à l'est, Lionel Delbos en a une pleine conscience, « *alors même que Interpol développe son centre à Buenos Aires, il y a un réel intérêt à s'implanter en Asie afin de se positionner dans les endroits stratégiques majeurs* ».

Si ces paramètres fournissent des clés de compréhension quant à la décision d'Interpol de s'implanter en Asie, des questions restent en suspens.

B. Des questions en suspens

1. L'énigme du financement des CMA

La question du financement des centres mondiaux anti criminalité reste une énigme. En effet le chiffrage initial du projet est au départ entre 50 et 70 millions d'euros, pour au final se réaliser autour de 250 millions. Pour autant, comme le confie Lionel Delbos, « *ces chiffres de 250 millions ne relèvent pas forcément de la réalité* ». Le Grand Lyon n'a en effet jamais eu connaissance de document attestant que les sommes évoquées étaient bien les bonnes. « *Ces chiffres sont sortis dans la presse et ont été repris à droite à gauche ...* »

Par ailleurs, il n'y a eu aucune confrontation des délégations française et de Singapour au sujet d'Interpol. S'il se pourrait que les chiffres avancés soient d'un montant inférieur, l'inverse est également envisageable... Si la somme est avérée, elle peut en partie expliquer l'empressement d'Interpol de conclure un accord avec un Etat s'étant manifesté quelques mois auparavant.

2. L'implication du président

Enfin, le fait que le président d'Interpol, M. Khoo Boon Hui soit originaire de Singapour a sûrement joué en faveur de l'implantation de l'organisation en Asie du Sud est. À l'instar d'André Bossard en 1985, qui avait fermement appuyé la candidature lyonnaise et avait œuvré au sein même de l'organisation en faveur de l'implantation du Secrétariat général en région Rhône-Alpes, il est possible d'imaginer la même attitude du président de l'OIPC. Si son implication dans la décision finale n'est pas affirmée, c'est « *loin d'être une coïncidence. Par ailleurs le cumul des fonctions, fait de lui le véritable chef de la sécurité de Singapour* »²⁰²

... »

Des regrets éternels

Pour l'heure, la décision d'Interpol est irrévocable et les regrets lyonnais éternels. Christophe Cizeron n'en démord pas :

« *Je pense aujourd'hui que si on avait pu mobiliser rapidement l'engagement de l'Etat, pour compléter le financement qui était requis, je pense qu'on aurait pu figer le projet à Lyon. Le problème est que les choses se sont étalées, un peu éternisées. Dans le même laps de temps, il y avait une vraie difficulté je pense pour Noble de réunir les fond privés mais aussi*

²⁰¹ Eric NGUYEN, *l'Asie géopolitique : de la colonisation à la conquête du monde*, Paris, Studyrama, 2006, p 13.

²⁰² Cf. Annexe 9: Entretien avec Lionel Delbos.

la non réponse ou le non positionnement de l'Etat Français, qui avait un véritable intérêt à ce qu'Interpol garde son dispositif complet en France²⁰³».

C. Qui perd gagne ?

1. Des tensions autrichiennes

Cependant, politiquement, on ne peut s'abstenir de concevoir que la ville de Lyon joue à qui perd gagne. Il reste en effet quelque chose à gagner. Mis à part les CMA, Interpol souhaite créer une académie anti-corruption. Vienne s'était positionné et était en bonne position pour obtenir l'installation de l'académie. Pour autant, « *il y a eu des frictions sur place à l'Organisation des Nations Unies (ONU²⁰⁴)* ». Le projet était porté par les collectivités locales, mais des discordances sont apparues qui ont fait capoter le projet à Vienne. Les dirigeants d'Interpol ont alors évoqué la possibilité d'installer cette académie sur Lyon.

2. Lyon se positionne

Depuis, la ville est officiellement candidate. *“Si comme on le dit, la France veut jouer un rôle dans la corruption internationale, moraliser la finance et peser sur les paradis fiscaux, il serait bien qu'elle dispose d'un outil anti-corruption”* glissa en juillet 2010 Gérard Collomb à l'adresse de Nicolas Sarkozy.

3. Une ville dans l'attente

Pour l'heure, le dossier est en marche. Comme l'indique Lionel Delbos « *nous avons demandé et reçu le cahier des charges et fait en sorte que la candidature lyonnaise soit conforme aux attentes d'Interpol. Nous sommes actuellement dans l'attente* ». C'est désormais une habitude, la balle est dans le camp d'Interpol.

²⁰³ Cf Annexe 7 : Entretien avec Christophe Cizeron.

²⁰⁴ Cf. Annexe 9 : Entretien avec Lionel Delbos.

Conclusion

Près d'un siècle après sa création Interpol intrigue encore, mais ne fait plus peur; l'idée d'Interpol a fini par faire son chemin. L'opinion publique semble définitivement accepter l'existence de cette organisation internationale, de même que les gouvernements, longtemps tenus à l'écart

. Elle apparaît désormais plus sûre de sa force qu'elle ne l'a jamais été. Si les plaies sont aujourd'hui cicatrisées

, l'implantation d'Interpol au milieu des années 1980 relevait d'un autre contexte, d'un autre temps, d'autres moeurs.

S'inscrivant dans un projet de longue haleine des dirigeants lyonnais de l'époque, désireux de voir leur ville exister sur la carte du monde, Interpol a effectivement joué un rôle prépondérant. Véritable catalyseur et vitrine de Lyon à l'international, sa venue a dynamisé et a entraîné de nombreux succès qui jalonnent la fin des années 1990. L'accent est alors mis sur l'implantation de grands organismes nationaux et internationaux.

20 ans plus tard, le positionnement de Lyon à l'international est désormais incontestable. Fort de pôles de compétitivité extrêmement dynamiques, d'un tissu économique attractif, d'une offre culturelle variée, la ville dispose également d'une grande richesse patrimoniale, de réseaux de transports performants, et d'une offre hôtelière qui s'améliore. Depuis plus de dix ans, la ville offre un visage nouveau et rénové.

Tous ces éléments sont prometteurs. Pour autant, cette ouverture à l'international semble aujourd'hui s'essouffler. Dans une économie globalisée, les affrontements naissent désormais à l'échelle des villes, parfois même sans l'avis des États. Les villes sont désormais en compétition. La décision d'Interpol de ne pas se développer à Lyon doit en ce sens servir de révélateur des inquiétudes, à même de faire réagir les pouvoirs publics locaux. Malgré un accord de principe, la région a éprouvé les pires difficultés à mettre sur pied un projet qui lui tendait les bras. La rationalité voulait qu'Interpol se développe dans la région. Pour autant, le jeu de la diplomatie et des compensations internationales semblent avoir eu raison de l'initiative lyonnaise.

Par ailleurs le manque de mobilisation autour du projet fût flagrant, la preuve étant qu'aucun Lyonnais, Rhône alpin ou Français n'a suivi ce projet. Une chose paraît évidente : il était surement plus difficile de faire venir Interpol en 1984 que de le conserver aujourd'hui. À l'heure actuelle, il se pourrait même que l'exécutif d'Interpol s'active discrètement afin d'obtenir une succursale parisienne... la raison principale étant une plus grande facilité de la capitale à recevoir les interlocuteurs internationaux. Pour autant, il n'est actuellement pas question de faire déménager l'ensemble du personnel qui travaille sur le site de la Cité Internationale.

Le projet d'extension d'Interpol à Lyon est une vraie occasion manquée. Alors que le positionnement à l'international d'une ville comme Lyon, est fondé principalement par ce qui est entrepris localement, d'autres éléments sont à prendre en compte comme principalement la reconnaissance de l'État central, vis-à-vis de la ville ou de l'agglomération comme Lyon précisément. Il est vrai que Lyon a véritablement « *du mal à attirer des centres de décision et à les retenir* » comme le souligne Bernard Constantin, professeur associé

à l'Institut d'Études Politiques, certain qu'aujourd'hui «*Interpol ne s'installerait pas à Lyon*»²⁰⁵

». Si les découpages territoriaux hérités du passé peuvent expliquer en partie cette paralysie, un manque de dynamique de projet, impliquant à la fois les milieux politiques, économiques, administratifs et culturels, est à souligner. En l'absence de volonté politique au développement de la métropole, il apparaît impossible pour une ville comme Lyon de lutter contre des propositions comme celle qui a pu être faite par Singapour.

Interpol a permis à la ville de grandir et de se faire un nom sur la scène internationale. À contrario, l'arrivée du secrétariat général dans la capitale des Gaules a stimulé son désir de se donner un nouvel élan à l'organisation, un nouveau souffle qui lui permet aujourd'hui de compter parmi les toutes premières organisations internationales. Interpol entretient une relation étroite avec la France. Mais sa relation avec la ville de Lyon est particulièrement remarquable. 30 ans plus tard après son implantation en terre lyonnaise, un lien privilégié semble s'être noué entre la ville et l'organisation. Le mariage de raison semble s'être mué en véritable relation riche de dialogue et d'écoute. À l'instar d'Édouard Herriot²⁰⁶, M. André Soulier parle de Lyon, «de sa ville», «*comme une femme que l'on aime et que l'on chérit*». Si l'on file la métaphore, cette appréciation pourrait s'appliquer à Interpol et Lyon. En effet, il faut pour ces grandes institutions internationales des égards. Comme toute relation, il convient de toujours aller de l'avant afin de maintenir la flamme, stimuler le besoin d'avancer, de se positionner sur tous les leviers. Comme le souligne Christophe Cizeron «*c'est un combat permanent. Vous ne pouvez pas vous permettre de vous arrêter de vous battre, parce qu'à ce moment là vous reculez*». Si Interpol et Lyon s'enrichissent l'une l'autre, nul doute que la ville retiendra la leçon, et que les relations se poursuivront sans omettre les problématiques de la gestion d'un tel dossier.

²⁰⁵ Jacques BOUCAUD, « Lyon n'est pas une vraie métropole européenne », *Le Progrès*, 9 décembre 2008, p 10.

²⁰⁶ Entré au conseil municipal de Lyon en 1904, il devient adjoint, puis maire le 3 novembre 1905, en succédant à Jean-Victor Augagneur. Il le reste jusqu'en 1957, avec une interruption sous l'Occupation. Son successeur est Louis Pradel.

Bibliographie

Ouvrages

- BOSSARD André, *La criminalité internationale*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1988, p 70.
- BRESSLER Fenton, *Interpol*, Paris, Presses de la Cité, 1993, 495 p.
- DE BLOCK Walter, *De mooiste jaren van een generatie*, Berchem, 1982, 204 p.
- DEDERICHS Mario. R., *Heydrich: le visage du mal*, Paris, Tallandier, 2007, 299 p
- GREILSAMER Laurent, *Interpol : le siège du soupçon*, Paris, éditions Alain Moreau, 1986, 366 p.
- GREILSAMER Laurent, *Interpol. Policiers sans frontières*, Paris, Fayard, 1997, 336 p.
- HANNAK Jacques, *Johannes Schober. Mittelweg in die Katastrophe. Porträt eines Repräsentanten der verlorenen Mitte Europa*, Wien u.a, Europa Verlag, 1966, 205p.
- JOURDA Françoise et PERRAUDIN Gilles, *Exposition*, Paris, Institut français d'architecture, Liège : Mardaga, 1993. 205 p.
- LEBRUN Marc, *Interpol*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1997, p 34.
- MARROU Henri-Irée, *De la connaissance historique*, Paris, Seuil, 1954, 318 p.
- MIQUEL Pierre, *La main courante – les archives indiscrettes de la police parisienne:1900-1945*, Paris, Albin Michel, 1997, 348 p.
- MOSSE George L., *De la grande guerre au totalitarisme – la brutalisation des sociétés européennes*, Paris, Hachette, 1999, 291 p.
- NGUYEN Eric, *L'Asie géopolitique : de la colonisation à la conquête du monde*, Paris, Studyrama, 2006, 334 p.

Articles

- AVRIL Nathalie, « OMS : Lyon va accueillir l'Interpol de la santé », *Le Progrès*, 11 avril 2000.
- BARRIQUAND Barthélemy, SAMY Mathieu, GENIN Pierre, « Dans les coulisses d'Interpol », *L'Express*, 3 avril 2008.
- BELLERET Robert, « Un entretien avec M. Raymond Kendall secrétaire général d'Interpol », *Le Monde*, 27 novembre 1989, p 7.
- BERNARD Elie, « Future chaîne européenne d'information en continu Euronews choisit Lyon », *Le Monde*, 19 février 1992, p 20.

-
- BLANCHARD Sandrine, « Un lycée mis sur orbite », *Lyon Figaro*, 27 novembre 1989.
- BLIMAN Marianne et CARCELLER Julie, « Subprime : explication d'une crise », *Les Echos*, 26 décembre 2007.
- BOUCAUD Jacques, « Lyon n'est pas une vraie métropole européenne », *Le Progrès*, 9 décembre 2008, p 10.
- BOUCAUD Jacques, « Le projet Interpol au Carré de Soie sur le bureau de Sarkozy », *Le Progrès*, 24 novembre 2009.
- BOUCAUD Jacques, « Interpol au carré de soie : décision en mars », *Le Progrès*, 17 février 2010.
- BOUDOURESQUE Frédéric, « Le pays de Gex fait le forcing pour accueillir Interpol », *Le Progrès*, 24 février 2009 p 9.
- BUISINE Christophe, « Collomb cimente l'implantation d'Interpol », *Lyon Libération*, 20 juillet 1987.
- BRUNET-LECOMPTE Philippe, « Interpol : une enquête vérité », *Journal Rhône-Alpes*, 18 mars 1987.
- EBERHARD Pierrick, « Les fonctionnaires internationaux rentrent dans les murs d'Interpol », *Le Progrès*, 24 mai 1989.
- FLORIN Muriel, « Lyon veut son bac international », *Le Progrès*, 29 janvier 2004, p 9.
- GALLO Jean-Claude, « Interpol à Lyon : c'est signé », *Le Progrès*, 23 mars 1985.
- GREILSAMER Laurent, « Interpol dans sa forteresse de verre », *Le monde Rhône-Alpes*, 6 octobre 1989.
- POIGNARD Frédéric, « L'organisation en dates », *Lyon Figaro*, 27 novembre 1989.
- SCHMITT Frank, « Interpol siège des soupçons », *Tout Lyon*, 19 janvier 1987.
- TRASSOUDAIN Luc, « Interpol à Lyon : officiel », *Lyon matin*, 16 février 1985.
- VIART Frank, « Interpol cherche 50 millions d'euros pour s'implanter à Vaulx-en-Velin », *Le Progrès*, 21 février 2009, p 9.
- « Que faire des bâtiments de la Foire de Lyon ? », *Le Journal*, 24 avril 1982.
- « Le parti architectural par Louis Manavella, Architecte de l'OIPC- INTERPOL », *Documentation régionale, bibliothèque municipale de La Pardieu*, 1985-1992.
- « Lyon, siège d'Interpol ? », *Le Progrès*, 14 février 1985.
- « Les retombées économiques et sociales », *Le Journal*, 16 février 1985.
- « Interpol à Lyon : officiel. Francisque Collomb : Je veux inaugurer le futur siège quai Achille Lignon avant la fin de mon mandat », *Le Progrès*, 16 février 1985.
- « Lyon, capitale mondiale de la police », *Petites affiches lyonnaises*, 19 février 1985.
- Interview de M. Raymond Kendall par Claude BOURGEOIS, « De tous les sites que nous avons vus, Lyon est certainement le meilleur », *Le Dauphiné libéré*, 8 mars 1985.
- WEIL Robert, « Interpol à Lyon : l'acte authentique paraphé hier à l'hôtel de ville », *Lyon Matin*, 23 mars 1985.

- « Interpol à Lyon : c'est signé », *Le Progrès*, 23 mars 1985.
- « Questions à Jacques Moulinier, adjoint à l'urbanisme de Lyon », *Pignon sur rue*, n°65, 1986.
- « Le futur siège d'Interpol : un cube sur un lac », *Le Monde*, 4 juin 1986.
- « Lyon : le siège d'Interpol opérationnel en 1988 », *Le Progrès*, 5 mai 1986.
- « Interpol à Lyon : ça avance », *Le Progrès*, 4 février 1987.
- « La première pierre d'Interpol », *Lyon-Matin*, 19 juillet 1987.
- « Interpol à Lyon : ça avance », *Le Progrès*, 4 décembre 1987.
- WEIL Robert, « Interpol à Lyon, opérationnel le mois prochain », *Lyon Matin*, 14 avril 1989.
- « Interpol dans sa forteresse de verre », *Le Monde Rhône-Alpes*, 6 octobre 1989.
- « Une histoire mouvementée », *Le Progrès*, 27 novembre 1989.
- « Lyon inaugure Mitterrand », *Figaro Rhône Alpes*, 27 novembre 1989.
- « Interview de M. Raymond Kendall », *Lyon Figaro*, 27 novembre 2009.
- « Course contre le terrorisme, la drogue et le crime technologique : les cibles d'Interpol », *La Croix*, 28 novembre 1989.
- « M. Mitterrand appelle à un sursaut collectif dans la lutte contre les trafiquants de drogue », *Le Monde Rhône-Alpes*, 29 novembre 1989.
- « La fin d'une longue bouderie », *Le Monde Rhône-Alpes*, 29 novembre 1989.
- « Inauguration d'Interpol : un évènement symbolique », *Petites affiches lyonnaises*, 29 novembre 1989.
- « Interpol et les autres », *Le Progrès*, 12 septembre 1997.
- « Les organismes implantés à Lyon », *Le Progrès*, 15 octobre 1997.
- « Le président qui boudait Lyon », *Le Progrès*, 6 janvier 2006, p 3.
- « Carré de soie : à l'est, du nouveau », *L'Express*, 5 juin 2008, p10.

WEB

- BARBAS Samuel, *Singapour : dictature ou démocratie ?*, Blog sur l'Asie du Sud Est, Université de Montréal, 29 juin 2008. <http://asiesudest.wordpress.com/2008/06/29/singapour-dictature-ou-democratie-1ere-partie/>
- « À quoi sert Interpol dans la lutte contre le terrorisme? », vu sur le site de l'Hebdo, publié le 13 juillet 2007, consulté le 1 juin 2010 : http://www.hebdo.ch/a_quoi_sert_interpol_dans_la_lutte_contre_23387_.html
- « Une volonté qui s'affirme depuis les années 1980 : (re)donner à Lyon sa dimension internationale », vu sur le site 40 ans grandlyon, publié le 11 janvier 2010, consulté le 4 juin 2010, <http://www.40ans.grandlyon.com/?p=2986>

-
- « Interpol : présentation générale », vu sur le site d'Interpol, consulté le 5 juin 2010, http://www.interpol.int/pv_obj_cache/pv_obj_id_31046EDE1B8B7F890D9AED38155BB1D3C7F20200/filename/GI01FR.pdf
- Carte tirée du site internet de la Scientologie, consulté le 24 avril 2010, <http://www.scientologie-europe.fr/>
- « Historique du projet », vu sur le site du carré de soie, consulté le 3 mai 2010 : <http://www.carredesoie.com/historique-du-projet>
- « Les années 1990 mettent l'accent sur l'implantation de grands organismes nationaux et internationaux », vu le site 40 ans du Grand Lyon, publié le 11 janvier 2010, consulté le 24 mai 2010 : <http://www.40ans.grandlyon.com/?p=2991fnM:&tbnh=83&tbnw=127&prev=/images%3Fq%3Dinterpol%2Blyon%26start%3D20%26um%3D1%26hl%3Dfr%26sa%3DN%26rls%3Dp.com.microsoft.fr:IE-SearchBox%26ndsp%3D20%26tbs%3Disch:1&ei=jOBjTI21FNL34AbNpqXgCg>
- « Une institution plus que centenaire », vu sur le site du lycée Jean Perrin, consulté le 25 avril 2010 : <http://www2.ac-lyon.fr/etab/lycees/lyc-69/lyjperrin/histoire.html>
- « Baccalauréat international à Lyon », vu sur le site de l'Aderly, publié le 1 juin 2006, consulté le 30 avril 2010 : <http://www.aderly.com/lyon/contents/lyon-economic-news/actualite-economiques-infos-lyon.jsp?lang=1&page=13&archives=true&id=2626&title=News-BACCALAUREAT-INTERNATIONAL-A-LYON>
- « Bref History of Interpol » sur le site d'Interpol, consulté le 26 avril 2010 : <http://www.interpol.int/public/ICPO/history.asp>
- Construction de la Cité scolaire internationale en 1991, vu sur le site de la cité scolaire internationale de Lyon, consultée le 31 mai 2010 : <http://www2.ac-lyon.fr/etab/lycees/lyc-69/csi/fr/photos.html>
- Réalisation : Cité scolaire internationale vu sur le site Jourda architecte, consulté le 31 mai 2010 : http://www.jourda-architectes.com/architecture/bat_universitaires/lily/detail1.php
- « INTERPOL annonce la création de Centres mondiaux anticriminalité. Des centres qui apporteront un appui sans précédent aux services chargés de l'application de la loi du monde entier » vu sur le site d'Interpol, publié le 11 décembre 2006, consulté le 3 mai 2010 : <http://www.interpol.int/Public/ICPO/PressReleases/PR2006/PR200640Fr.asp>
- « Le Président d'INTERPOL souligne le rôle des partenariats public/privé dans la lutte contre la criminalité internationale liée aux technologies de l'information », vu sur le site d'Interpol, publié le 28 janvier 2010 : <http://www.interpol.int/Public/ICPO/PressReleases/PR2010/PR008fr.asp>
- « Initiative d'INTERPOL et de Microsoft pour lutter plus efficacement contre la cybercriminalité au niveau mondial par l'établissement d'un partenariat stratégique avec le secteur des technologies de l'information », vu le site d'Interpol, publié le 15 avril 2009 : <http://www.interpol.int/public/icpo/pressreleases/pr2009/PR200937FR.asp>

- « Interpol aura bien une antenne à Singapour », vu sur site Le Progrès, publié le 26 juin 2010, consulté le 30 juin 2010 : <http://www.leprogres.fr/fr/permalien/article/3386582/Interpol-aura-bien-une-antenne-a-Singapour.html>
- « Un Complexe mondial INTERPOL à Singapour pour améliorer et renforcer l'action policière internationale », vu sur le site d'Interpol, publié 25 juin 2010, consulté le 30 juin 2010 : <http://www.interpol.int/Public/ICPO/PressReleases/PR2010/PR052Fr.asp>

Publications de la cipc et d'Interpol

Die internationale Kriminalpolizeiliche kommission und ihr werk, verfasst von Dr. Oskar Dressler, Berlin, 1942.

Revue internationale de police criminelle, n°387, avril 1985.

Rapport et résolution

Rapport n°1827 fait par Jacques Mahéas, député. Annexe au procès-verbal de la séance du 24 novembre 1983, Assemblée nationale, première session ordinaire de 1983-1984.

Recueil des résolutions du Conseil de direction du Centre international de recherche sur le cancer, Centre international de recherche sur le cancer, 18^e éd. (1965-2008), septembre 2008, § 6.1.1 « Lieu du siège du Centre », p. 187.

Annexes

Annexe 1 : Les secrétaires et présidents d'Interpol

Les Secrétaires généraux d'Interpol

Ronald K. Noble (USA): 2000-...

Raymond Kendall (Grande-Bretagne): 1985-2000

André Bossard (France) : 1978-1985

Jean Népote (France): 1963-1978

Marcel Sicot(France) : 1951-1963

Louis Ducloux (France): 1946-1951

Oskar Dressler (Autriche) : 1932-1946

Les Présidents d'Interpol

Khoo Boon Hui (Singapour): 2008 - 2012

Jackie Selebi (Afrique du Sud) : 2004 - 2008

Jesus Espigares-Mira (Espagne) : 2000 - 2004

Toshinori Kanemoto (Japon) : 1996 - 2000

Björn Erikson (Suède) : 1994 - 1996

Norman D. Inkster (Canada) : 1992 - 1994

Ivan Barbot (France) : 1988 - 1992

John R. Simpson (USA) : 1984 - 1988

Jolly R. Bugarin (Philippines) : 1980- 1984

Carl G. Person (Suède) : 1976 - 1980

William Léonard Higgitt (Canada): 1972 -1976

Paul Dickopf (Allemagne) : 1968 - 1972

Firmin Franssen (Belgique) : 1964 - 1968

Fjalar Jarva (Finlande) : 1963 -1964

Sir Richard L. Jackson (Royaume-Uni) : 1960 - 1963

Agostinho Lourenco (Portugal) : 1956 - 1960

Florent Louwage (Belgique) : 1946 - 1956

Ernst Kaltenbrunner (Autriche) : 1943 - 1945

Arthur Nebe (Allemagne) : 1942 - 1943

Reinhard Heydrich (Allemagne) : 1940 - 1942

Otto Steinhäusel (Autriche) : 1938 - 1940

Michael Skubl (Autriche) : 1935 - 1938

Eugen Seydel (Autriche) : 1934- 1935

Franz Brandl (Autriche) : 1932- 1934

Johan Schober (Autriche) : 1923 – 1932

Annexe 2 : Accord entre le gouvernement de la République française et l'organisation internationale de police criminelle relatif au siège d'Interpol et à ses privilèges et immunités sur le territoire français

(A consulter sur place au centre de documentation de l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon)

Annexe 3 : Texte de l'échange de lettres prévu par l'accord de siège

A consulter sur place au centre de documentation de l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon

Annexe 4 : Les notices d'Interpol

A consulter sur place au centre de documentation de l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon

Annexe 5 : Discours de François Mitterrand, président de la République, sur l'histoire et le rôle d'Interpol, l'importance de la coopération internationale en matière de lutte contre toutes les formes de criminalité et plus particulièrement contre le trafic de drogue et l'exploitation des enfants.

A consulter sur place au centre de documentation de l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon

Annexe 6 : Entretien avec M. André Soulier du 23/04/10

A consulter sur place au centre de documentation de l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon

ANNEXE 7 : entretien avec Christophe Cizeron réalisé à Paris Gare de Lyon - le 07/07/10

A consulter sur place au centre de documentation de l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon

ANNEXE 8 : Entretien avec Michel Rivoire réalisé le 08/07/10

A consulter sur place au centre de documentation de l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon

ANNEXE 9 : Entretien avec Lionel Delbos réalisé le 30/07/2010

A consulter sur place au centre de documentation de l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon